

Budget Primitif 2003 - Rapport de présentation

M. LE MAIRE, Rapporteur :

Le vote du budget primitif constitue toujours un moment important pour notre assemblée.

Le budget est à la fois la traduction de priorités politiques, l'affirmation de choix de gestion et la déclinaison des moyens mis en oeuvre pour atteindre nos objectifs. Les deux principaux qui font du BP 2003 un budget d'actions sont les suivants :

- réaliser **un programme d'investissements** qui permette de construire une ville dynamique et entreprenante, une ville attractive et d'excellence, une ville où la qualité de la vie pour tous soit une réalité,

- donner du sens par une série d'actions concrètes aux termes de proximité, de solidarité et de citoyenneté, en bref **donner toute sa place et toute sa valeur au service public**.

Le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 30 janvier a été l'occasion de préciser nos priorités pour 2003 en les illustrant très largement et en réaffirmant aussi deux engagements forts qui prolongent le PPI :

- **la mise en oeuvre de notre programme** sans dispersion et sans démagogie, sur la durée de ce mandat,

- **le respect d'un cadre financier rigoureux**, qui n'exclut pas des ajustements, mais sans revenir sur nos choix de gestion financière, ni en terme de mobilisation d'emprunt, ni en terme de fiscalité.

Plan du rapport de présentation

Première partie : les priorités et les enjeux du budget :

1. première priorité : investir pour l'avenir,
2. deuxième priorité : renforcer l'exigence d'un service public de haute qualité.

Deuxième partie : la stratégie financière et les principaux chiffres du budget :

1. l'analyse du budget principal,
2. la présentation des budgets annexes.

Troisième partie : les recettes et les dépenses du budget principal :

1. les principaux postes en recettes et en dépenses,
2. le détail du budget par fonction.

Conclusion : les balances budgétaires.

Détail des annexes budgétaires :**Budget général :**

1. Fiche récapitulative des grandes catégories de recettes réelles
2. Fiche récapitulative des grandes catégories de dépenses réelles

Budget principal :

3. Balance récapitulative des recettes totales (par fonctions et sections)
4. Etat des principales recettes réelles
5. Balance récapitulative des dépenses totales (par fonctions et sections)
6. Evolution des dépenses de fonctionnement
7. Etat des subventions d'équipement, de fonctionnement et fonds de concours
8. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2002 - Balance du compte administratif prévisionnel 2002 - Liste des reports de crédits
9. Projet de BP 2003 : détail des opérations d'ordre de section à section

Budgets annexes :

10. Comptes détaillés du budget du Service des Eaux
11. Comptes détaillés du budget du Service Assainissement
12. Comptes détaillés du budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées (SSADPA)
13. Comptes détaillés du budget du Service Forêts
14. Comptes détaillés du budget du Service Déchets

Annexes synthétiques :

15. Etat de la dette au 01/01/03
16. Etat des emprunts obligataires au 01/01/03
17. Etat des instruments de couverture du risque financier au 01/01/03 et tableau récapitulatif des lignes d'emprunts composant le notionnel de référence
18. Année 2003 : provisions pour dette financière à remboursement différé et tableaux d'amortissement prévisionnel de la dette
19. Méthodes utilisées pour l'amortissement, les charges à étaler et les intérêts courus non échus (ICNE)
20. Etat des immobilisations
21. Etat des provisions constituées
22. Etat de répartition des charges
23. Etat des emprunts garantis
24. Etat des contrats de crédit-bail mobilier et immobilier
25. Etat des engagements donnés et des engagements reçus

26. Etat des recettes grevées d'affectation spéciale
27. Etat de ventilation des services assujettis à TVA
28. Etat du personnel au 01/01/03
29. Etat des concours aux associations
30. Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune
31. Etat des données synthétiques sur la situation financière de la commune
32. Document récapitulatif du projet de budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Section de fonctionnement
33. Diverses statistiques relatives au personnel du CCAS
34. Etat des crédits de trésorerie
35. Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes - Présentation consolidée avec le CCAS et la Caisse des Ecoles
36. Décisions en matière de taux

Première partie : les priorités et les enjeux du budget

Le débat d'orientations budgétaires a permis de préciser le contexte d'élaboration du budget : les orientations de la politique nationale qui constituent une contrainte pour la Ville, le contexte économique dont la dégradation de plus en plus sensible nécessitera en 2003 encore plus d'attention au développement de notre ville et au soutien aux plus défavorisés, les nouveaux enjeux que représentera l'inscription de Besançon dans le contrat d'agglomération.

En 2003, en mettant à part les interventions relevant des budgets annexes, l'action de la Ville se développera selon deux axes complémentaires :

- un programme d'investissement très significatif, majoré de la part de crédits qui seront consacrés aux travaux de modernisation du stade Léo Lagrange,
- l'assurance d'un service de haute qualité offert à tous les Bisontins et au plus près des quartiers.

Il s'agit très clairement de **concilier une vision de l'avenir et le souci du quotidien.**

1. Première priorité : investir pour l'avenir

Cette ambition prend forme à travers trois exigences : la qualité de vie pour tous et partout, la construction d'une ville attractive et harmonieuse, le souci permanent du développement durable.

Avec les travaux du stade décidés le 20 février dernier par le Conseil Municipal, **l'effort d'investissement augmentera de plus de 10 % de BP à BP.** L'investissement direct représentera 30,7 M€ (contre 26,6 M€ au BP 2002). Sur ce total, 2,5 Me seront consacrés aux travaux du stade Léo Lagrange (première phase à livrer en 2003). Quant aux subventions d'équipement versées, elles représenteront 8,8 M€ (dont 3,35 Me pour l'opération Pasteur) contre 8,1 Me inscrits au BP 2002.

Cet effort d'investissement important est une volonté forte du PPI.

C'est surtout un vrai pari sur l'avenir pour construire une ville qui bouge et qui se développe, une ville forte au sein de l'agglomération dont le statut de capitale régionale et l'attractivité sont à construire chaque jour. Le budget 2003 y participe sans ambiguïté avec aussi la volonté d'améliorer encore le cadre de vie de tous les habitants.

1.1. La qualité de vie pour tous et partout

Plusieurs grandes opérations vont démarrer en 2003. Elles changeront dans les deux ou trois années à venir la physionomie de notre ville, sa capacité de rayonnement mais aussi, plus concrètement, la vie de tous les jours.

** Requalifier l'urbanisme et agir dans les quartiers*

2003 permettra le démarrage de l'ORU pour 700 K€, la poursuite des études sur Planoise et le début de la phase opérationnelle sur le quartier des Clairs-Soleils. Par ailleurs, l'implication de la Ville dans les opérations de requalification urbaine passera aussi par un soutien affirmé dans l'accompagnement des grandes opérations menées par les bailleurs sociaux : 512 K€ sont prévus au budget pour des opérations de logement social en liaison notamment avec l'Office Public Municipal d'HLM.

Par ailleurs, **la création d'équipements de proximité** constituera le prolongement naturel de cette politique de vie dans les quartiers. On peut citer la construction de la maison de quartier de Velotte (qui mobilisera 1,2 M€ en 2003) et l'ouverture d'un nouveau point public à Montrapon (200 K€), 300 K€ seront aussi consacrés à améliorer l'accueil du public dans les locaux municipaux et 340 K€ à des travaux de restructuration dans les restaurants scolaires.

Le travail sur les équipements sera complété par de nombreux aménagements d'espaces verts et d'espaces de jeux pour 150 K€ (quartier des Cras, Chaprais, Planoise, Tilleroyes, etc.).

** Renforcer le rayonnement de la capitale régionale*

Comme cela avait été annoncé, de nouveaux travaux sont d'ores et déjà programmés sur le Musée du Temps avec l'inscription de 365 K€ destinés à l'installation du pendule de Foucault.

La Ville réaffirme par ailleurs son soutien aux activités culturelles, s'agissant par exemple de la régionalisation de l'Orchestre ou de la politique du spectacle vivant (avec une revalorisation en 2003 de l'aide apportée aux scènes nationales). L'année sera aussi consacrée à la réalisation d'un grand événement prenant la suite dès 2004 des manifestations liées en 2002 à la célébration du bicentenaire de Victor Hugo. Une série de manifestations sont d'ores et déjà prévues sur 2003, en partenariat avec d'autres musées ou des villes proches. Il s'agira notamment en 2003 de permettre une nouvelle mise en valeur des collections du Musée des Beaux-Arts.

En matière d'équipements sportifs, 2003 verra un effort de grande ampleur de la Ville avec le début des travaux prévus sur **le Palais des Sports** pour 1 M€ et la réalisation de **la première phase de réhabilitation du stade Léo Lagrange** pour 2,5 M€. La Ville continuera aussi d'investir dans les équipements sportifs situés dans les quartiers, qu'il s'agisse des gymnases ou d'équipements nouveaux comme la piste BMX de Rosemont, le stade synthétique de la Malcombe.

2003 permettra de décliner **de nouvelles actions du schéma de développement touristique** de la Ville avec deux axes nouveaux : la mise en place d'une signalétique du patrimoine bisontin et le pavoiement des ponts (sur ces deux dossiers, les études sont en cours). Un vaste programme de rénovation du casino municipal sera aussi entrepris dès cette année par le délégataire avec une aide

indirecte de la Ville ; le programme de travaux porte sur un total de 5 Me. Quant au soutien de la Ville à la Citadelle pour la poursuite des travaux du zoo, il représentera 200 K€ en 2003.

** Inscrire les projets municipaux dans une perspective de développement durable*

Il s'agit là d'un point important et rassembleur où Besançon doit continuer à s'illustrer, pour la qualité de vie de ses habitants mais aussi en direction des générations futures.

Plusieurs projets participent directement à cet objectif dans le BP 2003. C'est le cas de la construction de **la chaufferie bois de Planoise** qui représentera une dépense de 1 185 K€. L'installation de capteurs photovoltaïques pour alimenter le parc de véhicules électriques de la Ville est aussi prévue. Une ligne budgétaire de 150 K€ lui sera consacrée en 2003. La Ville intégrera la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) dans ses projets. La cohérence de nos actions sera assurée par l'agenda 21 qui sera opérationnel cette année.

La mise en oeuvre du PDU participera également de ce souci du développement durable : 1 M€ y seront consacrés dans le budget 2003 pour des travaux sur les voiries, la création d'itinéraires cyclables et la mise en oeuvre des schémas de déplacements.

1.2. Appuyer l'action municipale sur une logique d'aménagement

En 2003, la Ville poursuivra également les grandes opérations d'aménagement inscrites au PPI. C'est sur elles que doit se fonder le développement harmonieux de notre ville, relayé et poursuivi désormais par les opérations nouvelles initiées par la Municipalité. L'aménagement urbain et la réalisation de grands équipements sont en effet indissociables d'une politique de développement et d'une vision de l'aménagement de l'espace économique, désormais inscrits dans une cohérence d'agglomération.

** Favoriser l'aboutissement des grands dossiers d'aménagement : économie, services et habitat*

En 2003, **les travaux de la City** connaîtront une sensible accélération (début du chantier de l'hôtel). L'engagement de la collectivité dans le déblocage de ce dossier porte ses fruits. 717 K€ sont prévus pour la ZAC Louise Michel, portée par la SEDD pour le compte de la Ville.

Les participations prévues pour la ZAC de Planoise, la ZAC de Château Galland et la ZAC La Fayette représenteront 931 K€. Sur le secteur de Planoise, les crédits consacrés à l'opération de la place Cassin sont estimés à eux seuls à 449 K€. La Ville apportera son soutien à toutes les dispositions susceptibles d'encourager l'emploi et le dynamisme économique de ce quartier, notamment au travers du dispositif de zone franche urbaine.

Elle poursuivra également, **en partenariat avec la Communauté d'Agglomération**, les travaux d'aménagement de la ZAC des Hauts du Chazal (sur son budget principal pour 600 K€ et sur ses budgets annexes) et la mise en place du pôle santé (avec un concours de 543 K€ à l'Etat pour les opérations universitaires).

Sur le site des Prés de Vaux, les études et acquisitions se poursuivront en 2003 à hauteur d'un montant prévisionnel de 732 K€.

** Recréer un coeur de ville moteur, dynamique et agréable à vivre*

Après l'ouverture du marché couvert en 2002, l'effort portera en 2003 sur les travaux du parking (pour lequel 3 M€ sont réservés), avec une première livraison fin 2003. L'ouverture du cinéma est également en bonne place avec une échéance fixée à l'automne. Il s'agit autour du **complexe Marché Beaux-Arts** et après la réhabilitation des accès proches de créer une nouvelle place en coeur de ville et un nouveau lieu de vie pour les Bisontins. Outre les 610 K€ consacrés à l'opération Marché Beaux-Arts en 2003, la Ville a prévu l'inscription d'un crédit de 400 K€ pour initier les premiers travaux urbains, après la libération du stationnement sur la place de la Révolution.

Enfin, l'opération Pasteur se poursuivra en 2003. Le budget prévoit une participation de 3,35 M€ cette année. L'avancement de l'opération donnera lieu par ailleurs à un rapport au Conseil Municipal.

1.3. Valoriser le cadre de vie et rénover le patrimoine municipal

La mise en place d'un «**grand programme de petits travaux**» est un des volets du PPI et le budget 2003 permettra d'en réaliser une première étape. Proximité et qualité de vie sont indissociables d'un souci renouvelé d'entretien du patrimoine et d'embellissement du cadre de vie.

Sur le premier point, le budget 2003 permettra une actualisation du **diagnostic du patrimoine municipal**, d'où devrait découler la détermination de critères permettant de mieux affecter et hiérarchiser annuellement les tranches annuelles. Améliorer la sécurité sera une préoccupation lourde de ce travail qui devrait durer plusieurs mois. D'ores et déjà, les crédits de tranches annuelles seront portés à 9 495 K€ au BP 2003. Un effort de mise à niveau sera réexaminé année par année sans être nécessairement linéaire, comme l'évolution des différentes lignes du PPI.

Sur le deuxième point, le fonds d'embellissement urbain initié en 2002 sera reconduit en 2003 avec 150 K€. Le plan Lumière sera poursuivi (150 K€ également). De nouvelles lignes budgétaires seront créées : pour l'aménagement des promenades et jardins du centre-ville (square Castan) et des quartiers, pour la reconquête des collines (Chaudanne et Fort Beauregard notamment), pour dégager les points de crue, valoriser les cheminements, restaurer les milieux naturels.

L'ensemble de ces actions permettra d'améliorer encore l'image de notre ville avec une mise en valeur renforcée de notre richesse naturelle et patrimoniale.

2. Deuxième priorité : renforcer l'exigence d'un service public de haute qualité

Cette exigence du service public peut être résumée par ces trois termes sur lesquels s'articule aussi l'action découlant du PPI : **la proximité, la solidarité et la citoyenneté**. Au-delà de l'inscription des crédits ou de la réalisation d'investissements, il s'agit avant tout d'une conviction et d'une assurance de démocratie. Cette priorité se retrouve clairement dans la volonté de l'équipe municipale de développer la démocratie participative au sein des quartiers. Il s'agit de répondre au mieux aux besoins exprimés par les habitants mais aussi de mettre en place les conditions qui fondent une véritable citoyenneté et permettent à chacun de devenir un acteur, un habitant responsable, respectueux des autres et de son environnement.

C'est pourquoi ce chantier de la citoyenneté est aussi celui de l'éducation, de la culture, d'un environnement de qualité et de la justice sociale. A ce titre, le soutien à l'école et à l'enfance représente toujours la première ligne de notre action, avec cette année un effort plus important que les années précédentes pour soutenir les actions que relaie le CCAS en direction des personnes en difficulté, des handicapés et des personnes âgées. Cette volonté apparaît aussi dans les orientations de la politique de la Ville avec la reprise, notamment, des centres sociaux au 1^{er} janvier 2003.

2.1. Accompagner les enfants de la crèche à l'école

Le soutien à l'école et à l'enfance en 2003 concernera tout autant les écoliers que les écoles.

Comme cela a été annoncé lors des orientations budgétaires, **un effort accru sera réalisé en faveur de l'entretien et de la sécurité des écoles, des crèches et des aires de jeux**. Les crédits des tranches annuelles sont augmentés pour le patrimoine bâti avec l'objectif de supprimer les préfabriqués anciens. Les travaux plus lourds de restructuration des écoles se poursuivront également, s'agissant notamment du groupe scolaire Saint-Claude (1,5 M€ sont prévus en 2003).

Pour la deuxième année consécutive, la Ville revalorisera aussi les dotations par élève de **crédits pédagogiques et de fournitures scolaires** en les fixant à un montant supérieur à 18 €. L'équipement informatique initié avec «1 000 ordinateurs dans les écoles» suit son cours (entretien et renouvellement de matériel). Cette opération est désormais relayée par celle du «cartable électronique», opération pilote pour les classes de CE2 qui se poursuivra sur toute l'année 2003. Il s'agit pour la Ville, au-delà même de ce qui relève strictement de ses compétences, de lutter contre la «fracture numérique» avec une proposition concrète pour que l'égalité des chances prenne toute sa signification.

Enfin, il faut rappeler l'effort important que représente, pour la CAF et pour la Ville, **la baisse du taux d'effort des familles dans les crèches**. En année pleine, la perte de recettes pour la Ville seule (déduction faite des compensations de la CAF) est estimée à près de 115 K€ comme cela a été évoqué lors du Conseil Municipal du 30 janvier 2003.

2.2. Réaffirmer concrètement la priorité à la solidarité

Le CCAS constitue traditionnellement le relais des actions de solidarité menées sur le territoire bisontin. La solidarité a toujours été au centre des préoccupations des équipes municipales successives. En 2003, dans un contexte économique qui se fragilise et où l'incertitude grandit, alors que le pacte de la solidarité entre générations est remis en cause, il faut réaffirmer au niveau local que la solidarité est une priorité municipale.

En 2003, la Ville augmentera sa subvention au CCAS de plus de 4 %, alors que les autres subventions de fonctionnement augmenteront en moyenne de 3 % (calcul à périmètre constant, hors impact des transferts de compétences et après déduction des subventions exceptionnelles versées en 2002 pour l'opération Victor Hugo).

La Ville soutiendra ainsi les actions menées par le CCAS en direction des publics fragilisés, mais aussi les efforts de rationalisation de gestion menés par cet organisme, comme la Ville elle-même. Elle accompagnera la restructuration des logements foyers et les opérations de relogement sur les Clairs-Soleils. La réhabilitation de l'abri de nuit des Glacis sera également réalisée avec un effort spécifique en investissement.

Enfin, l'année 2003 verra l'installation **du Conseil des Sages** pour renforcer les solidarités intergénérationnelles, encourager au partage de la mémoire et des expériences et favoriser l'intégration des personnes âgées dans la vie de la cité.

C'est aussi l'objectif de **la charte du handicap**, dont les premières réalisations sont inscrites dans le budget, sur chacune des lignes du budget traditionnel. Le choix de la Municipalité n'est pas d'y affecter une ligne de crédit particulière mais de faire du handicap une donnée à prendre systématiquement en compte dans la conception d'un projet (équipement, animation, communication). Le travail réalisé à ce jour ouvre sur ce plan de véritables perspectives.

2.3. Traduire dans la vie courante qualité de la vie et proximité

La question de la propreté sur la voirie publique est une préoccupation quotidienne de nombreux Bisontins et dans ce domaine, des progrès restent à réaliser. La Municipalité y est sensible et 2003 permettra de concentrer les moyens sur cet objectif avec une politique d'acquisitions de matériels, la poursuite des opérations anti graffitis, l'installation de quatre nouvelles cabines de WC publics (première tranche d'un programme sur plusieurs années) et la mise en place d'une politique de lutte contre les déjections canines, coordonnée par un responsable unique au sein des services municipaux. Le surcoût de cette politique en 2003 (hors moyens humains) est évalué à près de 122 K€. Il s'agira aussi de communiquer mieux en direction des habitants car la propreté est aussi une question civique et l'affaire de tous.

Les actions menées dans les quartiers, avec les conseils de quartiers et les habitants, le soutien apporté aux activités associatives participent aussi à cette priorité. La création d'un nouveau service de la vie associative et le renforcement des activités du Centre 1901 en sont également un exemple. La création dans les quartiers d'un Espace Public Numérique (EPN) et la formation élargie aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) constituent une autre innovation en 2003.

Deuxième partie : la stratégie financière et les principaux chiffres du budget

En 2003, le budget général (budget principal et budgets annexes) représente 238,2 M€, en mouvements réels hors reports. Hors l'opération budgétaire de reprise du besoin de financement des investissements réalisés sur l'exercice précédent, le budget général s'établit à 221,8 M€, soit une progression de + 3,1 % par rapport au BP 2002.

**Budget général (opérations réelles)
Recettes**

	2002			2003		
	Propositions nouvelles + reprises	Reports budget principal	Total	Propositions nouvelles + reprises	Reports budget principal	Total
BUDGET PRINCIPAL						
- recettes réelles	166 066 627,16	13 866 659,08	179 933 286,24	174 269 393,00	12 672 223,00	186 941 616,00
- autofinancement des investissements (n - 1) (réalisations + reports)	25 548 639,36		25 548 639,36	18 753 615,00		18 753 615,00
- résultat antérieur reporté	5 881 503,84		5 881 503,84	7 938 815,00		7 938 815,00
Sous-total	197 496 770,36		211 363 429,44	200 961 823,00		213 634 046,00
EAUX	10 951 271,00		10 951 271,00	13 057 580,00		13 057 580,00
ASSAINISSEMENT	16 651 098,00		16 651 098,00	13 173 355,00		13 173 355,00
SSADPA	336 533,00		336 533,00	435 728,00		435 728,00
FORETS	603 692,00		603 692,00	584 910,00		584 910,00
DECHETS	14 635 620,00		14 635 620,00	12 303 500,00		12 303 500,00
TOTAL GENERAL	240 674 984,36		254 541 643,44	240 516 896,00		253 189 119,00

Dépenses

	2002			2003		
	Propositions nouvelles + reprises	Reports budget principal	Total	Propositions nouvelles + reprises	Reports budget principal	Total
BUDGET PRINCIPAL						
- dépenses réelles	171 948 131,00	15 918 641,78	187 866 772,78	182 208 208,00	14 999 639,00	197 207 847,00
- besoin d'autofinancement des investissements réalisés (n - 1)	23 496 656,66		23 496 656,66	16 426 199,00		16 426 199,00
Sous-total	195 444 787,66		211 363 429,44	198 634 407,00		213 634 046,00
EAUX	10 951 271,00		10 951 271,00	13 057 580,00		13 057 580,00
ASSAINISSEMENT	16 651 098,00		16 651 098,00	13 173 355,00		13 173 355,00
SSADPA	336 533,00		336 533,00	435 728,00		435 728,00
FORETS	603 692,00		603 692,00	584 910,00		584 910,00
DECHETS	14 635 620,00		14 635 620,00	12 303 500,00		12 303 500,00
TOTAL GENERAL	238 623 001,66		254 541 643,44	238 189 480,00		253 189 119,00

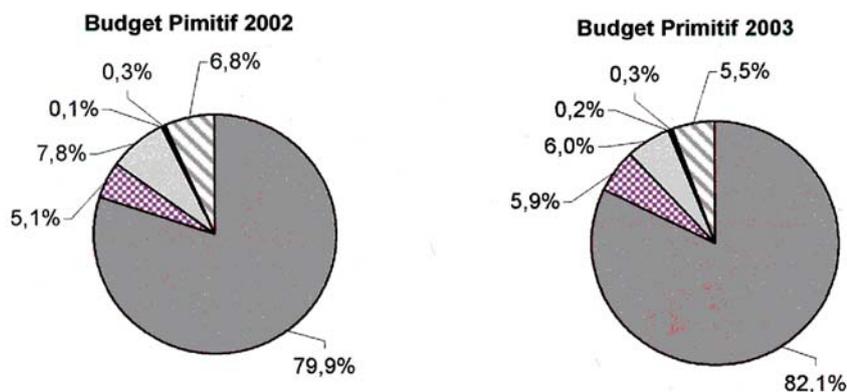
Il convient toutefois de distinguer le budget principal des budgets annexes (en particulier pour les services publics industriels et commerciaux, eau, assainissement, déchets, équilibrés par les ressources propres de l'exploitation). L'analyse et la construction de ces budgets relèvent en effet de logiques différentes.

Pour le budget principal, le cadre de son élaboration est celui de la prospective budgétaire sur lequel s'appuie la programmation du PPI. Il reprend donc les principaux choix de gestion et de financements arrêtés à cette occasion. Il faut toutefois souligner que les changements de périmètre entre les exercices 2002 et 2003 jouent sur les comparaisons, du fait des mouvements entre la Ville et le CCAS et entre la Ville et la CAGB. Les principales données sont donc retraitées dans cette partie du rapport.

Quant aux budgets annexes, leur évolution tient compte des tarifs de redevance adoptés par le Conseil Municipal et de l'avancement des travaux (eau et assainissement) ainsi que de la montée en charge de la collecte sélective (déchets). Les priorités sont celles présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

La comparaison de la structure du budget général d'un exercice à l'autre (propositions nouvelles, hors opérations d'ordre et opérations de reprises) est retracée dans les deux graphiques suivants.

**Structure du budget général en %
(Propositions nouvelles - opérations réelles)**



BUDGET	BP 2002	BP 2003
Principal	171,9 M€	182,2 M€
Eaux	11,0 M€	13,1 M€
Assainissement	16,7 M€	13,2 M€
SSADPA	0,3 M€	0,4 M€
Forêts	0,6 M€	0,6 M€
Déchets	14,6 M€	12,3 M€
TOTAL	215,1 M€	221,8 M€

1) L'analyse du budget principal

La comparaison du budget 2003 aux hypothèses de construction du PPI implique d'abord de mesurer l'impact des transferts de compétences. Cette étape préalable est nécessaire avant le retraitement des données brutes issues des comparaisons entre exercices budgétaires.

Le budget 2003 s'inscrit bien dans la stratégie adoptée par la Municipalité pour permettre la réalisation des ambitions du PPI.

Il tient compte des ajustements liés à l'évolution du contexte financier (coût de la dette, évolution des dotations fixées en loi de finances notamment), des priorités et des projets municipaux. La programmation des premiers travaux dès 2003 au stade Léo Lagrange en est l'illustration.

L'équilibre du budget fait ensuite l'objet d'une présentation synthétique (les principaux postes étant décrits dans la troisième partie du rapport).

1.1. La mesure des transferts de compétences

A. La reprise des centres sociaux au 1^{er} janvier 2003

La reprise des centres sociaux par la Ville a été décidée par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2002, avec l'objectif de renforcer la cohésion sociale sur le territoire de la commune. Il s'agit de mieux répondre aux besoins des habitants en fusionnant centres sociaux, maisons pour tous et centres d'animation.

Sont concernés les centres sociaux de Montrapon/Fontaine-Ecu, Planoise/Epoisses et la Grette. La Ville reprend au CCAS la gestion de ces structures et près de 30 agents.

Le coût net du transfert (dépenses - recettes de fonctionnement) a été évalué à 805 K€ calculés d'après le budget primitif du CCAS. Cette somme majorée du coût des personnels ne travaillant pas à temps complet sur les centres sociaux et d'une quote part des interventions des personnels techniques a été défalquée du calcul de la subvention de la Ville au CCAS pour déterminer le périmètre constant. **Le surcoût pour la Ville est alors compensé par l'économie que le transfert représente pour le CCAS.**

Pour être tout à fait complet, il faut ajouter que sont prévus en 2003 divers travaux d'adaptation des locaux (s'agissant des postes informatiques et téléphoniques et du mobilier) et une extension des activités du nouveau centre de la Grette (notamment pour augmenter l'accueil du public).

D'une façon générale, les lignes budgétaires concernées dans les comptes de la Ville sont :

- en dépenses : les crédits de personnels permanents et vacataires (pour plus de 90 % du total), les crédits d'administration générale, de fournitures, de travaux et d'acquisitions,
- en recettes : les crédits de loyers, de subvention (CAF) et de prestations.

Les dépenses directes sont imputées sur les crédits de la politique de la ville. En revanche les crédits gérés de façon centralisée sont répartis entre les services gestionnaires (Administration Générale, Electricité, Informatique, etc.).

La Ville a aussi repris un encours de dette de 120 K€ au 1^{er} janvier 2003.

B. Les transferts à la Communauté d'Agglomération

Par délibération du 19 décembre 2002, la Ville a transféré à la Communauté d'Agglomération, au titre de sa compétence économie, outre les agents en charge de ces dossiers : le soutien apporté au Plan Local d'Insertion par l'Economie (PLIE), l'appui aux entreprises au travers du dispositif de la pépinière de Palente et sa participation à l'aéroport de Dole Tavaux.

Le coût net de ces mouvements est évalué à :

- près de 168 K€ pour le transfert des personnels intervenant dans le domaine économique (coût direct et coût analytique),

- près de 235 K€ pour le PLIE (charges de personnel mis à disposition auprès du CCAS, subventions et prestations de services, coût analytique),

- près de 15 K€ pour la participation de la Ville à l'aéroport de Dole Tavaux,

- près de 105 K€ pour le transfert de la pépinière de Palente, avec des implications en recettes (pertes de loyers et de redevance) et en dépenses (transfert de charges et de subventions à verser).

Comme précédemment, ces dépenses identifiées sur différentes lignes en 2002 (dont le total dépasse 500 K€) ne sont pas reprises au budget 2003 et modifient les comparaisons de BP à BP.

A la différence des centres sociaux, ces chiffres ne sont pas définitifs puisqu'ils devront être validés par la commission d'évaluation des charges de la CAGB. **La somme arrêtée en fin d'année 2003 sera alors déduite de l'attribution de compensation versée à la Ville.** Dans ces conditions, cette recette a été simulée à près de 20,1 Me au BP 2003 (contre 20,6 Me prévus au BP 2002).

1.2. Le BP 2003 rapporté aux hypothèses du PPI

D'une façon générale, les bons résultats obtenus en 2002 (mesurables notamment sur l'excédent de gestion disponible en fin d'exercice) et une maîtrise en 2003 des dépenses de personnel et des subventions versées en-deçà de l'hypothèse PPI permettent (en maintenant l'emprunt et la fiscalité dans les limites fixées), de mieux doter les services municipaux pour améliorer la qualité du service et de réaliser un effort accru en investissement.

A. Les hypothèses sur la section de fonctionnement

Le tableau ci-dessous dresse une comparaison entre le PPI et la construction du BP 2003.

Evolution annuelle	Hypothèses PPI	BP 2003 sans retraitement	BP 2003 à périmètre constant
Dépenses de personnel	+ 2,50 %	+ 3,53 %	+ 2,23 %
Subventions versées (dont CCAS)	inflation + 1,50 % soit + 3,60 %	- 0,08 %	+ 3,69 %
Charges à caractère général	inflation + 1,50 % soit + 3,60 %	+ 12,32 %	+ 7,29 %
Taux de fiscalité	inflation soit + 2,10 %	+ 2,10 %	+ 2,10 %

Conformément aux engagements pris et comme le prévoit le PPI, **les taux de fiscalité directe augmenteront en 2003 de l'inflation en glissement annuel, soit + 2,1 %.**

Les autres lignes nécessitent des explications plus détaillées :

*** Les dépenses de personnel**

Le PPI prévoit de plafonner leur évolution à 2,5 % par an, ce qui représente un effort de gestion important, compte tenu des contraintes auxquelles doit faire face la Ville (hausse de la cotisation CNRACL en 2003, vieillissement de la pyramide des âges, besoins supplémentaires liés à l'évolution du service rendu). **En 2003, l'objectif fixé sera tenu**, en maintenant les effectifs de la Ville et en améliorant encore le rapport service rendu/moyens humains. Un tel effort n'est pas possible sans la motivation des élus et la mobilisation constante des personnels municipaux.

Sans retraitement des données, l'évolution de la masse salariale (personnels permanents) apparaîtrait à + 3,5 %. C'est la conséquence pour l'essentiel de la reprise des centres sociaux auprès du CCAS (dont la charge principale est constituée de dépenses de personnel). A périmètre constant, l'évolution de BP à BP est ramenée à + 2,2 % (pour un plafond fixé à + 2,5 %).

*** Les subventions versées**

Sans retraitement, les subventions de fonctionnement versées (subvention au CCAS comprise) devraient évoluer de - 0,1 % de BP à BP (pour un objectif de + 3,6 % dans le PPI). Après retraitement, l'évolution est globalement équivalente aux objectifs du PPI CCAS compris et de + 3 % hors subvention au CCAS. Cela traduit une volonté nette de la majorité municipale de maîtriser ces dépenses, sans pour autant réduire son soutien aux activités associatives qui font la vie de notre cité.

Le calcul du périmètre constant retire de 2002 les subventions exceptionnelles versées dans le cadre de l'année Victor Hugo et neutralise l'impact du transfert des centres sociaux en 2003.

La comparaison ci-après montre que l'effort de la Ville porte bien avant tout sur **le CCAS** puisque la subvention versée par la Ville évolue **de + 4,4 %** en 2003 (plus que la moyenne des évolutions).

Subvention de la Ville au CCAS			
Subvention BP 2002 :	8 630 000 €	Subvention BP 2003 :	8 593 000 €
Subvention BP 2002		Subvention BP 2003	
- impact centres sociaux :	7 727 800 €	- opération exceptionnelles (*)	8 066 000 €
Pourcentage d'évolution périmètre constant : + 4,4 %			

(*) Suppression logement foyer Clairs-Soleils, restructuration atelier protégé CHAT.

*** Les charges à caractère général**

Elles regroupent les crédits d'exploitation des services et les dépenses obligatoires (assurances, contingents, contrats de service public) hors dette.

• Le choix retenu dans la construction du BP 2003 a été de tendre d'abord, dans chaque secteur d'activité, vers une évolution des crédits comprise entre l'inflation et l'objectif fixé dans le PPI (+ 3,6 %). Le coût du service rendu a été recalculé à périmètre constant avant de décliner ensuite la deuxième priorité du budget : un service public de haute qualité privilégiant la proximité, la solidarité et la citoyenneté.

C'est à ce titre que l'aide au CCAS a été augmentée. C'est aussi pour cette raison qu'une enveloppe complémentaire de crédits de fonctionnement a été réaffectée pour revaloriser les crédits consacrés aux services au public (au-delà de la limite retenue initialement).

Il s'agit d'un effort ponctuel mais significatif.

• Il faut noter que cette augmentation exceptionnelle est rendue possible par des résultats de gestion au compte administratif meilleurs que ceux simulés dans la prospective. La réalisation des recettes et des dépenses de l'exercice 2002 a ainsi permis de dégager un excédent disponible de 2,1 M€ supérieur à celui enregistré pour 2001, pour partie imputable aux efforts de gestion (la ligne de dépenses imprévues dégage un excédent de 715 K€ et les crédits de personnels un disponible de près de 1 M€) et pour partie au contexte financier (conjugué à la gestion active de la dette, il a permis une économie de près de 20 % sur la prévision du BP 2002).

• **L'effort d'accroissement des crédits courants des services** de BP à BP concerne prioritairement l'enseignement et la restauration scolaire (+ 241 K€), l'électricité et l'éclairage public (+ 287 K€), le bâtiment (+ 284 K€), les espaces verts (+ 131 K€), la voirie (+ 115 K€). Sans cette évolution de crédits, les charges à caractère général progresseraient entre 2002 et 2003 de 3,3 % (dans une fourchette légèrement inférieure à celle fixée par le PPI).

Pour mémoire, le calcul du périmètre constant exclut des comparaisons les dépenses pour titres annulés et créances irrécouvrables, le surcoût en année pleine du fonctionnement du marché couvert (+ 271 K€) et du Musée du Temps (+ 155 K€) ainsi que le recalage des crédits des services techniques (+ 433 K€ en fonctionnement à hauteur des travaux en régie ayant nécessité des transferts entre sections en cours d'année 2002).

B. La capacité d'investissement dégagée

L'équilibre de la section d'investissement est assuré avec un emprunt de 19,2 M€ soit 15,9 M€, + 3,3 M€ correspondant au financement en 2003 de la participation à verser pour l'opération Pasteur. **L'emprunt est calé sur la limite fixée dans le PPI.** L'année 2003, comme le prévoit la prospective, verra donc un recours accru à l'emprunt, compatible avec les capacités financières de la Ville, pour financer le programme d'investissement prévu.

*** Les subventions d'équipements versées**

En 2003, elles représentent 8,8 M€ dont 3,3 Me pour l'opération Pasteur ; en 2002, les subventions d'équipement et fonds de concours représentaient 8,1 M€ mais pour une participation Pasteur prévue à hauteur de 3,1 Me et autofinancée au BP 2002.

En moyenne, dans la prospective PPI, le montant de ces subventions était prévu pour 8,4 M€ par an. Le BP 2002 se situait en dessous de ce chiffrage, le BP 2003 se fixe lui au-dessus.

*** Le volume des investissements directs**

Ils représentent 30,7 Me au BP 2003, dont 2,5 M€ pour la première tranche de travaux du stade Léo Lagrange. Les dépenses d'investissement augmentent donc de + 15,5 % de BP à BP (ce pourcentage est ramené à + 6,1 % hors travaux du stade).

Le total de 30,7 Me (dépenses imprévues comprises) se décompose ainsi :

Volume des investissements directs			
	BP 2002	BP 2003	%
Opérations individualisées	18,9 M€	18,7 M€	- 1,1
Tranches annuelles	7,7 M€	9,5 M€	+ 23,4
1. tranche travaux stade	-	2,5 M€	-
Total	26,6 M€	30,7 M€	+ 15,5

Le tableau précédent montre que si les crédits d'opérations individualisées sont très comparables de BP à BP (et même en légère diminution), l'effort en 2003 porte sur les tranches annuelles et sur l'inscription des 2,5 M€ nécessaires pour les travaux du stade.

Il faut noter que les crédits pour dépenses imprévues sont en augmentation de BP à BP (1 M€ en 2003 pour 0,8 M€ en 2002). D'une façon générale, comme évoqué lors des orientations budgétaires, les crédits pour dépenses imprévues comportent une provision pour un possible ajustement à la baisse du produit fiscal en décision modificative (impact de la révision des valeurs locatives des logements HLM). La notification reçue est supérieure de plus de 0,4 M€ aux simulations de la Ville.

Le total d'investissement de 30,7 M€ est à rapprocher du chiffre moyen figurant dans le PPI à savoir 28,4 M€. Le dépassement de 2,3 Me est financé pour partie par l'inscription de 1 M€ de subventions inscrites dès le BP (premier versement attendu sur les crédits qui seront sollicités par la Ville auprès du Conseil Général dans le cadre du programme CITE) et pour 1,3 M€ par majoration de la capacité d'investissement (sur l'estimation de la réserve du PPI) financée sur l'épargne brute (produit fiscal notifié) et sur les recettes d'investissement inscrites (subventions comprises).

* Les ratios financiers du PPI

L'effort important d'investissement réalisé par la Ville dès le BP 2003 sera à lisser sur la durée du PPI.

Néanmoins, l'épargne brute et la capacité de désendettement sont conformes au cadre fixé.

Au BP 2003, l'**épargne brute** représente 18,7 M€ (pour un remboursement de capital prévu à hauteur de 16,5 M€). Elle baisse logiquement, comme le prévoyait la prospective, dans des proportions comparables au chiffre du PPI (elle était de 20,5 M€ au BP 2002). Il en est de même du taux d'autofinancement des investissements. C'est la traduction de l'effort important réalisé sur la section d'investissement par la mobilisation d'emprunt et des choix réalisés cette année sur la section de fonctionnement.

Néanmoins, la **capacité de désendettement** est favorable et conforme aux limites de la prospective. Elle reste inférieure à 6 ans au BP 2003.

1.3. L'analyse du budget par nature

A. Les recettes du budget principal

Elles sont décrites dans les graphiques ci-dessous en investissement et en fonctionnement (sans retraitement du périmètre). Sont présentées les opérations réelles de l'exercice, hors reports.

En investissement, les recettes réelles représentent 28,8 M€ au BP 2003 en nette augmentation par rapport au BP 2002 (elles représentaient 22,9 M€). Cet accroissement s'explique d'une part par l'emprunt et d'autre part par l'inscription dès le BP des subventions d'investissement notifiées, comme le prévoit le PPI (cette inscription se faisait principalement en cours d'exercice par décision modificative jusqu'alors).

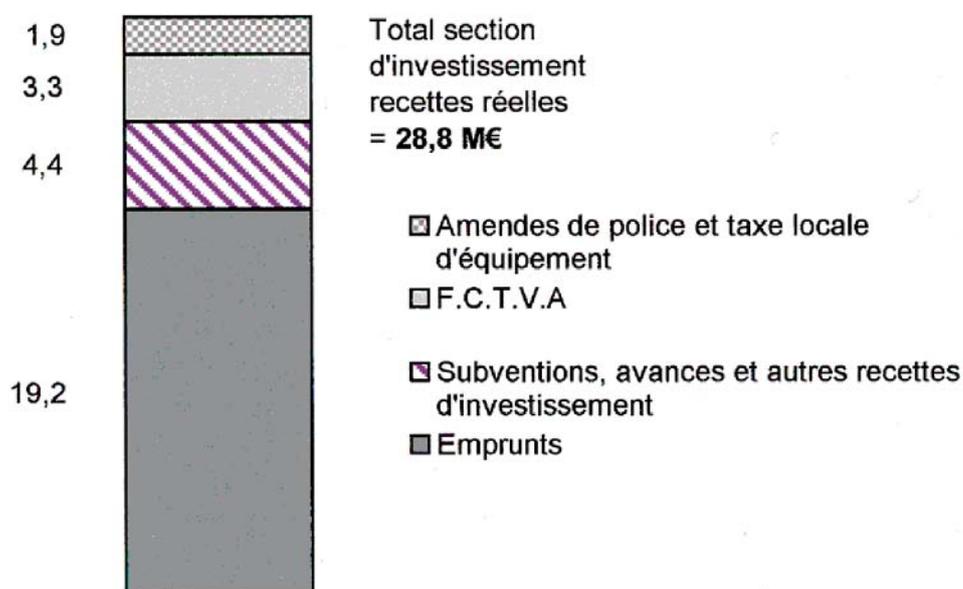
. L'emprunt est prévu à hauteur de 19,2 M€ contre 15,9 M€ comme indiqué précédemment (sur ce total le financement Pasteur est de 3,3 M€). Hors Pasteur, le recours à l'emprunt est équivalent entre 2002 et 2003.

. Les subventions d'investissement attendues des différents partenaires de la Ville représentent 1,9 M€, le remboursement des avances à percevoir du Syndicat Mixte TEMIS suite au transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération est de 1,5 M€.

Le FCTVA est prévu pour 3,3 M€ en 2003 (contre 3,4 M€ en 2002) ; il est fonction des investissements 2001 éligibles.

. Le produit des amendes de police estimé s'élève à 1,4 M€, en nette augmentation par rapport à 2002 (la prévision au BP était de 1,2 M€). Les recettes de TLE sont prévues pour 0,5 M€.

Budget Principal Structure des recettes réelles d'investissement du BP 2003 en M€



En fonctionnement, les recettes réelles de l'exercice (hors reprise) sont de 145,4 M€ en augmentation de 1,6 % par rapport à 2002 (les recettes au BP étaient de 143,1 M€). Les recettes fiscales et parafiscales évoluent à un niveau supérieur, ainsi que les autres subventions et participations ; en revanche les sommes attendues de l'Etat diminuent.

. Le produit des impôts locaux est prévu à hauteur de 53,4 M€. L'évolution du produit tient compte des bases notifiées par les services fiscaux et arrêtées courant janvier (alors que la revalorisation des valeurs locatives des HLM peut se poursuivre jusqu'en avril), ainsi que d'une hausse de + 2,1 % des taux de fiscalité directe. Enfin, les allocations compensatrices de fiscalité directe s'élèvent à 6,6 M€, auxquelles s'ajoutent le FNP et le FNPTP, pour un total de 7,9 M€.

. Les autres recettes fiscales et parafiscales évoluent de 9,6 Me au BP 2002 à 10 M€ au BP 2003 malgré une prévision en baisse pour les droits de mutation (1,6 M€) en raison du contexte économique.

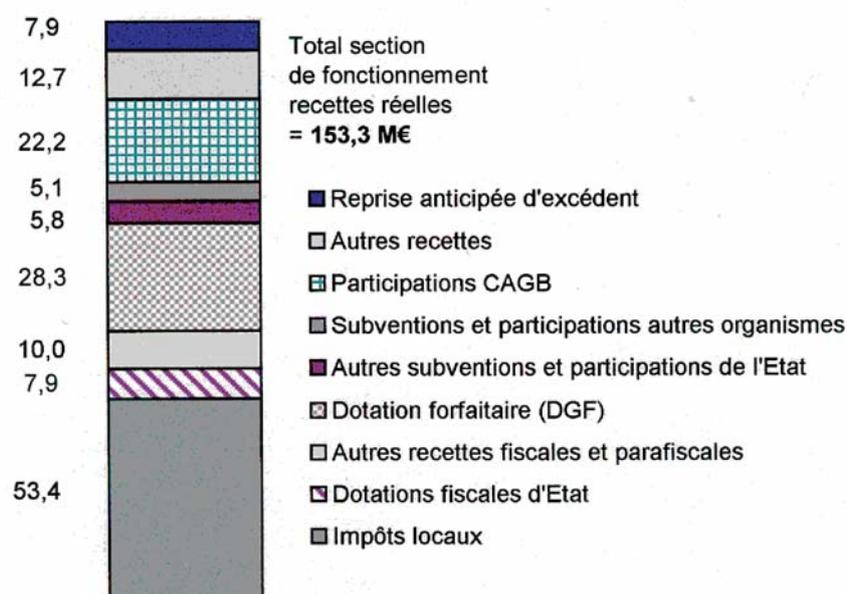
. D'un exercice sur l'autre, les subventions et participations de l'Etat évoluent de 34,6 M€ à 34,1 M€. Pour les seules dotations, l'évolution est inférieure en moyenne à 1 %. La part forfaitaire de la DGF évolue de seulement 1,1 % (à hauteur de 28,3 M€). Cette progression inférieure à l'inflation, évoquée lors des orientations budgétaires, est confirmée par l'Etat. La DSU est évaluée au BP à 3 M€. Les autres subventions (notamment au titre des emplois jeunes) diminuent.

. Les subventions et participations des autres organismes évoluent de 26,6 M€ à 27,3 M€ soit une progression de + 2,8 % (+ 2,1 % à périmètre constant). La principale augmentation concerne les subventions attendues de la CAF (impact du transfert des centres sociaux, nouvelles modalités de calcul du contrat enfance). Quant aux versements de la CAGB, ils sont de 22,2 M€, équivalents à ceux attendus en 2002 (la hausse de la dotation de solidarité communautaire et notamment de la DIE compensant globalement la baisse de l'attribution de compensation).

. Les autres recettes (notamment les produits des services, locations et cessions) sont évaluées à 12,7 M€.

La reprise anticipée dès le BP de l'excédent disponible à la clôture de l'exercice 2002 représente 7,9 M€.

**Budget Principal
Structure des recettes réelles
de fonctionnement du BP 2003
en M€**



B. Les dépenses du budget principal

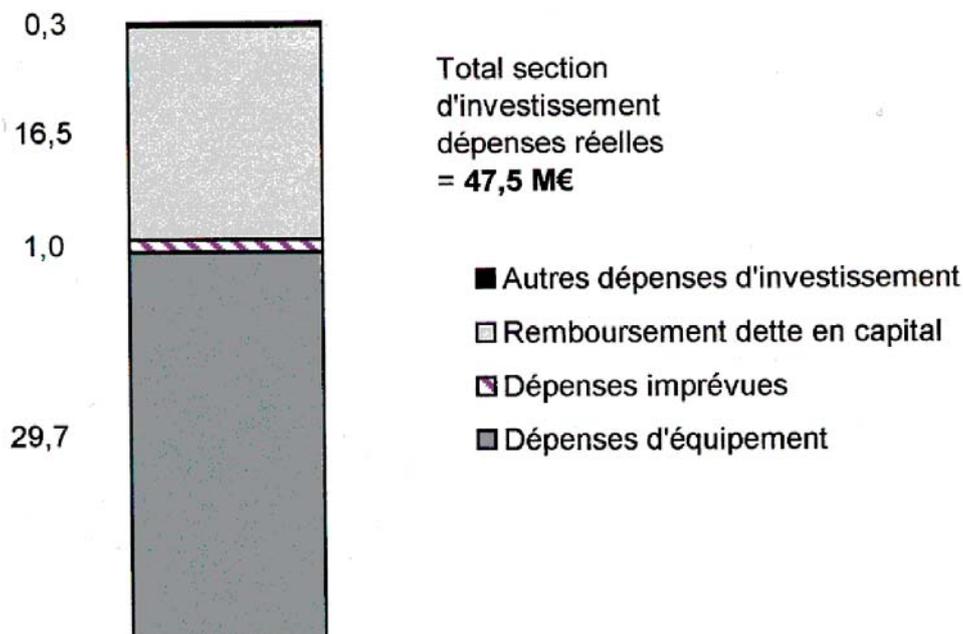
Elles sont illustrées par les graphiques ci-après (présentation sans retraitement du périmètre). Ils synthétisent les principaux postes de dépenses, dont l'analyse sera détaillée dans la présentation par fonction (troisième partie du rapport).

En investissement, les dépenses réelles représentent 47,5 M€. Elles sont en augmentation de 9,4 % par rapport au BP 2002 (43,4 M€). Alors que le remboursement du capital de la dette est stable, l'augmentation des dépenses porte essentiellement sur les dépenses d'équipement.

. Comme évoqué précédemment, les dépenses d'investissement direct (dépenses d'équipement et dépenses imprévues) connaissent une forte augmentation au budget. Elles sont de 30,7 M€ en 2003 contre 26,6 M€ en 2002. Sur ce total, les tranches annuelles sont de 9,5 Me. Les dépenses imprévues représentent près de 1 M€.

. Le remboursement du capital de la dette s'établit à 16,5 M€ comme en 2002. Il faut noter qu'en 2002 les mobilisations d'emprunt ont été inférieures aux prévisions ; la Ville a remboursé plus de capital qu'elle n'a mobilisé d'emprunt, le désendettement a représenté 0,9 M€.

Budget Principal
Structure des dépenses réelles
d'investissement du BP 2003
en M€



En fonctionnement, les dépenses réelles s'établissent à 134,7 M€ pour une prévision de 128,5 M€ au BP 2002. Les principales évolutions d'un exercice sur l'autre concernent les dépenses de personnel et les charges à caractère général.

. Les dépenses de personnel s'élèvent à 71,2 M€ pour le personnel permanent et à 2,7 M€ pour le personnel vacataire. Ce total de 73,9 M€ est à ramener à 72,9 M€ à périmètre constant, ramenant le pourcentage d'évolution de ces dépenses à + 2,2 % et non + 3,5 %.

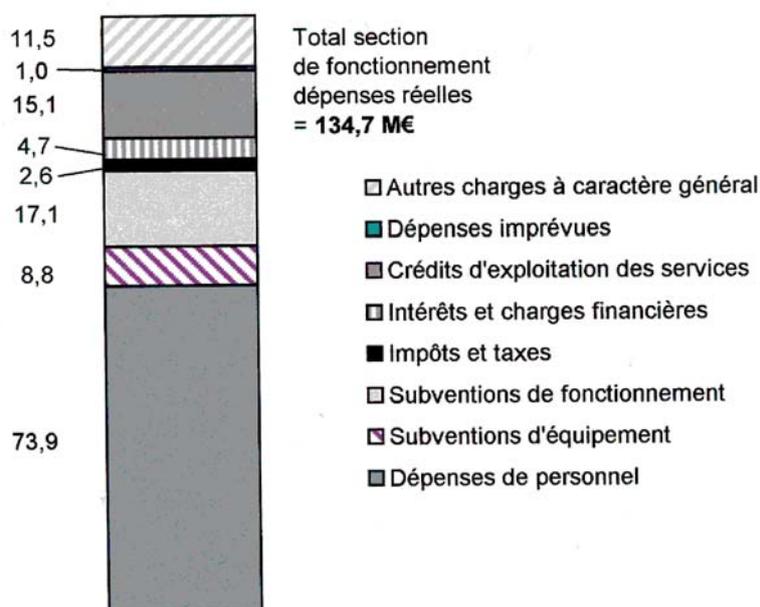
. Les subventions s'établissent à 25,9 M€ dont 8,8 Me pour les subventions d'équipement, 8,6 M€ pour la subvention au CCAS et 8,5 M€ pour les autres subventions de fonctionnement. Sans retraitement (hors CCAS), la progression hors subventions d'équipement est de + 0,3 %. A périmètre constant, elle représente en fait + 3 % (selon le détail des ajustements décrits ci-avant).

. Les impôts et taxes à verser représentent 2,6 M€ en 2003. Sur ce total, les contingents et participations obligatoires sont de 2 M€ (contingent d'aide sociale et redevance pour évacuation des eaux pluviales).

. Les intérêts de la dette sont prévus pour 4,7 M€, en baisse de 9,1 % par rapport au BP 2002. La charge de la dette et la gestion active font l'objet d'une analyse détaillée dans la troisième partie du rapport. La baisse des charges financières s'explique principalement par l'évolution favorable des marchés financiers en 2003 (baisse des taux longs et des index monétaires préfixés).

. Les autres dépenses regroupées dans les charges à caractère général connaissent une nette hausse. Ces dépenses représentent globalement 27,6 M€ (sur ce total les crédits d'exploitation des services représentent 55 %). Il s'agit pour une part de contraintes supportées par la Ville (contrats de service public, dépenses d'énergie ou de carburants, loyers et charges, etc.) mais aussi d'une volonté de revalorisation des moyens consacrés aux services publics, en fonction des marges disponibles du BP 2003.

**Budget Principal
Structure des dépenses réelles
de fonctionnement du BP 2003
en M€**



2 - La présentation des budgets annexes

Ils sont présentés ci-après, budget par budget, en faisant référence aux principaux postes de recettes et de dépenses (en mouvements réels).

2.1 - Les Budgets Eaux - Assainissement

A) Les recettes

Ces budgets correspondent à des services industriels et commerciaux se situant dans le champ d'application de la TVA. En conséquence, les dépenses et les recettes sont budgétisées pour des montants HT.

Chaque service couvre le montant de ses dépenses par des recettes qui lui sont propres. A cette fin, le Conseil Municipal fixe les tarifs :

. 0,86 € HT pour le prix de vente du m³ d'eau consommé en 2003 (délibération du 19 décembre 2002) en hausse de 1,18 % par rapport à 2002 (délibération du 8 novembre 2001).

. 0,91 € HT pour le prix du m³ de la redevance d'assainissement pour 2003, soit un tarif inchangé depuis 1997.

	2002	Evolution	Réparti- tion 2002	2003	Evolution	Réparti- tion 2003
Eau (part revenant à la commune)	0,85 €	1,2 %	37,3 %	0,86 €	1,2 %	37,6 %
Assainissement (part revenant à la commune)	0,91 €	0 %	39,9 %	0,91 €	0 %	39,7 %
Taxes (Etat et Agence de l'Eau)	0,5202 €	0,1 %	22,8 %	0,5208 €	0,1 %	22,7 %
Prix TTC facturé à l'utilisateur	2,2802 €	0,5 %	100 %	2,2908 €	0,5 %	100 %
Prix en Francs	14,96 F			15,03 F		

Pour le budget des Eaux, les recettes du budget primitif 2003 proviendront essentiellement de la vente d'eau aux abonnés. Ce produit est estimé pour cette année à 6 267 K€.

B) Les dépenses

* Budget Eaux

La section d'investissement passe de 3 601 K€ à 5 535 K€ (+ 1 934 K€). Cette augmentation s'explique essentiellement par le démarrage ou la poursuite de chantiers importants comme les travaux de construction de nouveaux locaux administratifs au Centre Technique Municipal (584 K€) ou la réalisation de travaux d'interconnexion de la rocade Nord-Ouest (915 K€ inscrits en 2003 contre 152,5 K€ en 2002) ou encore la construction d'une deuxième cuve au réservoir de Griffon (380 K€).

Les principales autres dépenses d'investissement prévues pour l'exercice 2003 correspondent aux opérations ci-après :

- un crédit de 1 150 K€ (contre 670,8 K€ en 2002) s'agissant des réseaux réalisés dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Hauts du Chazal,

- un crédit de 357 K€ relatif aux réseaux réalisés sur les autres opérations d'urbanisme (ZAC du Val des Grands Bas 147 K€, Parc Scientifique TEMIS 84 K€, ZAC de Planoise 66 K€, ZAC de la Mouillère 60 K€),

- les autres travaux sur réseaux mobilisent 1 192,7 K€ et concernent les stations de pompage, le réseau de distribution et la rénovation des branchements en plomb.

Pour 2003, les prévisions de crédits pour les acquisitions de matériel, outillage, mobilier et matériel de transport s'élèvent à 271 K€.

La contribution aux charges supportées par le budget principal représente 813,5 K€.

* **Budget Assainissement**

Les dépenses d'investissement passent de 12 011 K€ à 8 613 K€ (- 3 398 K€). Cette variation s'explique essentiellement par la diminution des crédits affectés au traitement complet de l'azote à la station d'épuration de Port Douvot. Cette opération mobilise 3 100 K€ contre 6 020 K€ en 2002.

Les autres points principaux de cette section sont les suivants :

- travaux sur réseaux (construction, réhabilitation, branchements) pour 1 720 K€,
- réalisation des réseaux d'assainissement dans le cadre de l'aménagement des ZAC «Les Hauts du Chazal» pour 671 K€ et «Val des Grands Bas» pour 175 K€, collecteur Nord-Ouest pour 250 K€,
- construction de locaux administratifs au Centre Technique Municipal de la Pelouse pour 340 K€,
- divers travaux à la station d'épuration pour 65,1 K€,
- 219,5 K€ pour l'acquisition de matériel d'exploitation, outillage, véhicules, informatique et cartographie du réseau.

La contribution au budget principal s'élève à 805 K€.

2.2 - Le Budget Déchets

Suite au report du transfert de l'usine d'incinération des ordures ménagères au SYBERT au 1er janvier 2004, la Ville conserve un budget déchets pour la compétence collecte et la compétence traitement.

A) Les recettes

Le poste redevance OM apparaît pour un montant de 8 269,7 K€ correspondant à une hausse du tarif de 4 % pour les bacs à deux roues et de 7 % pour les bacs à quatre roues.

Le poste redevance due par les communes voisines pour l'incinération de leurs ordures ménagères s'élève à 950 K€ pour un prix à la tonne en hausse de + 4,2 % (de 71 € à 74 €).

Les subventions d'exploitation passent globalement de 344 K€ à 488 K€ et concernent :

- pour 38 K€ les subventions d'Etat relatives aux CFA,
- pour 450 K€ les subventions Eco-Emballage concernant les aides à la tonne triée et le soutien à la communication dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective.

B) Les dépenses

La section d'investissement diminue de 3 405,7 K€ et passe de 5 593,2 K€ à 2 187,5 K€.

Cette forte baisse s'explique par le fait que l'opération de modernisation de l'usine d'incinération des ordures ménagères s'est terminée en 2002.

Les autres points principaux de cette section sont les suivants :

- le remboursement de la dette nécessite un crédit de 1 098 K€ contre 1 031 K€ en 2002,
- acquisition de bacs de collecte des ordures ménagères pour 240 K€ contre 671 K€ en 2002 (mise en place d'une tranche annuelle de collecte sélective de 15 000 habitants contre 27 000 en 2002),
- le fonds de renouvellement de l'UIOM s'élève à 400 K€,
- le poste matériel de transport passe de 210 K€ à 250 K€ avec notamment l'acquisition de deux bennes à ordures ménagères,
- l'aménagement des points de dépôts des déchets mobilise un crédit de 120 K€.

La contribution du budget Déchets au budget principal porte sur 780,5 K€.

2.3 - Le Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

A) Les recettes

Les crédits du budget augmentent de 31 % et passent de 332,5 K€ à 435,7 K€. Cette hausse importante traduit une augmentation de l'activité (le nombre de personnes prises en charge passe de 32 à 42). Les recettes correspondent au forfait de soins fixé par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et versé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

B) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement passent de 320,8 K€ à 423,8 K€. L'augmentation se retrouve sur le poste de rémunération et charges de personnel.

2.4 - Le Budget Forêts

A) Les recettes

Les recettes sont constituées principalement par :

- le produit de la vente de bois qui passe de 91 K€ à 80 K€ (- 12,1 %),
- la participation du Budget Principal nécessaire à la couverture des dépenses diminue de 1,5 % et passe de 508,4 K€ à 500,8 K€.

B) Les dépenses

Cette section passe de 501,1 K€ à 479,2 K€ (- 4,4 %). Les dépenses de personnel diminuent de 8,4 % suite à un départ à la retraite (308,8 K€ contre 337 K€ en 2002).

Troisième partie : les recettes et les dépenses du budget principal

Après la présentation synthétique du budget dans les deux premières parties, le rapport de présentation décrit successivement les principaux postes de recettes et de dépenses du budget principal, puis le détail des imputations par fonction (niveau de vote du budget).

1 - Les principaux postes en recettes et en dépenses

1.1 - Les recettes du budget (hors emprunt)

A - La fiscalité et les allocations compensatrices

La fiscalité sera abordée ici brièvement. Nous y reviendrons plus précisément dans la délibération spécifique de vote des taux.

a) La structure de la fiscalité locale à Besançon

Le paysage de la fiscalité locale et la répartition des impôts ont été profondément modifiés ces dernières années, à la fois par des réformes nationales et par les changements intervenus dans la gestion des compétences au niveau local.

La Loi de Finances Rectificative 2000 a ainsi supprimé la part régionale de la taxe d'habitation. En outre, en 2001, avec le passage en Communauté d'Agglomération, la taxe professionnelle est devenue une ressource communautaire et la Ville ne perçoit plus que 3 taxes : la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Chaque collectivité vote son propre taux pour chacune des taxes qu'elle perçoit.

Répartition de la cotisation payée par les Bisontins en 2002 :

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle
Ville	72,4 %	60,8 %	58,3 %	-
CAGB	-	-	-	58,3 %
Département	23,3 %	23,8 %	21,1 %	25,2 %
Région	-	8,0 %	11,1 %	8,8 %
Etat	4,3 %	7,4 %	9,5 %	7,7 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Pour la Ville, le produit fiscal se partage donc désormais essentiellement entre deux taxes : la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties, ce qui le rend plus sensible aux variations éventuelles de l'une d'entre elles.

Ventilation du produit des taxes directes locales perçues par la Ville de 1999 à 2002 :

Taxes Ville	1999	2000	2001	2002
Taxe d'habitation	31,6 %	32,3 %	51,6 %	51,4 %
Foncier bâti	30,2 %	31 %	48,3 %	48,4 %
Foncier non bâti	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %
Taxe professionnelle	38,1 %	36,6 %	-	-
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

La Ville perçoit aussi les allocations compensatrices versées par l'Etat pour ces taxes et compensant les différentes mesures de dégrèvements ou d'exonérations décidés par le législateur. Elle conserve également deux dotations de taxe professionnelle (pour l'abattement de 16 % et la réduction de la fraction imposable des salaires de 20 % à 18 %), qui constituent la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCTP), variable d'ajustement pour les dotations de l'Etat inscrites dans le Contrat de Croissance et de Solidarité.

A titre informatif, le tableau suivant mentionne le nombre de locaux assujettis à Besançon à chacune des taxes ménages.

	1999	2000		2001		2002	
	nombre	nombre	écart	nombre	écart	nombre	écart
Taxe d'habitation	64 150	63 987	-163	64 333	346	64 603	270
Foncier bâti	32 405	33 107	702	33 946	839	34 537	591
Foncier non bâti	4 021	4 065	44	4 031	-34	3 815	216

b) Les décisions du Conseil Municipal en matière de fiscalité locale

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit voter les taux de fiscalité locale. Cela donne lieu à un rapport spécifique.

En 2002, les taux de fiscalité ont augmenté de 1,5 %, en deçà de l'inflation en glissement annuel.

Au travers de la fiscalité, il s'agit de donner à la Ville les moyens de dégager une capacité de financement suffisante à la réalisation de ses objectifs, sans alourdir sensiblement la pression fiscale sur les contribuables. Payer ses impôts est aussi un acte citoyen : c'est sa participation à la vie de la collectivité et une forme de contribution aux charges communes.

Les bases pour l'année 2003 qui nous ont été communiquées par les Services Fiscaux évoluent modestement par rapport à celles de 2002 (sauf celles de la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui reste toutefois accessoire par rapport aux autres taxes) du fait de l'impact de la révision des valeurs locatives des logements HLM. Les bases définitives seront communiquées à la Ville en fin d'année.

En 2003, les taux évolueront à hauteur de l'inflation (indice des prix hors tabac) constatée sur l'exercice passé, conformément aux engagements pris.

Le tableau ci-après présente **le produit des 3 taxes directes** que la Ville percevra en 2003 en appliquant les taux aux bases notifiées, ainsi que le montant des compensations fiscales versées par l'Etat.

	Montant notifié
Produit des 3 taxes ménages	53 415 264 €
Montant des compensations versées par l'Etat	6 577 746 €
TOTAL	59 993 010 €

Le différentiel calculé par rapport aux prévisions des services de la Ville est positif et représente 463 K€ (460 K€ sur le produit des contributions directes et 3 K€ sur les allocations compensatrices). Cette somme permet de majorer les dépenses imprévues.

Le détail et la nature du produit des taxes ménages et des allocations compensatrices versés par l'Etat figurent dans le rapport concernant les taux de fiscalité locale, également inscrit à l'ordre du jour.

B - Les dotations et les participations de l'Etat*a) Le contrat de croissance et de solidarité*

Après le précédent de la Loi de Finances 2002, la Loi de Finances 2003 dispose la reconduction, en 2003, du Contrat de Croissance et de Solidarité, prévu initialement pour la période 1999 - 2000 - 2001.

Cette enveloppe qui a pour vocation de garantir et d'encadrer l'évolution des principales dotations de l'Etat (dont la DGF) évolue en fonction d'un indice composé de : l'inflation prévisionnelle 2003 et d'un tiers de la hausse du PIB en 2002. Elle enregistre donc une progression globale de + 1,9 % en 2003.

Au sein de cette enveloppe, chaque dotation connaît des règles d'indexation qui lui sont propres, la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCTP) jouant le rôle de variable d'ajustement.

Il faut noter qu'en 2002, l'enveloppe normée des dotations de l'Etat évoluait de + 2,3 % pour les collectivités locales, contre + 1,9 % en 2003 (pourcentage à comparer à l'évolution de l'inflation prévisionnelle).

Le tableau suivant présente l'évolution des différentes recettes attendues de l'Etat, inscrites dans le contrat de croissance et de solidarité, en comparant les prévisions du BP 2003 à celles du BP 2002.

Recettes du contrat de croissance et de solidarité encaissées par la Ville

	BP 2002	BP 2003
Dotation Forfaitaire (DGF 2003)	27 941 294	28 261 786
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 851 785	3 008 909
Rappel DGF	222 000	0
DGF permanents syndicaux	18 200	24 000
Dotation Spéciale Instituteurs (DSI)	57 930	45 000
Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	1 065 147	1 088 607
Fonds National de Péréquation (FNP)	533 571	725 000
Fonds National de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FNPTP)	571 820	571 820
DCTP (abattement 16 % des bases - réduction fraction salaires, Pantin)	3 613 585	3 430 326
TOTAL	36 875 332	37 155 448

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la première de ces dotations. Elle comprend une part de dotation forfaitaire et une part de dotation d'aménagement : la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

- Le Comité des Finances Locales (CFL) a fixé le taux de progression de la dotation forfaitaire à 50 % de la progression de l'ensemble des ressources affectées à la DGF. Celles-ci évoluant de 2,29 % entre 2002 et 2003, la dotation forfaitaire progresse, entre 2002 et 2003, de 1,15 % compte tenu du montant arrêté pour l'enveloppe nationale.

Elle est donc estimée au BP 2003 à un niveau de 28,3 M€.

A titre de comparaison, il faut rappeler qu'en 2002 la DGF forfaitaire avait connu un accroissement de + 2,1 % soit près du double de 2003. Cette année, l'évolution prévue est inférieure à l'inflation.

- La DSU constitue la seconde part de la DGF. Son calcul est fonction de différents critères notamment des comparaisons de potentiel fiscal entre Besançon et les autres villes de la strate (de 100 000 à 300 000 habitants). Elle a été estimée en 2003 à un niveau de 3 Me, qui correspond au montant de la notification 2002. La loi de Finances 2003 a prévu d'abonder l'enveloppe nationale de DSU des compensations pour suppression du droit de licence sur les débits de boissons, ainsi que de la régularisation positive de la dotation forfaitaire 2001 (qui ne sera pas versée directement à la Ville comme l'évoquait le rapport d'orientations budgétaires).

La DGD (Dotation Générale de Décentralisation) est évaluée à 1,1 M€.

Enfin, la loi de Finances 2003 dispose, tout comme celle de 2002, que le **Fonds National de Péréquation de la Taxe Professionnelle** (FNPTP) cessera de compenser les pertes de recettes liées à la baisse de la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle. Cette disposition implique une reconduction en 2003 du montant notifié en 2001 (572 K€). Le **Fonds National de Péréquation** est lui estimé à près de 700 K€ pour tenir compte des évolutions des dernières années.

b) Les dotations hors contrat de croissance et de solidarité (et hors subventions)

Elles figurent dans le tableau suivant. Les recettes évoluent globalement de + 2,2 % de BP à BP, essentiellement du fait des amendes de police.

Autres dotations de l'Etat

	BP 2002	BP 2003
Produit des amendes de police	1 219 600	1 374 562
FCTVA	3 402 511	3 349 960
Total en Euros	4 622 111	4 724 522

Le produit des amendes de police tient compte de la valeur du point arrêtée par le Comité des Finances Locales. Compte tenu du volume d'amendes à répartir au plan national, celle-ci est en hausse de 12,08 %. C'est ce qui explique la sensible augmentation des recettes encaissées par la Ville (qui ne sont qu'indirectement fonction des amendes délivrées au niveau local).

L'évolution du FCTVA est fonction des dépenses d'investissement réalisées en 2001.

C - Les dotations de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

La Ville reçoit de la CAGB deux dotations définies par l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts, l'une obligatoire, l'attribution de compensation, et l'autre, facultative, la dotation de solidarité communautaire.

a) L'attribution de compensation

L'attribution de compensation est égale à la différence entre les recettes transférées par la Ville (le produit de la taxe professionnelle perçu par la Ville en 2000, ainsi que les compensations qui y sont liées, déduction faite du produit des taxes ménages perçu par le District en 2000) et les charges transférées.

Cette dotation est figée : elle ne peut être indexée et n'est pas susceptible d'être modifiée, sauf en cas de nouveaux transferts de compétences ou d'émission de rôles supplémentaires de taxe professionnelle perçus ultérieurement mais au titre de l'exercice précédant la mise en place de la TPU.

Pour 2003, il est prévu que la Ville reçoive 20,16 M€. Cette prévision inclut la régularisation effectuée par la CAGB au titre des exercices 2001 et 2002 pour la prise en compte des rôles supplémentaires de taxe professionnelle, approuvée par le Conseil Municipal du 20 février 2003, ainsi que l'estimation du coût des nouveaux transferts décidés par le Conseil Municipal du 19 décembre 2002.

La Commission d'Evaluation des Charges se réunira en cours d'année pour arrêter le montant de cette dotation pour 2003.

b) La dotation de solidarité communautaire

La CAGB a déterminé le principe et le calcul d'une **Dotation de Solidarité Communautaire** (DSC), notamment par les délibérations des 20 octobre 2000 et 1^{er} mars 2001.

La DSC versée par la CAGB à ses communes membres se divise en deux parts :

* La première partie, dite de «solidarité», se compose d'une enveloppe fixe, répartie selon trois critères : la richesse des communes (potentiel fiscal et effort fiscal), la population (avec des effets de strates favorables aux petites communes) et le nombre de logements sociaux. La répartition entre la Ville de Besançon et les autres communes est respectivement d'environ 55 % et 45 %.

Le montant de la première part de la DSC pour 2003 a été estimé, sur la base de la somme reçue en 2002 à ce titre, à 838 750 €.

* La deuxième part de la DSC, dite Dotation d'Initiative Economique (DIE), est un reversement de la CAGB à ses communes membres, chaque année jusqu'en 2006, d'un pourcentage dégressif (35 % en 2001, 30 % en 2002 et 27,5 % en 2003) de l'augmentation du produit de taxe professionnelle.

Le montant de DIE est calculé à partir des rôles de taxe professionnelle transmis par les Services Fiscaux à la CAGB à la fin de l'année. Toutefois, à ce jour (fin février 2003), nous n'avons pas reçu notification du montant de la DIE 2002, celle-ci n'ayant pas encore été arrêtée par le Conseil Communautaire.

Au titre de 2003, le montant de cette dotation ne devrait être connu que vers la fin de l'exercice.

Aussi, le Budget Primitif 2003 comporte une prévision d'un montant global de 1 220 K€. Ce total correspond à une prévision de 915 K€ au titre de 2003 et à un ajustement des sommes attendues au titre de 2002, pour 305 K€ (compte tenu des indications connues sur l'évolution des bases de taxe professionnelle).

1.2 - Les dépenses obligatoires

A - Les dépenses de personnel gérées par le Service Ressources Humaines

Le transfert des centres sociaux du CCAS à la Ville est intervenu le 1^{er} janvier 2003. Il a notamment concerné 29 agents. Le BP 2003 prend donc en compte, pour 897 600 € cette mesure décidée par le Conseil Municipal le 19 décembre 2002.

La politique de maîtrise de la masse salariale est poursuivie avec ce budget qui est en hausse, à périmètre de services constant, c'est-à-dire sans le transfert des centres sociaux, de 2,2 % par rapport au Budget Primitif 2002 (2,7 % en dépenses/recettes).

La hausse globale, avec prise en compte des centres sociaux sera elle de 3,5 % par rapport au BP 2002 (4 % en dépenses/recettes).

Les tableaux de comparaison en fin de rapport permettront d'analyser dans le détail cette évolution.

a) Rémunérations

Les traitements ont augmenté de 0,7 % au 1^{er} décembre 2002. Ils devraient être de nouveau majorés en 2003 (mesures salariales 2003 non connues). Dans ce cadre, une hausse de 1 % a été prévue, malgré le taux d'inflation en hausse. En outre, la part employeur de la cotisation CNRACL a augmenté de 0,4 point au 1^{er} janvier 2003 (taux de 26,50 % contre 26,10 %).

Cette hausse induit un coût d'environ 148 000 €. La même hausse de 0,4 point interviendra le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} janvier 2005, soit au total 1,2 point en trois étapes.

En outre, les recrutements liés à l'ARTT, qui sont intervenus au cours de l'année 2002, figurent désormais en année pleine dans le BP 2003. Il en est de même pour le personnel affecté au Musée du Temps.

b) Personnel permanent - Stabilité des effectifs

La politique globale d'effectifs constants sera maintenue. Dans ce cadre le redéploiement de moyens sera poursuivi.

L'année 2003 verra l'intégration de la deuxième partie du dispositif emplois jeunes, soit 17 emplois jeunes.

Le Congé de Fin d'Activité a été modifié et reconduit. Il est désormais placé en voie d'extinction progressive.

c) Personnel non titulaire

La résorption de l'emploi précaire est intervenue en 2002. Les crédits de personnel non titulaire ont légèrement baissé en raison notamment du développement des volants de remplacement de personnel titulaire. Toutefois, des difficultés de recrutement demeurent notamment pour les cadres techniques A (ingénieurs) et B (techniciens) et les cadres B de la filière sportive pouvant occuper un emploi de MNS.

d) Formation

Les crédits de formation hors cotisations CNFPT sont maintenus. Vingt nouveaux bilans professionnels pourront être pris en charge dans le cadre de la démarche mobilité.

e) Autres dépenses

Un rééquilibrage des lignes budgétaires a été opéré à partir du poste rémunérations et charges du personnel en faveur des crédits d'exploitation du service afin de prendre en compte l'augmentation des frais liés au recrutement des agents (annonces, ...) et d'éviter les transferts de crédits qui intervenaient en cours d'année.

La subvention au Comité des Oeuvres Sociales qui est égale à 1 % des rémunérations concernant les emplois permanents de l'année n - 2, s'établit à 428 301 € (légère diminution de 1,4 %). Il faut y ajouter une somme de 32 776 € correspondant au remboursement de la participation du COS aux repas pris par le personnel dans les deux établissements agréés.

La subvention en faveur de la Mission Locale pour la participation aux formations des Emplois Jeunes et des Contrats Emplois Solidarité est en diminution de 26,7 % en raison de la sortie des emplois jeunes du dispositif.

f) Recettes (pour mémoire)

Elles s'établissent, en tenant compte ou non du transfert des centres sociaux, à 1 180 150 €, en baisse de 16,6 % par rapport au BP 2002. Cette diminution est essentiellement due à la sortie des emplois jeunes du dispositif qui entraîne une réduction corrélative de la participation de l'Etat.

Présentation sans tenir compte du transfert des centres sociaux du CCAS à la Ville le 1^{er} janvier 2003 (présentation à périmètre constant)

Dépenses	2002	2003	Evolution
Salaires et charges	68 926 890 €	70 454 778 €	+ 2,2 %
Autres charges	489 206 €	603 522 €	+ 23,4 %
Subventions	515 100 €	501 310 €	- 2,7 %
Total	69 931 196 €	71 559 610 €	+ 2,3 %

	2002	2003	Evolution
Dépenses	69 931 196 €	71 559 610 €	+ 2,3 %
Recettes	1 415 745 €	1 180 150 €	- 16,6 %
Total	68 515 451 €	70 379 460 €	+ 2,7 %

Présentation en tenant compte du transfert des centres sociaux du CCAS à la Ville le 1^{er} janvier 2003

Dépenses	2002	2003	Evolution
Salaires et charges	68 926 890 €	71 352 378 €	+ 3,5 %
Autres charges	489 206 €	603 522 €	+ 23,4 %
Subventions	515 100 €	501 310 €	- 2,7 %
Total	69 931 196 €	72 457 210 €	+ 3,6 %

	2002	2003	Evolution
Dépenses	69 931 196 €	72 457 210 €	+ 3,6 %
Recettes	1 415 745 €	1 180 150 €	- 16,6 %
Total	68 515 451 €	71 277 060 €	+ 4,0 %

B - L'annuité de la dette

a) *Le remboursement de la dette en capital et les autres opérations financières inscrites en investissement (chapitre 911)*

Les dépenses du chapitre 911 comprennent, pour l'annuité de dette :

- **Le remboursement de la dette en capital** : il reste stable entre le BP 2002 et le BP 2003, à hauteur de 16,5 M€. La provision pour contrats signés en cours d'exercice est estimée pour un niveau de remboursement en capital identique à 2002 : 0,18 M€.

- **Les rentes viagères versées par la Ville** : elles sont prévues pour un montant de 11 K€ ; elles sont en baisse par rapport au BP 2002 suite au décès de deux des bénéficiaires de ces sommes.

Au BP 2002, le chapitre 911 prévoyait aussi un crédit correspondant à une avance remboursable attribuée à l'Association du Plan Local d'Insertion par l'Economie (PLIE). Cette somme figurait en recettes et en dépenses, pour un montant de 0,3 M€.

Suite au transfert de compétence à la CAGB, les crédits ne sont pas reconduits au BP 2003.

b) *Le remboursement des intérêts de la dette et les autres dépenses de fonctionnement (chapitre 931)*

Les dépenses de ce chapitre se composent des intérêts de la dette et de certains frais financiers.

- Structure de l'encours de dette au 01/01/2003 :

- . taux fixes : 50 % soit 1 point de plus qu'au 1^{er} janvier 2002
- . taux révisables : 31 % soit 2 points de moins qu'au 1^{er} janvier 2002
- . taux variables : 19 % soit 1 point de plus qu'au 1^{er} janvier 2002

Cette répartition traduit concrètement la volonté de la Ville de parvenir à un équilibre entre taux fixes et taux flottants, pour bénéficier d'un encours à la fois souple et sécurisé. En effet :

* **L'encours de dette en taux fixe** représente un volume de 54,6 M€ au 1^{er} janvier 2003, ce qui traduit une légère hausse par rapport au 1^{er} janvier 2002 (53,8 Me). La Ville a en effet, par le biais d'arbitrages, saisi des opportunités de taux fixes très intéressantes aussi bien sur des 1^{ères} phases 3 et 5 ans que sur la durée résiduelle de certains prêts (à titre d'exemple : un emprunt Société Générale arbitré à 3,56 % sur une période de 4 ans et 6 mois). Au même titre, des mobilisations nouvelles 2002 en taux fixe ont bénéficié de niveaux de taux très attractifs (exemple : CDC Ixis : 3,81 % sur 5 ans). Le taux moyen de la dette à taux fixe sur le Budget Principal est d'ailleurs passé de 5,06 % à 4,74 % entre le 1^{er} janvier 2002 et le 1^{er} janvier 2003.

* **L'encours de dette en taux flottant** représente un volume de 54,3 M€ au 1^{er} janvier 2003. Ce type de taux permet à la Ville de bénéficier des opportunités liées aux marchés et à l'évolution de la conjoncture. En 2002, la BCE a poursuivi son processus de baisse de son taux directeur : à un niveau de 3,25 % au 1^{er} janvier 2002, le taux directeur a enregistré le 5 décembre 2002 une baisse de 0,50 %, passant ainsi à 2,75 %. Cette baisse réalisée par la BCE avait pour objectif de favoriser la reprise économique ; elle a dans tous les cas confirmé la stabilité à un niveau bas des taux courts.

Les nouvelles mobilisations, en taux flottant, de la fin de l'exercice 2002 ont d'ailleurs permis à la Ville de bénéficier de conditions de taux avantageuses.

Ainsi le taux moyen de la dette au budget principal, tous taux confondus, ressort à 4,01 % au 1^{er} janvier 2003, contre 4,49 % au 1^{er} janvier 2002. La durée résiduelle moyenne de la dette s'inscrit au 1^{er} janvier 2003 à 8 ans et 6 mois, en hausse de 4 mois par rapport au 1^{er} janvier 2002. Cette hausse s'explique par le fait que la Ville continue à réaliser des emprunts sur des durées plus en adéquation avec la durée de vie de l'investissement (y compris des emprunts d'une durée de 20 ans).

• **La prévision budgétaire** se répartit comme suit en tenant compte des intérêts des emprunts à long terme, selon le mode de calcul retenu

Prévision des intérêts payés à l'échéance 2003		Prévision des intérêts de l'exercice 2003 selon M14	
- de l'échéance 2002 au 31/12/2002 (chapitre 934.6611)	1,33 M€	- du 01/01/2003 à l'échéance 2003 (chapitre 931.6611)	2,97 M€
- du 01/01/2003 à l'échéance 2003 (chapitre 931.6611)	2,97 M€	- de l'échéance 2003 au 31/12/2003 (chapitre 934.6611)	1,3 M€
931.6611.20200 (contre 4,7 M€ en 2002)	4,3 M€	(contre 4,62M€ en 2002)	4,27 M€

• Quant aux autres lignes de crédit sur le chapitre 931, elles sont prévues comme suit :

* *La provision pour contrats signés en cours d'exercice avec échéances infra-annuelles (part intérêts)*

Elle reste à son niveau 2002 : 137 K€.

* *La provision pour actualisation de taux :*

Elle est fixée à 168 K€.

* Les frais de ligne de trésorerie :

Ils sont estimés à 122 K€ contre 198 K€ en 2002.

* Les services bancaires et assimilés :

Ils représentent 30 K€ et sont destinés à régler les diverses commissions appliquées au Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR) pour non utilisation lors des phases partielles de remboursement anticipé, ainsi qu'aux prêts nouveaux.

D'une façon générale, la situation économique difficile et, dans la zone euro, la maîtrise de l'inflation ont amené les banques centrales (Fed et BCE) à une politique de baisse régulière des taux d'intérêts en 2002. La reprise attendue sur le second semestre 2002 n'est pas intervenue ; les taux courts d'abord et les taux longs ensuite ont atteint des niveaux particulièrement bas. C'est ce qui explique que les intérêts et charges financières baissent de près de 9 % entre le BP 2002 et le BP 2003.

L'année 2003 commence dans un climat d'incertitude (situation économique morose, crise irakienne, cours du Brent), qui amène les marchés à une grande prudence : anticipation de la poursuite de la baisse des taux jusqu'en juin, puis possible reprise rapide de l'économie mondiale. Un tel scénario aurait un surcoût pour l'annuité de la dette perceptible dès le second semestre. En tout état de cause, s'agissant de la gestion active de la dette, la stratégie menée en 2003 aura pour objectif d'amortir les effets d'une telle évolution (accentuée à terme par l'augmentation du recours à l'emprunt) :

- en anticipant s'il y a lieu les mobilisations de long terme dans un contexte de taux bas,
- en poursuivant les actions de sécurisation sur taux fixe et sur index monétaires à périodicité supérieure à 3 mois.

1.3 - Le programme d'investissement

Comme mentionné dans la deuxième partie du rapport, **l'effort d'investissement direct** de la Ville au BP 2003 représente **30 663 K€**. Ce total se répartit entre 9 495 K€ de tranches annuelles et 21 168 K€ d'opérations individualisées (dont 964 K€ de dépenses imprévues).

A cela s'ajoutent **les subventions d'équipement** versées par la Ville et imputées conformément à la M14, en section de fonctionnement. Elles s'élèvent à 8 772 K€.

Le programme d'investissement 2003 est décrit ci-après :

A - Les tranches annuelles

Avec une prévision de 9 495 K€ au BP 2003, elles sont en augmentation par rapport au BP 2002 (7 695 K€).

Cette hausse d'un exercice sur l'autre tient pour partie à une nouvelle définition de ces dépenses. Elles regroupent désormais l'ensemble des travaux de sécurité, d'amélioration et d'entretien du patrimoine (dont une partie pouvait être imputée ponctuellement en opérations individualisées sur les exercices précédents). Cette rationalisation dans la gestion des crédits doit permettre de mieux programmer ces dépenses. Selon la même logique, l'année 2003 sera aussi consacrée à une actualisation du diagnostic du patrimoine municipal dans toutes ses composantes. Au-delà de l'état des lieux, ce travail permettra de redéfinir les critères de détermination des travaux éligibles en tranches annuelles et leur phasage dans le «grand programme de petits travaux» à réaliser sur la fin du mandat.

Cette augmentation traduit surtout la volonté de la Municipalité de réaliser un effort important dans ce domaine sur la durée du mandat pour valoriser et rénover le patrimoine municipal.

En 2003, les 9,5 M€ de dépenses inscrites se répartissent entre : 3,5 M€ pour le patrimoine bâti (matériel et mobilier compris), 2,4 Me pour la voirie et l'éclairage public, 1 M€ pour les véhicules et les engins, 1,7 M€ pour les acquisitions et les dépenses relevant de l'informatique, 0,8 M€ au titre des autres dépenses.

Ces différentes lignes de dépenses donnent lieu à l'établissement de programmes de travaux par domaines et par délégations. Pour cette année, ils sont proposés pour une première tranche au conseil municipal de mars, puis le seront pour une seconde tranche au conseil municipal de mai. Les travaux retenus sont détaillés dans des rapports spécifiques.

B - Les opérations individualisées et les subventions d'équipements versées

Les principales lignes de dépenses sont reprises ci-après et ventilées selon les priorités de l'action municipale en 2003, telles qu'elles sont évoquées dans la première partie du rapport.

1 - La qualité de vie pour tous et partout

** Requalifier l'urbanisme et agir dans les quartiers*

Dans le domaine de l'urbanisme, 700 K€ sont prévus au titre de l'ORU (Clairs-Soleils et Planoise). Par ailleurs, 300 K€ seront consacrés à des travaux sur l'îlot sensible de Planoise et 150 K€ au PLU. L'aménagement du secteur de Casamène mobilisera 125 K€, celui du quartier des Vaïtes 100 K€ et le secteur de la gare Viotte 100 K€.

Enfin, le soutien de la Ville aux opérations de relogement (notamment sur Clairs-Soleils) et aux actions menées par les bailleurs sociaux représentera 512 K€ (subventions d'équipement).

S'agissant des services et des équipements de proximité, les principales opérations concerneront en 2003 : la poursuite des travaux du groupe scolaire Saint-Claude (1,5 M€), le démarrage de la construction de la maison de quartier de Velotte (1,2 Me), la mise aux normes des cuisines scolaires (340 K€) et les travaux à la maternelle Bregille Plateau (100 K€). On peut citer également les travaux prévus au titre des points publics (200 K€), sur les locaux de la Grette (100 K€), sur l'abri de nuit et l'accueil de jour (120 K€), pour l'accueil du public au Centre Administratif Municipal (300 K€) et pour l'extension du Centre Technique Municipal (200 K€), sur le cimetière Saint-Claude (158 K€).

** Renforcer le rayonnement de la capitale régionale*

Les chantiers les plus importants sont en 2003 ceux de la rénovation du stade Léo Lagrange (2,5 M€) et du Palais des Sports (1 Me). L'achèvement du terrain synthétique de la Malcombe mobilisera 650 K€.

Plus de 365 K€ de crédits d'investissement directs sont aussi prévus pour l'extension du Musée du Temps (pendule de Foucault).

La Ville participera aussi en 2003 aux projets sur le site de Micropolis à hauteur de 1 M€ et apportera un soutien de plus de 200 K€ à la Citadelle (tranche 3 des travaux du zoo).

** Inscrire les projets municipaux dans une perspective de développement durable*

A ce titre, le projet le plus important est celui de la chaufferie bois de Planoise pour laquelle 1 185 K€ sont ouverts au budget. Mais on peut évoquer aussi, en investissement, les crédits prévus pour encourager le développement des énergies renouvelables (150 K€), soutenir la prise en compte de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) dans les projets municipaux (70 K€) et favoriser la mise en place de l'Agenda 21 (77 K€).

Quant aux crédits inscrits dans le PDU, ils sont prévus à hauteur de 1 M€.

2 - Appuyer l'action municipale sur une logique d'aménagement

** Favoriser l'aboutissement des grands dossiers d'aménagement*

En 2003, les études et les acquisitions sur le site des Prés de Vaux se poursuivront (732 K€). La participation prévue sur la ZAC Louise Michel représente quant à elle 717 K€. Sur la ZAC des Hauts du Chazal, la Ville interviendra à hauteur de 600 K€ (investissement direct) et de 116 K€ (subvention d'équipement) sur son budget principal.

Sur les autres ZAC, les dépenses prévues représentent 560 K€ sur la ZAC de la Mouillère, 320 K€ sur la ZAC de Planoise, 129 K€ sur la ZAC de Château Galland et 481 K€ sur le secteur de la Fayette.

Le soutien apporté par la Ville au projet de l'IRTS (Institut Régional des Travailleurs Sociaux) représentera 700 K€ en 2003.

Enfin, 482 K€ sont prévus au titre de participation versée à l'Etat pour les travaux universitaires sur le site du pôle santé.

** Recréer un coeur de ville moteur, dynamique et agréable à vivre*

Le premier grand dossier, celui du complexe Marché Beaux-Arts, nécessite l'inscription de 3 M€ de crédits pour les travaux du parking. Par ailleurs, 400 K€ sont prévus pour les travaux de réaménagement et 610 K€ sont à verser à la SEDD.

La seconde grande opération, l'îlot Pasteur, se poursuit également. Le BP 2003 prévoit une dépense de 3,35 Me couverte par emprunt.

Enfin, on peut signaler que 190 K€ sont prévus pour le jalonnement dynamique des parkings.

3 - Valoriser le cadre de vie et rénover le patrimoine municipal

La plupart des dépenses à rattacher à cet objectif sont prévues en tranches annuelles.

Quelques lignes d'opérations individualisées sont malgré tout à évoquer : le fonds d'embellissement urbain (150 K€), la poursuite du plan lumière (150 K€), la mise en valeur des parcs et jardins en centre-ville et dans les quartiers (300 K€), l'aménagement des versants de collines (90 K€) et la politique des jardins familiaux (75 K€).

2) Le détail du budget par fonction (section de fonctionnement)

Fonction 0 - Services Généraux des Administrations Publiques Locales

Les dépenses et les recettes de ce chapitre s'élèvent respectivement à 32 479 K€ et à 1 675 K€.

020 - Administration générale de la collectivité

Cette rubrique comprend la Direction Générale des Services ainsi que les Services Administratifs et Techniques communs à l'ensemble de la collectivité : Coordination Administrative, Services des Ressources Humaines, Financier, Informatique, l'Accueil et les Ateliers Municipaux pour la partie entretien et réparations de bâtiments et des véhicules...

Les prévisions atteignent 26 059 K€ pour les dépenses et 786 K€ pour les recettes. Elles se ventilent de la manière suivante :

- Frais de personnel des services concernés : 18 689 K€
- Imprimerie et accueil : 174 K€
- Informatique et Télécommunications : 1 599 K€
- Coordination Administrative : 315 K€ (y compris les frais d'affranchissement)
- Finances : 700 K€ (avec notamment les provisions pour les admissions en non-valeurs)
- Administration Générale : 1 126 K€
- Entretien des bâtiments administratifs et des véhicules : 3 334 K€
- Médecine du Travail : 21 K€.

Les recettes proviennent essentiellement des prestations effectuées par le Service Informatique (137 K€), le service Parc Auto (229 K€) et par la Médecine du Travail (60 K€) ainsi que des remboursements concernant le personnel (304 K€).

021 - Assemblée locale

Cette rubrique comprend les frais de fonctionnement de l'assemblée locale, y compris les indemnités des élus. Les prévisions de crédits atteignent 684 K€.

022 - Administration générale de l'Etat

Cette sous-fonction regroupe les actions d'administration effectuées pour le compte de l'Etat (élections, état-civil, affaires militaires).

Les crédits de dépenses sont prévus à hauteur de 1 113 K€ et les recettes à 61 K€ et concernent essentiellement les frais de personnel.

023 - Information, communication, publicité

Sont inclus dans cette catégorie les frais d'établissement du bulletin municipal et, d'une manière générale, toutes les charges d'information de la population et les opérations de communication faites par la Ville.

Les charges globales s'élèvent à 2 302 K€ avec notamment 300 K€ pour organiser un événement festif en 2003, 43 K€ pour l'ouverture d'un Espace Public Numérique (EPN) et la formation dans les quartiers aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Les recettes sont prévues à hauteur de 229 K€.

024 - Fêtes et cérémonies

Cette rubrique regroupe les manifestations touchant à l'image de la Ville, les fêtes, les réceptions et les cérémonies publiques.

Les dépenses de fonctionnement sont inscrites pour 677 K€.

025 - Aides aux associations

Sont répertoriées ici les charges des services s'occupant de la vie associative. Les prévisions de dépenses s'élèvent à 709 K€ soit 488 K€ pour les frais généraux et 222 K€ pour les frais de fonctionnement de ces services.

Les recettes (100 K€) correspondent principalement aux locations de salles (52 K€), aux participations de l'Etat et de la Région pour la cessation progressive d'activité et les emplois jeunes (12 K€), et aux recettes liées à l'organisation du Forum des Associations (35 K€). En 2003, la Ville assurera seule la gestion de ce Forum et encaissera le produit des encarts publicitaires et des locations de stands.

026 - Cimetières et pompes funèbres

Les frais généraux et de fonctionnement de cette activité s'élèvent à 281 K€ ; les recettes, quant à elles, atteignent 500 K€ et concernent essentiellement les concessions (198 K€), les taxes funéraires (103 K€) et la redevance versée par l'exploitant du crématorium (21 K€).

Il faut noter également qu'en 2003 la Ville devra verser des indemnités de fin de contrat pour le crématorium (124 K€) mais, parallèlement, elle encaissera un droit d'entrée (178 K€) dans le cadre du nouveau contrat de gestion (le différentiel de 54 000 e couvre le remboursement du capital restant dû sur les emprunts contractés pour la construction de l'équipement).

04 - Relations Internationales

Cette rubrique englobe les actions menées par la Ville de Besançon pour les jumelages et la coopération.

Les crédits destinés à ces opérations s'élèvent à 652 K€.

Fonction 1 - Sécurité et salubrité publiques

Les crédits de ce chapitre atteignent 1 677 K€ en dépenses et 9 K€ en recettes.

112 - Police Municipale

Cette rubrique regroupe les actions et participations spécifiques à la Police Municipale et à la fourrière des animaux.

Les prévisions de dépenses s'élèvent à 1 621 K€ dont 1 590 K€ de frais généraux. Les recettes de cette activité sont estimées à 6 K€.

12 - Hygiène et salubrité publique

Cette sous-fonction comprend les actions spécifiques liées à la salubrité publique, telles que les opérations de dératisation, les interventions d'urgence sur les immeubles en péril, le fonctionnement des bains-douches soit une charge totale de 56 K€ et des recettes estimées à 3 K€.

Fonction 2 - Enseignement - Formation

Les dépenses et les recettes de ce chapitre s'élèvent respectivement à 13 222 K€ et à 2 616 K€.

20 - Services communs

Les crédits en dépenses (360 K€) correspondent aux frais généraux du service qui s'occupe de l'enseignement.

211 - Ecoles maternelles

Cette rubrique globalise les crédits de fonctionnement des écoles maternelles publiques soit 3 315 K€ dont 2 803 K€ au titre de la masse salariale, 248 K€ pour l'entretien des bâtiments et 264 K€ pour les crédits courants concernant cette activité.

212 - Ecoles primaires

Les dépenses se chiffrent à 1 991 K€ dont notamment 1 343 K€ pour les frais de personnel, 195 K€ pour l'entretien des bâtiments et 453 K€ pour les crédits courants concernant cette activité.

213 - Classes regroupées

Sont répertoriées dans cette rubrique les charges des écoles du premier degré ne pouvant pas être nettement distinguées.

Les prévisions de crédits s'élèvent à 1 365 K€ réparties en frais de personnel permanent et temporaire (566 K€), en charge d'entretien des bâtiments (563 K€), et en participations obligatoires aux écoles privées sous contrat (216 K€).

Les recettes (76 K€) correspondent essentiellement à la participation intercommunale aux frais de scolarité (69 K€).

23 - Enseignement supérieur

Cette sous-fonction comporte les dépenses afférentes aux actions et écoles d'enseignement supérieur notamment artistiques (Ecole des Beaux-Arts).

Les dépenses sont prévues à hauteur de 2 227 K€ et concernent les frais de personnel permanent et temporaire (1 373 K€), l'entretien des bâtiments (81 K€), le fonctionnement de l'Ecole des Beaux-Arts (62 K€) et les subventions (706 K€) dont 543 K€ pour l'UFR et Bibliothèque de Médecine-Pharmacie et 151 K€ pour attribution d'allocations de bourses de thèse (6 en 2003).

Les recettes (737 K€) représentent essentiellement les subventions de fonctionnement versées par l'Etat (206 K€) et par le Département (76 K€) ainsi que les droits d'inscription (62 K€) de l'Ecole des Beaux-Arts et la subvention du Département (381 K€) pour l'UFR et Bibliothèque de Médecine-Pharmacie qui devrait être encaissée en 2003 dans le cadre du programme «CITE».

251 - Hébergement et restauration scolaire

Les dépenses et les recettes de ce secteur s'élèvent respectivement à 3 799 K€ et à 1 737 K€.

Les charges principales découlent des frais de personnel permanent et temporaire (2 736 K€), de la gestion des bâtiments de restauration (30 K€) et du fonctionnement des restaurants scolaires (1 031 K€).

Les recettes proviennent notamment de la vente des tickets pour les repas (1 701 K€), la participation de la Caisse des Ecoles pour les frais de logistique (15 K€).

252 - Transports scolaires

Les dépenses correspondent au transport des élèves pour les activités de plein air (70 K€) et au transport des enfants du groupe scolaire des Montboucons suite à une restructuration de cette école.

255 - Classes de découverte et autres services annexes de l'enseignement

Les prévisions de dépenses (92 K€) correspondent aux subventions versées aux associations pour les classes transplantées et les actions ponctuelles.

Fonction 3 - Culture

Les dépenses et les recettes de ce chapitre s'élèvent respectivement à 16 277 K€ et à 1 727 K€.

30 - Services communs

Cette sous-fonction regroupe les actions d'administration générale, de réglementation et de contrôle exercées par les collectivités en matière culturelle. Elle comprend aussi les aides aux associations oeuvrant dans ce domaine, mais non ventilables à un degré plus fin de la nomenclature.

Les prévisions de dépenses s'élèvent à 477 K€.

311 - Expression musicale, lyrique et chorégraphique

Les dépenses (4 772 K€) et les recettes (1 017 K€) de cette rubrique concernent les frais de personnel permanent (3 166 K€), le fonctionnement de l'Orchestre de Besançon (782 K€) et du Conservatoire de Musique (47 K€), les subventions versées aux associations musicales (53 K€) et pour la saison lyrique et musicale, la subvention à l'Opéra Théâtre (655 K€) ainsi que les charges du personnel de scène du Théâtre (23 K€).

Les prévisions d'encaissement correspondent aux subventions versées au Conservatoire par l'Etat (308 K€) et par le Département (55 K€), aux droits d'inscription (252 K€) ainsi qu'aux recettes de l'Orchestre de Besançon (376 K€) dont des subventions pour le fonctionnement de l'Orchestre provenant de la DRAC (86 K€) et de la Région (152 K€).

312 - Arts plastiques et autres activités artistiques

Cette rubrique comprend les prévisions budgétaires concernant les frais de bâtiments (8 K€), la charge salariale (64 K€) et les crédits de fonctionnement (16 K€) du Centre d'Arts Contemporains ainsi que les crédits prévus pour les activités artistiques ponctuelles (37 K€).

313 - Théâtre

Cette sous-fonction englobe entre autres la gestion des salles de spectacles municipales, les scènes nationales.

Les dépenses qui s'élèvent à 1 624 K€ correspondent aux frais de personnel permanent (524 K€) et à l'entretien des bâtiments (37 K€), les crédits de fonctionnement du Théâtre (61 K€), les subventions versées au Centre Dramatique National (364 K€) et à l'Espace Culturel de Planoise (638 K€).

Les prévisions de recettes atteignent 85 K€ avec notamment la location au Centre Dramatique National des locaux avenue Droz (58 K€).

314 - Cinémas et autres salles de spectacles

Cette rubrique comprend la gestion des autres salles de spectacles municipales (dont Grand Kursaal - Petit Kursaal - Salle Proudhon).

Les dépenses et les recettes s'élèvent respectivement à 719 K€ et à 94 K€.

321 - Bibliothèques et médiathèques

Les prévisions de dépenses se chiffrent à 2 965 K€, celles de recettes à 214 K€.

Les dépenses se répartissent en frais de personnel permanent (2 553 K€), d'entretien des bâtiments (115 K€) et de fonctionnement des bibliothèques (297 K€).

Les recettes représentent essentiellement les abonnements (71 K€), la DGD Bibliothèques (87 K€) et les remboursements concernant le personnel (50 K€).

322 - Musées

Les prévisions de crédits correspondent au fonctionnement des Musées des Beaux-Arts, d'Histoire, du Folklore Comtois, de la Résistance et d'Histoire Naturelle.

Les dépenses s'élèvent à 4 324 K€ et se ventilent en frais de personnel permanent pour 3 661 K€, en entretien des bâtiments pour 231 K€ et en frais de fonctionnement des musées pour 432 K€.

Les prévisions de recettes atteignent 258 K€ et correspondent principalement aux remboursements concernant le personnel (39 K€), aux dépenses d'énergie remboursées par la SEM Citadelle (57 K€) et à la vente de catalogues, aux visites guidées et aux entrées dans les musées (149 K€).

323 - Archives

Cette sous-fonction retrace les actions correspondant à la conservation et à la mise à disposition des archives historiques de la commune.

Les frais généraux de cette activité se chiffrent à 111 K€.

324 - Entretien du patrimoine culturel

Cette rubrique comprend les interventions de restauration ou de consolidation sur les monuments et objets classés faisant partie du patrimoine de la commune.

Globalement ce secteur concerne le patrimoine culturel de la commune au sens large, que celui-ci soit classé, inscrit ou simplement d'intérêt local.

Les dépenses s'élèvent à 605 K€ dont 200 K€ de subventions d'équipement pour le parc zoologique à la Citadelle, 54 K€ pour d'autres monuments historiques, 77 K€ pour les compensations tarifaires et les entrées gratuites à la Citadelle, 50 K€ pour les frais de personnel permanent, 35 K€ pour le fonctionnement du Service «Beaux-Arts - Conservation du patrimoine» et 143 K€ pour verser le solde de l'indemnité d'éviction de Radio France de la Citadelle.

Les recettes sont prévues à hauteur de 49 K€ pour toutes les opérations de gestion de la Citadelle : remboursement de charges de la SEM Citadelle, des loyers et d'une partie du chiffre d'affaires de Besançon Loisirs Détente (2,5 %).

33 - Action culturelle

Cette sous-fonction regroupe toutes les activités d'animation culturelle dans lesquelles la production ou l'enseignement artistique est secondaire. Elle décrit notamment l'organisation des festivals, les salles des fêtes et les centres d'animation culturelle.

Les prévisions de dépenses se chiffrent à 556 K€ dont 281 K€ de frais de personnel permanent, 183 K€ pour le Festival de Musique, 59 K€ pour organiser les «Rencontres Jeune création» et 32 K€ pour l'action culturelle.

Fonction 4 - Sport et Jeunesse

Les dépenses et les recettes de ce chapitre s'élèvent respectivement à 11 217 K€ et à 1 972 K€.

40 - Sport et Jeunesse - Services communs

Cette sous-fonction comprend les services administratifs chargés des sports (832 K€) ainsi que les aides à la pratique sportive. Les subventions aux associations sportives se chiffrent à 1 756 K€ (subventions d'équipement : 34 K€ dont 30,5 K€ pour l'aménagement de la salle de l'Etoile Sportive de Saint-Ferjeux ; subventions de fonctionnement : 61 K€ pour le pôle sportif des Montboucons, 24 K€ pour le Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides, 17 K€ pour le SNB, 11 K€ pour le BRC Tennis, 22 K€ pour les animateurs sportifs départementaux, 310 K€ pour le sport amateur, 1 211 K€ pour le sport de haut niveau, 44 K€ pour les manifestations sportives de haut niveau et 22 K€ pour diverses subventions aux associations sportives).

Les recettes s'élèvent à 48 K€.

411 - Salles de sport, gymnases

La gestion et l'entretien des locaux se chiffrent à 794 K€, les prévisions de recettes atteignent 63 K€.

412 - Stades

La gestion et l'entretien des locaux s'élèvent à 696 K€, les recettes à 23 K€.

413 - Piscines

La gestion et l'entretien des piscines de Chalezeule, Mallarmé et La Fayette génèrent 2 425 K€ de dépenses et 989 K€ de recettes.

414 - Autres équipements sportifs ou de loisirs

Dans cette rubrique se trouve la patinoire. Sa gestion et son entretien s'élèvent à 449 K€, les prévisions de recettes se chiffrent à 270 K€.

421 - Centres de loisirs

Cette sous-fonction (623 K€) comprend la gestion et l'entretien des locaux ainsi que les services d'animation pour les jeunes, tels que les centres de loisirs. Les subventions versées par la Ville pour le fonctionnement des centres de loisirs et des actions menées dans le cadre du «Contrat Enfance» et du «Contrat Temps Libre» s'élèvent à 515 K€ et les aides apportées pour les vacances des enfants bisontins à 78 K€.

Les recettes (183 K€) concernent les subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du contrat enfance et du contrat temps libre pour les centres de loisirs.

422 - Autres activités pour les jeunes

Les centres socio-culturels et socio-éducatifs, les maisons des jeunes et maisons pour tous, les clubs de loisirs et l'animation des quartiers sont répertoriés sous cette rubrique.

Les dépenses s'élèvent à 3 640 K€ et se ventilent de la manière suivante :

- frais de personnel permanent : 2 231 K€

- frais de bâtiments : 120 K€

- Crédits pour l'animation dans les quartiers et la démocratie participative : 1 143 K€ dont 560 K€ pour les subventions versées aux associations à caractère social ou socio-culturel et 121 K€ de subvention de fonctionnement pour le Centre International de Séjour. Il faut noter qu'à partir de 2003, la Ville a repris les centres sociaux auparavant gérés par le CCAS.

- Fonctionnement du Relais Jeunesse : 146 K€ dont 77 K€ d'aides versées en subventions.

Les prévisions de recettes se chiffrent à 396 K€ dont 237 K€ de subventions reçues de la CAF, du Département et de l'Etat et 83 K€ de droits d'entrée dans les maisons pour tous et les centres sociaux.

Fonction 5 - Interventions sociales et santé

Les dépenses et les recettes atteignent respectivement 10 906 K€ et 1 145 K€.

510 - Santé - Services Communs

Les dépenses de cette sous-fonction (673 K€) regroupent les crédits destinés au fonctionnement du Service d'Hygiène et de Santé pour 31 K€, aux frais de personnel pour 626 K€ et aux subventions versées à différentes associations pour 16 K€.

Les recettes (1 027 K€) concernent la DGD hygiène, des remboursements sur rémunérations et les participations de l'Etat pour les FCCPA.

511 - Dispensaires et autres établissements sanitaires

Les dépenses (195 K€) et les recettes (118 K€) correspondent pour l'essentiel au fonctionnement du centre de soins infirmiers.

520 - Interventions sociales - Services communs

Les dépenses qui s'élèvent à 9 282 K€ comprennent pour l'essentiel :

- la subvention de fonctionnement de 8 593 K€ versée au Centre Communal d'Action Sociale au titre de la participation de la Ville. La baisse apparente que connaît cette dépense entre 2002 et 2003 est imputable au transfert de la compétence centres sociaux à la Ville, ainsi qu'au transfert du PLIE du CCAS à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. A périmètre constant, les crédits alloués à la subvention de fonctionnement versés au CCAS seraient en hausse de 4,4 %.

- le contingent d'aide sociale pour 632 K€. La loi du 27 juillet 1999 sur la couverture maladie universelle a en effet prévu la suppression des contingents communaux et une diminution de la dotation forfaitaire équivalente au montant 1999 du contingent d'aide sociale. Le Département qui appelait toujours le contingent N en N+1 a accepté un étalement du contingent 1999 sur 7 ans : 10 % du contingent 1999 en 2000 et 15 % de 2001 à 2005. En 2006, la Ville versera le solde de la contribution définitive soit 651 K€.

- un crédit de 55 K€ pour le nettoyage des remparts et des fortifications de Besançon effectué par des chantiers d'insertion.

522 - Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence

Hors frais de fonctionnement, les 447 K€ se composent des subventions de fonctionnement (366 K€) versées par la Ville à divers organismes menant des actions de prévention pour l'enfance et l'adolescence.

Parmi celles-ci figure une participation versée à l'Association Départementale pour la Défense et la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADDSEA) pour assurer une mission de prévention dans les quartiers.

Les autres dépenses concernent essentiellement la rémunération du personnel «Politique de la Ville» affecté à cette action (1 agent). Elles représentent 30 K€.

Enfin, la Ville paie des loyers et charges locatives pour un montant de 35 K€ (loyers et charges locatives de l'association ADDSEA).

523 - Actions en faveur des personnes en difficulté

A cette rubrique, figurent les aides aux organismes oeuvrant dans ce domaine. Les dépenses (138 K€) comprennent essentiellement diverses subventions de fonctionnement, dont une subvention versée au Crédit Municipal pour le maintien de l'activité prêt sur gage (31 K€), ainsi que des subventions de fonctionnement aux associations intermédiaires (107 K€).

524 - Autres services

Parmi les dépenses qui représentent un montant de 170 K€, les crédits de subventions de fonctionnement prévus pour des associations à caractère social s'élèvent à 156 K€ et le versement des loyers et charges de la banque alimentaire représente 14 K€.

Fonction 6 - Famille

Les dépenses de cette fonction atteignent 8 552 K€ et les recettes 5 362 K€.

63 - Aides à la famille

Les dépenses (100 K€) correspondent :

- à la consommation de fluides : 70 K€
- aux charges locatives et d'entretien des services d'aides à la famille (15 K€)
- à une subvention de fonctionnement à l'association des Jardins Familiaux (15 K€).

Les recettes (36 K€) proviennent du recouvrement des loyers (30 K€) et des charges locatives (6 K€) pour les antennes sociales.

64 - Crèches et garderies

Les dépenses (8 452 K€) sont affectées :

- aux frais de personnel, soit 7 752 K€
- aux charges de fonctionnement (418 K€) dont 91 K€ pour la location et les charges locatives, 49 K€ pour les fluides, 35 K€ pour l'entretien des bâtiments, le reste étant composé des dépenses courantes liées au fonctionnement des crèches

· à la mise en oeuvre des programmes du contrat enfance : le contrat enfance prévoit le versement de subventions Ville et CAF à certaines associations. Les dépenses prévues au BP 2003 ne comprennent que la part Ville. La part CAF ou prestation de service Enfance (PSE) ne sera inscrite en recettes et en dépenses par décision modificative qu'après notification. Les dépenses (110 K€) se répartissent entre les associations suivantes :

- Antenne Petite Enfance crèches et haltes : 56 K€
- Maison Verte : 36 K€
- Relais Assistantes Maternelles : 15 K€
- Antenne petite enfance - Centres de loisirs : 3 K€

· à la facturation de divers autres frais (honoraires de médecin, kinésithérapeutes, psychologues, différentes sorties organisées...) pour 165 K€.

- à des titres annulés sur exercices antérieurs : 7 K€.

Les recettes (5 326 K€) concernent :

- le remboursement par la CPAM des indemnités journalières, soit 21 K€
- l'encaissement des participations des usagers des différentes crèches et haltes pour 1 726 K€. Cette estimation tient compte de la diminution du taux d'effort des familles qui prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2003.
- l'encaissement de prestations octroyées par la Caisse d'Allocations Familiales :

Pour l'administration générale de la division enfance (368 K€) et pour le fonctionnement des crèches et haltes (3 132 K€). Le total (3 500 K€) correspond à l'estimation des aides versées directement par la Caisse d'Allocations Familiales à la Ville au titre des Prestations de service ordinaires (PSO) et Prestations de service unique (PSU).

- différentes participations de l'Etat (remboursements FCCFA et FCCPA...) pour 78 K€.
- des remboursements de charges sociales pour 0,5 K€.

Fonction 7 - Logement

Les dépenses et les recettes de ce chapitre s'élèvent respectivement à 1 820 K€ et 756 K€.

70 - Logement - Services communs

Cette sous-fonction comprend les frais généraux des services chargés des logements locatifs appartenant à la Ville (132 K€).

71 - Parc privé de la Ville

Les prévisions de dépenses se chiffrent à 1 137 K€ et comprennent notamment les frais d'eau et d'assainissement des bâtiments communaux (164 K€), les taxes foncières (495 K€) et les charges locatives des locaux loués par la Ville (440 K€) dont 360 K€ pour la redevance des ordures ménagères.

Les recettes qui atteignent 756 K€ correspondent aux loyers et charges locatives reçus par la Ville.

72 - Aide au secteur locatif

Les prévisions de dépenses (551 K€) correspondent à diverses aides au secteur locatif, soit 512 K€ pour les aides aux opérations de logement social et habitat spécifique, 24 K€ pour des subventions aux associations et autres organismes (HDL, Agence Immobilière à Vocation Sociale...).

Fonction 8 - Aménagement et services urbains, environnement

Cette fonction enregistre 27 447 K€ de dépenses et 6 596 K€ de recettes.

811 - Eau et Assainissement

Les dépenses qui s'élèvent à 669 K€ correspondent essentiellement à la redevance versée par la Ville pour l'évacuation des eaux pluviales (665 K€).

Les recettes (1 655 K€) comprennent :

- la contribution des budgets «eaux» et «assainissement» aux charges du budget principal à hauteur de 1 619 K€,

- les frais de secrétariat du Syndicat Mixte d'assainissement de Grandfontaine (14 K€) et du Syndicat de Besançon-Thise-Chalezeule (22 K€).

812 - Collecte et traitement des ordures ménagères

Dans cette sous-fonction, figurent en dépenses 3 K€ de consommation d'électricité et en recettes 796 K€ correspondant à :

- la récupération de la taxe foncière pour l'usine d'incinération rue Einstein (15,5 K€),
- la contribution du budget annexe «Déchets» au budget principal (780,5 K€).

Les opérations concernant ce secteur d'activités apparaissent au budget annexe «Déchets».

813 - Propreté Urbaine

Cette rubrique comprend notamment les services de nettoyage urbain et les charges pour le personnel affecté à cet entretien, soit une dépense de 2 756 K€.

Les recettes évaluées à hauteur de 60 K€ correspondent essentiellement à une participation de l'Etat pour les emplois jeunes (22 K€) et les FCCFA (30 K€), à une participation de la Région versée au titre du dispositif ARPEJE (0,8 K€), ainsi qu'à l'encaissement d'une recette pour accès aux sanitaires automatiques (4 K€).

814 - Eclairage public

Cette sous-fonction retrace les opérations de gestion et d'entretien des systèmes d'éclairage public en ville.

Les dépenses sont évaluées à 1 498 K€.

Parmi les recettes estimées à 120 K€, figurent :

- la redevance de concession gaz et la taxe 4/10 000 versée par EDF - GDF pour 97 K€,
- les indemnités de sinistre pour 12 K€,
- une recette versée par le Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule pour l'éclairage public le long de la RN 83 soit 7,5 K€,
- les produits divers de gestion courante, soit 3,3 K€.

816 - Autres réseaux et services divers

Les dépenses (233 K€) correspondent aux participations versées par la Ville pour le fonctionnement de l'aérodrome de Besançon La Vèze (63 K€), aux contributions du Service Relations Extérieures au Syndicat Mixte LUMIERE (89 K€), aux contrats de prestations de service passés avec les entreprises (59 K€), ainsi qu'à diverses cotisations et taxes foncières (22 K€).

Les recettes (187 K€) concernent :

- le remboursement par la SECIP de la taxe foncière de l'usine de chauffage (19 K€),
- la réalisation par le Service Relations Extérieures de tâches de secrétariat pour le compte du Syndicat Mixte LUMIERE (26 K€),
- les redevances versées par EDF-GDF pour occupation du domaine public et pour la contribution au développement des Hauts du Chazal (143 K€).

820 - Services Communs - Aménagement urbain

Les dépenses (2 821 K€) sont destinées au fonctionnement des services municipaux chargés de l'élaboration et de l'application des politiques locales d'urbanisme (Urbanisme, Plan, Etudes et Travaux).

Les recettes (29 K€) proviennent de la DGD Urbanisme (11 K€) et de remboursements de frais de personnel (18 K€).

821 - Equipements de voirie

Cette rubrique comprend notamment des dépenses de fonctionnement (396 K€) ainsi que des frais de personnel (915 K€) pour un total en dépenses de 1 311 K€.

Les recettes (14 K€) correspondent à des participations de l'Etat pour cessations progressives d'activités.

822 - Voirie communale et routes

Ce secteur comprend la voirie urbaine et les parcs de stationnement.

Pour ces activités, les crédits en dépenses sont prévus à hauteur de 6 153 K€ dont 3 208 K€ pour les frais de personnel.

Les recettes (3 457 K€) englobent :

- les droits de stationnement et d'occupation du domaine public (3 082 K€),
- le produit de la fourrière véhicules (198 K€),
- les règlements de voirie (8 K€),
- les participations des commerçants et des administrations aux frais de gestion du Parking Allende (43 K€),
- les remboursements FCCPA et FCCFA (79 K€),
- divers travaux effectués sur la voirie notamment les enlèvements de graffitis, soit 47 K€.

823 - Espaces verts urbains

Les crédits inscrits à cette rubrique s'élèvent à 5 373 K€ en dépenses et à 112 K€ en recettes.

Les dépenses sont réparties en frais de fonctionnement (225 K€), de personnel (4 745 K€). Les travaux confiés à l'entreprise sont estimés à 403 K€.

Les recettes, quant à elles, comprennent essentiellement :

- des prestations d'entretien des espaces verts, soit 12 K€,
- des remboursements FCCFA (31 K€),
- des participations qui représentent les facturations d'entretien des espaces verts à des organismes tels que la SNCF, la SAIEMB, la SAFC, la GESTRIM, l'Immobilière Comtoise... (66 K€).

824 - Autres opérations d'aménagement urbain

Les dépenses sont inscrites à hauteur de 5 951 K€ et les recettes pour 98 K€.

En dépenses, apparaissent les opérations diverses d'aménagement urbain, parmi lesquelles :

- des subventions d'équipement :
 - pour des ravalements de façades : 200 K€
 - pour l'aménagement de la zone d'activités La Fayette : 481 K€

- pour la ZAC de Planoise : 320 K€
- pour le réaménagement du secteur du Marché : 610 K€
- pour la ZAC des Hauts du Chazal : 116 K€
- pour la ZAC de Château Galland : 130 K€
- pour la ZAC Ilot Pasteur : 3 350 K€
- des subventions de fonctionnement :
 - . à l'Office Public Municipal d'HLM de Besançon en guise d'aides pour des acquisitions foncières en vue de la construction de logements sociaux en secteur diffus et dans certaines ZAC : 370 K€
 - . à différents établissements scolaires dans le cadre du Contrat Educatif Local : 20 K€
 - . à différentes associations pour l'opération TOP Vacances dans le cadre du Contrat de Ville : 277 K€

En recettes, figure le produit de cessions d'immobilisations pour la ZAC Val des Grands Bas pour 98 K€.

830 - Environnement - Services Communs

Les crédits en dépenses (573 K€) correspondent aux salaires et charges du personnel affecté à l'environnement pour 349 K€, le reste (224 K€) correspondant à des frais de fonctionnement.

Les recettes (62 K€) correspondent à :

- des remboursements sur rémunération du personnel (4 K€),
- des participations de l'Etat pour 45 K€ (guide des gestes écocitoyens, Agenda 21),
- une participation de l'Agence de l'Eau pour le guide des gestes écocitoyens (13 K€).

831 - Aménagement des eaux

Les dépenses (34 K€) concernent :

- l'entretien des berges du Doubs pour 8 K€,
- une cotisation au Syndicat Mixte d'Etudes du Bassin du Doubs et de la Saône pour 7 K€,
- une contribution au Syndicat Mixte du Marais de Saône pour 19 K€.

832 - Actions spécifiques de lutte contre la pollution

Toutes les actions de préservation du milieu naturel apparaissent dans cette rubrique. Les dépenses s'élèvent à 71 K€ et les recettes qui correspondent à des taxes de désinfection atteignent 4 K€.

Fonction 9 - Action Economique

Les dépenses et les recettes de cette fonction atteignent respectivement 5 149 K€ et 2 094 K€.

90 - Interventions économiques

Les dépenses chiffrées à 2 308 K€ comprennent, outre les charges de fonctionnement et les frais de personnel :

- des subventions d'équipement versées :
 - * pour la ZAC Louise Michel (717 K€)
 - * pour la restructuration commerciale de la Place Cassin (449 K€)
- des subventions de fonctionnement pour :
 - * le dispositif emplois-jeunes cofinancé par la Ville et l'Etat (100 K€)
 - * la participation de la Ville au Fonds Mutualisé de Formation des emplois jeunes (10,4 K€) et des CES (9,6 K€) (Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes)
 - * le dispositif Economie Emploi Insertion dans le cadre du Volet Emploi et le Contrat de Ville (82 K€)
 - * une participation de la Ville à la Régie des Quartiers (62,5 K€)
 - * le fonctionnement de la Mission Locale et le dispositif CEFI (Correspondant Emploi Formation Insertion) pour 167 K€
 - * le bureau de poste Ile de France à Planoise (7 K€)
 - * les syndicats et unions locales (53 K€).

Les recettes sont estimées à 289 K€. Elles comprennent :

- une participation de Chemaudin au titre de l'exercice 2003 (31 K€)
- les loyers et récupérations des charges pour les usines et bâtiments industriels 4 chemin de Palente (Labo RDB, IEN) , 14 rue Violet, 17 rue Thomas Edison (SNDR), 8 chemin des Prés de Vaux, soit 170 K€
- des participations de l'Etat correspondant aux CES pour 87 K€.

91 - Foires et marchés

Cette sous-fonction fait apparaître 1 659 K€ de dépenses avec notamment outre les dépenses de personnel :

- des dépenses de fonctionnement liées pour l'essentiel à l'ensemble immobilier Marché Beaux-Arts (charges locatives de copropriété, frais d'élimination des déchets municipaux, frais de nettoyage des locaux, électricité...)
- une subvention d'équipement (1 026 K€) versée au Syndicat Mixte de Micropolis et correspondant à une participation de la Ville à l'annuité des prêts contractés par le Syndicat Mixte de Micropolis et aux travaux du Hall n° 1,
- une subvention de fonctionnement versée au Syndicat Mixte de Micropolis (25 K€),
- des crédits destinés aux animations commerciales pour 241 K€.

En recettes, figurent les droits de place dans les foires et marchés et les taxes de distillation, soit un montant de 350 K€ ainsi que la facturation par la Ville des frais de secrétariat au Syndicat Mixte de Micropolis (26 K€).

92 - Aides à l'agriculture et aux industries agro-alimentaires

Les dépenses et les recettes figurent respectivement pour 528 K€ et 25 K€.

A cette sous-fonction est inscrite la participation à l'équilibre du Budget Forêts, 528 K€ contre 536 K€ en 2002.

93 - Aides à l'énergie, aux industries manufacturières et au bâtiment et travaux publics

Les recettes inscrites pour un montant de 600 K€ correspondent au reversement par la SECIP de recettes liées à l'exploitation de la cogénération de Planoise tandis que les dépenses (15 K€) se rapportent au versement à «Energie Cités» :

- d'une subvention d'exploitation (13 K€),
- d'une cotisation (2 K€).

94 - Aides au commerce et aux services marchands

Une recette de 10,5 K€ est prévue pour l'encaissement de baux emphytéotiques OPHLM.

95 - Aides au tourisme

Les dépenses prévues pour un montant de 637 K€ concernent principalement hormis les frais de personnel et de fonctionnement :

- des subventions de fonctionnement versées à l'Office du Tourisme Syndicat d'Initiative pour 252 K€, au Syndicat Mixte de la Maison de Franche-Comté (44 K€) et à divers organismes pour 14 K€ (Association Cyclotourisme, Besançon Séjour Evasion, autres...)

- le reversement à la SEM de la Citadelle d'une partie des recettes d'exploitation du petit train touristique (2,5 K€)

- le reversement des deux tiers de la taxe de séjour à l'Office du Tourisme Syndicat d'Initiative (118 K€)

- des subventions pour l'organisation de congrès, colloques... (37 K€)

- un crédit de 70 K€ correspondant à diverses études et services extérieurs (schéma touristique, pavoiement des ponts...)

- le versement d'une subvention à l'Office du Tourisme Syndicat d'Initiative destinée à couvrir les dépenses de fonctionnement de la halte nautique (13 K€)

Les recettes estimées à 794 K€ correspondent :

- à l'exploitation du petit train touristique (4,5 K€)
- à la redevance pour l'exploitation du Camping de Chalezeule (5 K€)

- à la redevance pour l'exploitation du casino municipal (780 K€)
- aux droits de location des emplacements bateaux à la halte nautique (4 K€).

* * * * *

Balances récapitulatives et annexes

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de voter le budget primitif 2003 tel que présenté dans les balances suivantes. Le budget est voté par fonction pour le budget principal et par nature pour les budgets annexes,

- d'approuver les annexes budgétaires numérotées de 1 à 36 et les annexes au rapport ci-après numérotées de A à D,

- d'attribuer les subventions récapitulées dans l'annexe B pour les organismes nommément désignés et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions nécessaires (le versement interviendra sur note de service).

BUDGET PRINCIPAL**RÉCAPITULATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT****RECETTES - PROJET DE BP 2003**

Fonctions	Libellés	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
90.0	Services généraux des administrations publiques locales	0,00	0,00	0,00
90.1	Sécurité et Salubrité publiques	0,00	0,00	0,00
90.2	Enseignement - Formation	380 000,00	0,00	380 000,00
90.3	Culture	0,00	0,00	0,00
90.4	Sport et Jeunesse	1 214 337,00	0,00	1 214 337,00
90.5	Interventions sociales et santé	0,00	0,00	0,00
90.6	Famille	0,00	0,00	0,00
90.7	Logement	0,00	0,00	0,00
90.8	Aménagement et services urbains, environnement	2 261 082,00	0,00	2 261 082,00
90.9	Action économique	1 498 710,00	0,00	1 498 710,00
910	Opérations patrimoniales	0,00	196 400,00	196 400,00
911	Dettes et autres opérations financières (hors compte 1068)	19 446 400,00	0,00	19 446 400,00
912	Dotations, subventions et participations non affectées	3 526 961,00	0,00	3 526 961,00
913	Taxes non affectées	500 000,00	0,00	500 000,00
914	Transferts entre sections	0,00	6 007 745,00	6 007 745,00
919	Virement de la section de fonctionnement	0,00	17 432 157,00	17 432 157,00
	Sous-total investissement propositions nouvelles	28 827 490,00	23 636 302,00	52 463 792,00
911/1068	Autofinancement des investissements réalisés en 2002	16 426 199,00		16 426 199,00
	Autofinancement des reports dépenses 2002	2 327 416,00		2 327 416,00
		18 753 615,00		18 753 615,00
	Reports recettes d'investissement 2002	12 672 223,00		12 672 223,00
	Total recettes d'investissement	60 253 328,00	23 636 302,00	83 889 630,00

BUDGET PRINCIPAL**RÉCAPITULATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES - PROJET DE BP 2003**

Fonctions	Libellés	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
90.0	Services généraux des administrations publiques locales	2 955 319,00	0,00	2 955 319,00
90.1	Sécurité et Salubrité publiques	9 924,00	0,00	9 924,00
90.2	Enseignement - Formation	4 849 629,00	0,00	4 849 629,00
90.3	Culture	1 252 222,00	0,00	1 252 222,00
90.4	Sport et Jeunesse	6 135 039,00	0,00	6 135 039,00
90.5	Interventions sociales et santé	196 535,00	0,00	196 535,00
90.6	Famille	593 511,00	0,00	593 511,00
90.7	Logement	0,00	0,00	0,00
90.8	Aménagement et services urbains, environnement	13 556 821,00	0,00	13 556 821,00
90.9	Action économique	150 000,00	0,00	150 000,00
910	Opérations patrimoniales	0,00	196 400,00	196 400,00
911	Dettes et autres opérations financières	16 536 939,00	0,00	16 536 939,00
912	Dotations, subventions et participations non affectées	305 000,00	0,00	305 000,00
913	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00
914	Transferts entre sections	0,00	4 762 943,00	4 762 943,00
918	Dépenses imprévues	963 510,00	0,00	963 510,00
	Sous-total investissement propositions nouvelles	47 504 449,00	4 959 343,00	52 463 792,00
001	Résultat d'exécution de la section d'investissement	16 426 199,00		16 426 199,00
	Reports dépenses d'investissement 2002	14 999 639,00		14 999 639,00
	Total dépenses d'investissement	78 930 287,00	4 959 343,00	83 889 630,00

BUDGET PRINCIPAL**RÉCAPITULATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT****RECETTES - PROJET DE BP 2003**

Fonctions	Libellés	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
92.0	Services généraux des administrations publiques locales	1 674 923,00	0,00	1 674 923,00
92.1	Sécurité et Salubrité publiques	8 500,00	0,00	8 500,00
92.2	Enseignement - Formation	2 615 667,00	0,00	2 615 667,00
92.3	Culture	1 726 576,00	0,00	1 726 576,00
92.4	Sport et Jeunesse	1 971 977,00	0,00	1 971 977,00
92.5	Interventions sociales et santé	1 144 694,00	0,00	1 144 694,00
92.6	Famille	5 361 784,00	0,00	5 361 784,00
92.7	Logement	755 874,00	0,00	755 874,00
92.8	Aménagement et services urbains, environnement	6 595 828,00	0,00	6 595 828,00
92.9	Action économique	2 093 794,00	0,00	2 093 794,00
931	Opérations financières	2 030,00	0,00	2 030,00
932	Dotations et participations non affectées	39 544 362,00	0,00	39 544 362,00
933	Impôts et taxes non affectées	81 945 894,00	0,00	81 945 894,00
934	Transferts entre sections	0,00	4 762 943,00	4 762 943,00
936	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
	Sous-total fonctionnement propositions nouvelles	145 441 903,00	4 762 943,00	150 204 846,00
002	Reprise anticipée du résultat disponible de l'exercice précédent	7 938 815,00	0,00	7 938 815,00
	Total recettes de fonctionnement	153 380 718,00	4 762 943,00	158 143 661,00

BUDGET PRINCIPAL**Propositions nouvelles de l'exercice****RÉCAPITULATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT****DEPENSES - PROJET DE BP 2003**

Fonctions	Libellés	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
92.0	Services généraux des administrations publiques locales	32 478 540,00	0,00	32 478 540,00
92.1	Sécurité et Salubrité publiques	1 676 710,00	0,00	1 676 710,00
92.2	Enseignement - Formation	13 221 526,00	0,00	13 221 526,00
92.3	Culture	16 277 496,00	0,00	16 277 496,00
92.4	Sport et Jeunesse	11 216 610,00	0,00	11 216 610,00
92.5	Interventions sociales et santé	10 906 343,00	0,00	10 906 343,00
92.6	Famille	8 551 831,00	0,00	8 551 831,00
92.7	Logement	1 819 816,00	0,00	1 819 816,00
92.8	Aménagement et services urbains, environnement	27 447 144,00	0,00	27 447 144,00
92.9	Action économique	5 148 607,00	0,00	5 148 607,00
931	Opérations financières	4 726 898,00	0,00	4 726 898,00
932	Dotations et participations non affectées	0,00	0,00	0,00
933	Impôts et taxes non affectées	76 000,00	0,00	76 000,00
934	Transferts entre sections	0,00	6 007 745,00	6 007 745,00
936	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	135 000,00	0,00	135 000,00
938	Dépenses imprévues	1 021 238,00	0,00	1 021 238,00
939	Virement à la section d'investissement	0,00	17 432 157,00	17 432 157,00
	Total dépenses de fonctionnement	134 703 759,00	23 439 902,00	158 143 661,00

RÉCAPITULATION DES BUDGETS ANNEXES**Propositions nouvelles de l'exercice****RECETTES - PROJET DE BP 2003**

Libellés	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
1) Investissement			
Eaux	3 483 300,00	2 120 174,00	5 603 474,00
Assainissement	4 315 655,00	4 454 377,00	8 770 032,00
SSADPA	26,00	11 856,00	11 882,00
Forêts	0,00	183 171,00	183 171,00
Déchets	959 800,00	1 347 300,00	2 307 100,00
Total recettes d'investissement	8 758 781,00	8 116 878,00	16 875 659,00
2) Fonctionnement			
Eaux	9 574 280,00	68 000,00	9 642 280,00
Assainissement	8 857 700,00	157 000,00	9 014 700,00
SSADPA	435 702,00	0,00	435 702,00
Forêts	584 910,00	77 484,00	662 394,00
Déchets	11 343 700,00	119 600,00	11 463 300,00
Total recettes de fonctionnement	30 796 292,00	422 084,00	31 218 376,00
Total recettes totales	39 555 073,00	8 538 962,00	48 094 035,00

RÉCAPITULATION DES BUDGETS ANNEXES**Propositions nouvelles de l'exercice****DÉPENSES - PROJET DE BP 2003**

Libellés	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
1) Investissement			
Eaux	5 535 474,00	68 000,00	5 603 474,00
Assainissement	8 613 032,00	157 000,00	8 770 032,00
SSADPA	11 882,00	0,00	11 882,00
Forêts	105 687,00	77 484,00	183 171,00
Déchets	2 187 500,00	119 600,00	2 307 100,00
Total dépenses d'investissement	16 453 575,00	422 084,00	16 875 659,00
2) Fonctionnement			
Eaux	7 522 106,00	2 120 174,00	9 642 280,00
Assainissement	4 560 323,00	4 454 377,00	9 014 700,00
SSADPA	423 846,00	11 856,00	435 702,00
Forêts	479 223,00	183 171,00	662 394,00
Déchets	10 116 000,00	1 347 300,00	11 463 300,00
Total dépenses de fonctionnement	23 101 498,00	8 116 878,00	31 218 376,00
Total dépenses totales	39 555 073,00	8 538 962,00	48 094 035,00

ANNEXE A**Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal****1 - Services publics industriels et commerciaux**

Les contributions des budgets annexes au budget principal sont des contributions forfaitaires globales fixées lors de l'élaboration du budget primitif.

Il s'agit de compenser l'ensemble des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte des budgets annexes. Ces contributions représentent de l'ordre de 6 % des dépenses de ces budgets.

Sans modification de la nature du service, les contributions évoluent chaque année à un rythme proche de l'inflation.

Les principaux postes de dépenses expliquant le mode de calcul des contributions sont notamment les suivants (l'estimation de ces charges n'est pas exhaustive). Une partie de ces éléments sont tirés de la comptabilité analytique de la Ville (valeur 2001).

* Pour l'eau et l'assainissement

- prestations comptables et financières : ~7,4 %
- logistique et direction services techniques : ~28,5 %
- informatique et téléphone : ~9,8 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : ~13,8 %
- études et suivi de chantiers : ~19,5 %
- gestion du personnel : ~6,9 %
- mise à disposition locaux et parking : ~11,9 %
- prestations administratives : ~2,2 %.

* Pour les déchets

- prestations comptables et financières : ~4,5 %
- logistique et direction services techniques : ~36,1 %
- informatique et téléphone : ~6,5 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : ~36,8 %
- gestion du personnel : ~9,5 %
- mise à disposition locaux et parking : ~4,4 %
- prestations administratives : ~1 %
- frais financiers liés aux besoins de trésorerie : ~ 1,2 %.

2 - Service public administratif

Il s'agit de la contribution du budget annexe Forêts, dont l'équilibre est assuré par une subvention du budget principal. Celle-ci couvre notamment la quote-part des charges de logistique et de direction. Par souci de simplification, la contribution est fixe et ne prend en compte qu'une estimation des prestations directes effectuées par les services municipaux. Postes de dépenses pris en compte dans le mode de calcul :

- prestations comptables, informatiques, financières et gestion du personnel (charges administratives) : ~65 %
- entretien véhicules notamment et mise à disposition de chauffeurs (charges techniques) : ~35 %.

ELABORATION BP 2003

Contributions aux organismes de regroupement, subventions d'équipement, de fonctionnement, et fonds de concours (en €)

RECAPITULATION PAR ARTICLE BUDGETAIRE		BP 2002	Projet BP 2003	% 2003/2002
6554 - Contributions aux organismes de regroupement		189 146	250 476	32,42
Total contributions		189 146	250 476	32,42
65711 - Subventions d'équipement aux organismes publics - Etat		487 850	543 150	11,34
65717 - Subventions d'équipement aux organismes publics - Autres établissements publics locaux		331 494	511 744	54,38
65718 - Subventions d'équipement aux organismes publics - Autres organismes divers		700 000	1 025 680	46,53
6572 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé		6 592 987	6 659 452	1,01
Sous-total subventions d'équipement		8 112 331	8 740 026	7,74
65751 - Fonds de concours aux organismes publics - Etat			31 480	100,00
Sous-total fonds de concours			31 480	100,00
65731 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Etat		90 831	154 109	69,67
65735 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Groupements de collectivités		11 270		- 100,00
65736 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - CCAS et Caisse des Ecoles		8 690 980	8 593 000	- 1,13
65737 - Subventions fonctionnement aux organismes publics - Autres établissements publics locaux		81 732	400 750	390,32
65738 - Subvention de fonctionnement aux organismes publics - Autres organismes publics locaux		33 539	18 300	- 45,44
6574 - Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé		8 192 695	7 922 014	- 3,30
Sous-total subventions de fonctionnement		17 101 047	17 088 173	- 0,08
TOTAL SUBVENTIONS ET FONDS DE CONCOURS EN EUROS		25 213 378	25 859 679	2,56

N.B. : Pour améliorer la lisibilité du document, les subventions d'équipement et les fonds de concours apparaissent dans les zones grisées

Com-mis-sion	Sec-teur	Imputation	Libellés	BP 2002	Projet BP 2003	% 2003/2002
			ARTICLE 6554 - Contributions aux organismes de regroupement	189 146	250 476	32,42
01	56	92 811 6554 89065 00400	Eau et assainissement - Syndicat de Besançon-Thise-Chalezeule	515	515	0,00
01	56	92 814 6554 89065 00400	Eclairage public - Syndicat de Besançon-Thise-Chalezeule	5 794	5 794	0,00
01	15	92 816 6554 01813 00400	Autres réseaux et services divers - Syndicat mixte LUMIERE	35 000	88 504	152,87
01	56	92 816 6554 89016 00400	Autres réseaux et services divers - Syndicat Mixte Aérodrome Besançon-La Vèze	64 029	63 000	- 1,61
17	18	92 831 6554 02817 30000	Aménagement des eaux - Syndicat Mixte du Marais de Saône		18 640	100,00
01	56	92 90 6554 90019 00400	Action économique - Interventions économiques - Syndicat Mixte de Besançon-Chemaudin	9 285	5 111	- 44,95
03	08	92 91 6554 97024 00400	Action économique - Foires et marchés - Syndicat Mixte de Micropolis	30 490	25 000	- 18,01
04	44	92 95 6554 89066 30200	Aides au tourisme - Syndicat Mixte de la Maison de Franche-Comté	44 033	43 912	- 0,27
			ARTICLE 65711 - Subventions d'équipement aux organismes publics - Etat	487 850	543 150	11,34
08	66	92 23 65711 00624 30000	Enseignement supérieur - UFR et Bibliothèque Médecine Pharmacie	487 850	543 150	11,34
			ARTICLE 65717 - Subventions d'équipement aux organismes publics - Autres établissements publics locaux	331 494	511 744	54,38
12	48	92 72 65717 98006 30020	Aide au secteur locatif - Aides aux opérations de logement social OPHLM : 438 570 - SAFC : 35 062 - Crédits à répartir : 38 112	331 494	511 744	54,38
			ARTICLE 65718 - Subventions d'équipement aux organismes publics - Autres organismes divers	700 000	1 025 680	46,53
03	08	92 91 65718 97024 00400	Foires et marchés - Syndicat mixte de Micropolis	700 000	1 025 680	46,53

Com-mis-sion	Sec-teur	Imputation	Libellés	BP 2002	Projet BP 2003	% 2003/2002
			ARTICLE 6572 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	6 592 987	6 659 452	1,01
16	38	92 025 6572 03805 41070	Aides aux associations - Amicale de Bregille Plateau		4 500	100,00
16	38	92 025 6572 03806 41070	Aides aux associations - Maison de quartier de Bregille		30 700	100,00
11	53	92 324 6572 98803 33000	Autres actions de conservation et diffusion du patrimoine - SEM Citadelle - Programme d'investissements	900 000	200 000	- 77,78
14	17	92 40 6572 20300	Sport et Jeunesse - Services communs - Crédits à répartir	3 049		- 100,00
14	17	92 40 6572 00506 20300	Sport et Jeunesse - Services communs Etoile Sportive de St-Ferjeux : 30 500 - Crédits à répartir : 3 500		34 000	100,00
09	30	92 822 6572 89127 20200	Voirie communale et routes - Parc de stationnement gare Viotte - SCEETA	17 680	17 700	0,11
09	03	92 824 6572 02800 30100	Autres opérations d'aménagement urbain - ZAC Château Galland - SEDD		129 552	100,00
09	03	92 824 6572 78005 30300	Autres opérations d'aménagement urbain - ZAC de Planoise - SEDD	320 150	320 000	- 0,05
09	03	92 824 6572 82017 30100	Autres opérations d'aménagement urbain - Ravalement de façades - Crédits à répartir	228 673	200 000	- 12,54
09	03	92 824 6572 88016 30300	Autres opérations d'aménagement urbain - Zone d'activités La Fayette - SEDD	152 450	481 000	215,51
09	03	92 824 6572 94034 30300	Autres opérations d'aménagement urbain ZAC Hauts du Chazal - Pôle Santé (secteur Jean Minjoz)		116 000	100,00
03	08	92 824 6572 95024 30100	Autres opérations d'aménagement urbain Réaménagement du secteur marché (PPU CHORUS) - SEDD	480 000	610 000	27,08
04	65	92 824 6572 97034 30100	Autres opérations d'aménagement urbain Revitalisation du quartier Saint-Jean (PPU CHORUS) - SAIEMB	45 734		- 100,00
03	08	92 824 6572 99007 30100	Autres opérations d'aménagement urbain - ZAC Ilot Pasteur - SEDD	3 068 000	3 350 000	9,19
03	08	92 90 6572 01804 30200	Interventions économiques - Création d'activités - Crédits à répartir	45 735		- 100,00
03	08	92 90 6572 91036 30200	Interventions économiques - Interventions diverses dans le secteur économie Crédits à répartir	322 706		- 100,00
03	08	92 90 6572 92039 30100	Interventions économiques - ZAC Louise Michel - SEDD	560 000	717 000	28,04
04	65	92 90 6572 95056 30200	Interventions économiques - Aménagement place Cassin - SAIEMB	238 888	228 000	- 4,56
04	65	92 90 6572 95074 30200	Interventions économiques - Place Cassin - Aménagement restaurant - SAIEMB	209 922	221 000	5,28

Com-mis-sion	Sec-teur	Imputation	Libellés	BP 2002	Projet BP 2003	% 2003/2002
			ARTICLE 65731 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Etat	90 831	154 109	69,67
08	66	92 23 65731 00400	Enseignement supérieur - Crédits à répartir	87 979	151 214	71,88
10	49	92 23 65731 20200	Enseignement supérieur - Subventions : - au service chronométrique de l'Observatoire : 62 - à l'Observatoire National pour entretien du parc : 356	412	418	1,46
17	19	92 23 65731 34000	Enseignement supérieur - Jardin Botanique	2 440	2 477	1,52
			ARTICLE 65735 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Groupement de collectivités	11 270		- 100,00
12	48	92 72 65735 30020	Aide au secteur localif - CAGB : 7 623 + 3 647	11 270		- 100,00
			ARTICLE 65736 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - CCAS et Caisse des Ecoles	8 690 980	8 593 000	- 1,13
02	64	92 421 65736 21100	Centres de loisirs - Subvention à la Caisse des Ecoles (colonies de vacances)	60 980		- 100,00
05	12	92 520 65736 20200	Interventions sociales - Services communs - Subvention de fonctionnement au CCAS	8 630 000	8 593 000	- 0,43
			ARTICLE 65737 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Autres établissements publics locaux	81 732	400 750	390,32
01	01	92 523 65737 20000	Actions en faveur des personnes en difficulté - Crédit Municipal	31 424	30 750	- 2,14
12	48	92 824 65737 99800 30020	Autres opérations d'aménagement urbain - OPHLM - Opération Brulard (PPU)	50 308	370 000	635,47
			ARTICLE 65738 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Autres organismes	33 539	18 300	- 45,44
01	56	92 816 65738 89015 00400	Autres réseaux et services divers - Aéroport Dole-Tavaux	15 245		- 100,00
15	43	92 95 65738 89052 00200 00300	Aides au tourisme - Subvention pour congrès - Crédits à répartir	18 294	18 300	0,03

Com-mis-sion	Sec-teur	Imputation	Libellés	BP 2002	Projet BP 2003	% 2003/2002
			ARTICLE 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	8 192 695	7 922 014	- 3,30
10	13	92 020 6574 20400	Administration générale de la collectivité COS activités diverses 461 077 - Amicale des retraités 4 573 - ASMB 15 652	487 800	481 302	- 1,33
10	49	92 020 6574 20500	Administration générale de la collectivité - Crédits à répartir	8 888	15 521	74,63
10	13	92 020 6574 50000	Administration générale de la collectivité - Comité Départemental de Défense contre l'Alcoolisme	2 301	2 336	1,52
01	02	92 023 6574 00300	Information Communication Publicité - Crédits à répartir	23 263	23 611	1,50
15	43	92 024 6574 00200 00300	Fêtes et cérémonies - Comité des Fêtes	45 734	46 420	1,50
16	38	92 025 6574 41070	Aide aux associations - Crédits à répartir	88 300	99 600	12,80
08	63	92 04 6574 02805 00400	Relations Internationales - Coopération décentralisée - Crédits à répartir	3 000	3 000	0,00
15	45	92 04 6574 94036 00400	Relations Internationales et Jumelages - Crédits à répartir	18 295	18 570	1,50
08	63	92 04 6574 95070 00400	Relations Internationales - Programme Développement Douroula Association Française des Volontaires du Progrès : 48 784 - Crédits à répartir : 36 000	96 806	84 784	- 12,42
02	07	92 213 6574 21100	Classes regroupées - Crédits à répartir	4 161	7 972	91,59
08	66	92 23 6574 00400	Enseignement supérieur - Crédits à répartir	8 385	8 510	1,49
02	07	92 255 6574 21100	Classes de découverte et autres services annexes de l'enseignement - Crédits à répartir	91 469	92 000	0,58
06	36	92 30 6574 41000	Culture - Services communs - Subvention aux sociétés culturelles - Crédits à répartir	207 330	228 152	10,04
15	43	92 311 6574 00200	Expression musicale, lyrique et chorégraphique - Sociétés de musique et de majorettes Crédits à répartir	28 660		- 100,00
15	43	92 311 6574 00201	Expression musicale, lyrique et chorégraphique - Harmonie Municipale	12 805		- 100,00
15	43	92 311 6574 00300	Expression musicale, lyrique et chorégraphique Harmonie Municipale : 12 990 - Crédits à répartir : 29 290		42 280	100,00
06	36	92 311 6574 41026 41028	Expression musicale, lyrique et chorégraphique Saison lyrique D. Brunel	650 000	655 000	0,77
15	43	92 311 6574 92021 00200 00300	Expression musicale, lyrique et chorégraphique Fanfare des Sapeurs-Pompiers de Besançon	10 976	11 140	1,49

Com-mis-sion	Sec-teur	Imputation	Libellés	BP 2002	Projet BP 2003	% 2003/2002
01	01	92 312 6574 01401 10000	Arts plastiques et autres activités artistiques - Victor Hugo 2002 - Crédits à répartir	87 661		- 100,00
06	36	92 313 6574 41000	Théâtres - Espace culturel de Planoise : 638 390 - Centre Dramatique National : 363 770	944 606	1 002 160	6,09
06	36	92 33 6574 89027 41000	Action culturelle - Festival de Musique	183 040	183 040	
06	36	92 33 6574 89029 41010	Action culturelle - Besançon Ville Ouverte aux Jeunes - Crédits à répartir	22 870	23 213	1,50
14	17	92 40 6574 20300	Sport et Jeunesse - Crédits à répartir	22 105	22 000	- 0,48
14	17	92 40 6574 89058 20300	Sport et Jeunesse - Sport amateur - Crédits à répartir	304 898	310 000	1,67
14	17	92 40 6574 89059 20300	Sport et Jeunesse - Fondation Pierre Croppet - Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides	24 392	24 392	
14	17	92 40 6574 90012 20300	Sport et Jeunesse - Sport de haut niveau - Crédits à répartir	1 211 448	1 210 892	- 0,05
14	17	92 40 6574 92038 20300	Sport et Jeunesse - Sport Nautique Bisontin	16 769	16 769	
14	17	92 40 6574 95021 20300	Sport et Jeunesse - Soutien aux manifestations sportives de haut niveau et médiatiques - Crédits à répartir	43 448	43 500	0,12
14	17	92 40 6574 96004 20300	Sport et Jeunesse - Animateurs départementaux - Crédits à répartir	40 400	22 000	- 45,54
14	17	92 40 6574 96005 20300	Sport et Jeunesse - BRC Tennis	10 976	10 976	
14	17	92 40 6574 97001 20300	Sport et Jeunesse - Association de gestion du pôle sportif des Montboucons	45 735	60 980	33,33
02	64	92 421 6574 21100	Centre de loisirs - Subvention de fonctionnement - Crédits à répartir	527 937	507 000	- 3,97
02	64	92 421 6574 02815 21100	Centre de loisirs sans hébergement - PEP - Contrat Temps Libre		8 000	100,00
02	64	92 421 6574 96039 21100	Centre de loisirs sans hébergement - MJC de Palente (contrat Enfance)	8 558		- 100,00
11	53	92 422 6574 20500	Autres activités pour les jeunes - Hébergement des stagiaires sportifs au Centre International de Séjour (délib. 17/11/1978)	120 839	120 839	
01	37	92 422 6574 47030	Autres activités pour les jeunes - Animation socio-culturelle MJC Palente : 140 890 - ASEP du FJT : 114 337 CQ Rosemont-Saint-Ferjeux : 129 582 - Crédits à répartir : 174 709	460 364	559 518	21,54
01	37	92 422 6574 47041	Autres activités pour les jeunes - Centre Information Jeunesse : 41 161 - Foyer des jeunes travailleurs «Les Oiseaux» : 33 539 - Crédits à répartir : 2 241	74 700	76 941	3,00
07	29	92 510 6574 50000	Santé - Services communs - Associations ou organismes d'hygiène - santé - Crédits à répartir	15 828	16 065	1,50

Com- mis- sion	Sec- teur	Imputation	Libellés	BP 2002	Projet BP 2003	% 2003/2002
01	39	92 522 6574 47040	Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence - ADDSEA	365 877	365 764	- 0,03
03	08	92 523 6574 30200	Actions en faveur des personnes en difficulté - Crédits à répartir	95 311	107 145	12,42
03	08	92 523 6574 95047 30200	Actions en faveur des personnes en difficulté - Association PLIE	78 283		- 100,00
05	12	92 524 6574 20500	Interventions sociales - Subventions aux associations ou organismes à caractère social - Crédits à répartir	153 974	156 283	1,50
17	19	92 63 6574 34000	Aides à la famille - Association des Jardins Familiaux		15 000	100,00
02	64	92 63 6574 01812 44000	Aides à la famille - AMAD	23 477		- 100,00
02	64	92 64 6574 93013 44000	Crèches et garderies (contrat enfance) - Antenne Petite Enfance Haltes-garderies	162 097	56 221	- 65,32
02	64	92 64 6574 93014 44000	Crèches et garderies (contrat enfance) - Maison Verte	68 541	36 157	- 47,25
02	64	92 64 6574 94022 44000	Crèches et garderies (contrat enfance) - Mutualité du Doubs - Relais assistantes maternelles	32 014	15 226	- 52,44
02	64	92 64 6574 95029 44000	Crèches et garderies (contrat enfance) - Antenne Petite Enfance - Centre de loisirs	3 893	2 451	- 37,04
12	48	92 72 6574 30020	Aide au secteur locatif - Habitat et Développement Local : 19 818 Agence Immobilière à Vocation Sociale : 4 573	24 392	24 391	
02	07	92 824 6574 21100	Autres opérations d'aménagement urbain - Crédits à répartir	15 244	20 244	32,80
01	75	92 824 6574 47003	Autres opérations d'aménagement urbain - Crédits à répartir	255 284	277 054	8,53
17	18	92 832 6574 34000	Actions spécifiques de lutte contre la pollution - Crédits à répartir	2 300	2 334	1,48
07	57	92 832 6574 50000	Actions spécifiques de lutte contre la pollution Association pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (ASQAB)	49 025	15 936	- 67,49
10	13	92 90 6574 20400	Interventions économiques - Mission Locale (CES)	10 530	9 604	- 8,79
03	08	92 90 6574 30200	Interventions économiques - Crédits à répartir	80 605	81 814	1,50
03	08	92 90 6574 02801 30200	Interventions économiques - Mission Locale	164 751	167 223	1,50
03	08	92 90 6574 02802 30200	Interventions économiques - Régie des quartiers	61 589	62 513	1,50
03	08	92 90 6574 02803 30200	Interventions économiques - Rive Boutique de Gestion (plan d'affaires)	45 735		- 100,00
03	08	92 90 6574 02804 30200	Interventions économiques CFDT Union Régionale (loyer local) : 6 403 - Crédits à répartir : 47 046	52 659	53 449	1,50
10	13	92 90 6574 98801 20400	Interventions économiques - Mission Locale (emplois jeunes)	16 770	10 404	- 37,96

Com- mis- sion	Sec- teur	Imputation	Libellés	BP 2002	Projet BP 2003	% 2003/2002
03	08	92 90 6574 98801 30200	Interventions économiques - CNASEA (Emploi Jeunes)	175 316	100 000	- 42,96
03	08	92 90 6574 99803 30200	Interventions économiques - Bureau de Poste avenue Ile de France - SAIEMB	6 860	6 963	1,50
17	23	92 93 6574 00400 10000	Aides à l'énergie, aux industries manufacturières, au bâtiment et travaux publics - Energie Cités	13 264	13 264	
04	44	92 95 6574 30200	Aides au tourisme - Crédits à répartir	13 720	13 926	1,50
15	43	92 95 6574 89052 00200 00300	Aides au tourisme - Subvention pour congrès - Crédits à répartir	18 294	18 300	0,03
04	44	92 95 6574 89053 30200	Aides au tourisme - OTSI - Développement et promotion du tourisme	248 143	251 865	1,50
			ARTICLE 65751 - Fonds de concours aux organismes publics - Etat		31 480	100,00
11	53	92 324 65751 89056 33000	Entretien du patrimoine culturel - Citadelle et Parc Zoologique		31 480	100,00

ANNEXE C
Financement prévisionnel par emprunt des investissements inscrits en 2003 (hors opération Pasteur)

Désignation	Opérations	Total en € du financement à assurer en 2003 par emprunt globalisé	Imputations
M. LE MAIRE (Budget, Finances, Relations avec l'Etat et les Collectivités Locales, Développement Durable, Information, Communication)	- Ilot sensible de Planoise	300 000 90	824 2312 91011 30300
	- Réhabilitation des aires de jeux	51 347 90	2312 96013 34000
	- Réaménagement du secteur Marché	400 000 90	822 2315 95024 30300
Mme FELLMANN (Education, Jeunesse, Petite Enfance)	- ZAC Hauts du Chazal - Pôle Santé (secteur Minjoz)	600 000 90	824 2315 94034 30300
	- ZAC la Mouillère	560 000 90	824 2315 97017 30300
	- Institut Régional des Travailleurs Sociaux (IRTS)	700 000 90	23 21318 96024 30100
	- Maison de quartier de Velotte	203 500 90	422 21318 00623 30100
	- Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	215 000 90	824 21318 00501 30100
	- Aménagement quartier des Vaîtes	100 000 90	824 2031 00612 30100
	- Gare Viotte	100 000 90	824 2031 03603 30100
	- PLU (Plan Local d'Urbanisme)	150 000 90	824 2031 03604 30100
	- ORU Planoise	100 000 90	824 2031 03605 30100
	- ORU Clairs-Soleils	600 000 90	824 2313 03606 30100
M. LOYAT (Urbanisme, Action Foncière, Voirie, Transports, Police municipale, Eclairage public)	- Aménagement secteur Prés de Vaux et port fluvial	132 000 90	824 2031 95010 30100
	- Aménagement secteur Prés de Vaux et port fluvial	333 480 90	824 2111 95010 30100
	- Aménagement secteur Casamène	15 000 90	824 2031 99001 30100
	- Aménagement secteur Casamène	110 000 90	824 2115 99001 30100
	- Parking du Marché	2 230 679 90	822 2315 98007 30300
	- Plan de Déplacement Urbain	1 000 000 90	822 2315 98806 35000
	- Plan Lumière	150 000 90	814 2315 95002 30900

Désignation	Opérations	Total en € du financement à assurer en 2003 par emprunt globalisé	Imputations
M. LIME (Patrimoine, Eau, Assainissement, Parc Auto)	- Maternelle Breuille plateau - Restructuration des locaux	100 000	90 211 2313 02607 33000
	- GS Saint-Claude - Restructuration	1 120 000	90 213 2313 95039 33000
	- Palais Granvelle Musée du Temps	300 000	90 322 2313 86021 33000
	- Palais des Sports - Restructuration et extension	1 000 000	90 411 2313 03618 33000
	- Stade Léo Lagrange - Restructuration	1 500 000	90 412 2313 00626 33000
	- Maison de quartier de Velotte	896 500	90 422 2313 00623 33000
	- Points publics - Création	200 000	90 422 2313 99008 33000
	- Abri nuit - Accueil jour	120 000	90 523 2313 03622 33000
	- Reconstruction - Restructuration locaux CS La Grette	100 000	90 63 2313 99015 33000
	M. COLY (Sports)	- Création terrain synthétique Malcombe	535 663
M. ALAUZET (Environnement, Maîtrise de l'Energie, Forêts, Parcs-Espaces Verts, Déchets urbains)	- Parcs et jardins - centre-ville	150 000	90 823 2312 03614 34000
	- Parcs et jardins de quartiers	150 000	90 823 2312 03615 34000
	- Aménagement de jardins familiaux	75 000	90 823 2312 87024 34000
	- Projets HQE (Haute Qualité Environnementale)	70 000	90 824 2313 03621 33000
	- Energies renouvelables	150 000	90 93 2313 03613 30900
	- Réhabilitation des aires de jeux	196 831	90 823 2312 96013 34000
	- Chauffage bois	1 185 000	90 816 2313 02605 30900
TOTAL BUDGET PRINCIPAL (hors Pasteur)		15 900 000	

Budgets annexes - Financement prévisionnel par emprunt des investissements inscrits en 2003

Désignation	Opérations	Total en € du financement à assurer en 2003 par emprunt globalisé	Imputations
M. LIME (Eau)	- Installation à caractère spécifique (réseau d'adduction d'eau)	120 000	21 21531 00512 30700
	- Construction au CTM Pelouse	584 000	23 2313 96002 30700
	- Travaux sur réseau	1 192 000	23 2315 00512 30700
	- ZAC des Hauts du Chazal	304 000	23 2315 94034 30700
M. LIME (Assainissement)	- Traitement complet de l'azote	1 700 000	23 2315 99002 30800
	- Travaux sur réseau	300 000	23 2315 00513 30300
M. ALAUZET (Déchets - Tri sélectif)	- Matériel de transport - déchets urbains	119 800	21 2182 95022 32000
	- Fonds de renouvellement de l'UIOM	370 000	23 2313 83006 32000
TOTAL		4 689 800	

ANNEXE D**Projets individualisés****Projets inscrits au BP 2003****Planning financier prévisionnel**

	BP 2003	Prévision 2003-2007	2003	2004	2005	2006	2007
Parking du Marché	3 000 000	4 250 000					
Plan de déplacement urbain	1 000 000	5 000 000					
Pôle gare Viotte	100 000	1 100 000					
Secteur des Vaïtes	100 000	1 000 000					
Place du Marché	400 000	4 625 000					
ZAC La Mouillère	560 000	2 250 000					
ZAC Hauts du Chazal - Pôle Santé	600 000	2 400 000					
Aménagement Prés de Vaux et Port Fluvial	732 000	4 012 000					
Secteur Sauvegardé - Centre ancien	30 000	46 000					
Acquisitions villas Brulard	215 000	430 000					
Etudes Plan Local Urbanisme	150 000	300 000					
Jalonnement parkings	190 000	570 000					
Secteur Casamène : acquisition	125 000	125 000					
Plan Lumière	150 000	750 000					
Sous-total	7 352 000	26 858 000					

Projets individualisés**Projets inscrits au BP 2003****Planning financier prévisionnel**

	BP 2003	Prévision 2003-2007	2003	2004	2005	2006	2007
ORU Planoise - Espaces extérieurs	100 000	3 000 000					
ORU Clairs-Soleils - Espaces extérieurs	600 000	4 900 000					
Acquisition IRTS	700 000	1 250 000					
Maison des Syndicats	70 000	300 000					
Points Publics - Montrapon	200 000	200 000					
Maison de quartier de Velotte - Locaux	996 500	1 195 000					
Maison de quartier de Velotte - Terrains	203 500	200 000					
Ilot sensible de Planoise	300 000	300 000					
Reconstruction centre social La Grette	100 000	100 000					
Abri nuit et accueil jour	120 000	235 000					
Puits eau salée Miserey	75 000	75 000					
Bâtiment administratif au CTM	200 000	1 450 000					
Accueil du public au CAM	300 000	300 000					
Cimetière de Saint-Claude - Extension	158 000	1 100 000					
Mémorial des Glacis	22 000	22 000					
Fontaines Dames et Doubs	50 000	210 000					
Travaux Eglise Sainte-Madeleine	30 000	420 000					
Sous-total	4 225 000	15 257 000					

Projets individualisés**Projets inscrits au BP 2003****Planning financier prévisionnel**

	BP 2003	Prévision 2003-2007	2003	2004	2005	2006	2007
Musée du Temps - Tranche II	365 000	6 300 000					
Fonds d'embellissement urbain	150 000	750 000					
Palais des Sports - Restructuration	1 000 000	11 500 000					
Stade Léo Lagrange - Restructuration	2 500 000	10 850 000					
Création terrain synthétique Malcombe	650 000	880 000					
Restructuration restaurants scolaires	340 000	840 000					
Maternelle Bregille Plateau - Restructuration locaux	100 000	267 000					
GS Saint-Claude - Restructuration	1 500 000	1 653 000					
Informatisation des écoles	75 000	148 000					
Chaufferie bois	1 185 000	3 610 000					
Projets HQE	70 000	350 000					
Agenda 21	77 000	385 000					
Parcs et jardins de quartiers	150 000	850 000					
Energies renouvelables	150 000	1 450 000					
Aménagement de jardins familiaux	75 000	375 000					
Parcs jardins Castan/Granvelle/Micaud	150 000	450 000					
Aménagement versants collines	90 000	540 000					
Sous-total	8 627 000	41 198 000					

Subventions d'équipement**Projets inscrits au BP 2003****Planning financier prévisionnel**

	BP 2003	Prévision 2003-2007	2003	2004	2005	2006	2007
UFR Médecine-Pharmacie - Tranche 1	482 150	482 150	■				
Equipements laboratoires	61 000	122 000	■	■			
Citadelle travaux M.H.	31 480	1 231 480	■	■	■	■	■
Citadelle - Tranche 3	200 000	1 200 000	■	■	■		
Ravalement de façades	200 000	460 000	■	■	■		
ZAC Hauts du Chazal - Participation	116 000	154 000	■	■	■		
ZAC Château Galland	129 552	129 552	■				
ZAC La Fayette - Participations	481 000	513 000	■	■	■		
ZAC Planoise	320 000	926 000	■	■	■	■	
Marché Beaux-Arts - Participation	610 000	1 197 000	■	■	■		
La City	717 000	2 751 000	■	■	■	■	
SYM Micropolis	1 025 680	2 677 000	■	■	■	■	■
Cassin - Restaurant inter-entreprises	221 000	1 000 000	■	■	■	■	■
Cassin - Commerces	228 000	1 200 000	■	■	■	■	■
Ilot Pasteur	3 350 000	16 108 000	■	■	■	■	■
Aide opérations logement social	393 744	615 000	■	■	■	■	■
ESSF - Aménagement salle	30 500	30 500	■				
Maison Quartier Bregille - Toiture	30 700	30 700	■				
ORU - Vacance Clairs-Soleils	118 000	118 000	■				
Amicale Bregille Plateau	4 500	4 500	■				
Clubs sportifs	3 500	3 500	■				
Parc stationnement gare Viotte	17 700	90 000	■	■	■	■	■
	8 771 506	31 043 382					

RECAPITULATION GENERALE (opérations réelles + opérations d'ordre) - BUDGET PRINCIPAL 2003

	Dépenses			Recettes		
	Propositions nouvelles	Reprises	Total	Propositions nouvelles	Reprises	Total
Investissement						
Opérations réelles	47 504 449,00	16 426 199,00	47 504 449,00	28 827 490,00		28 827 490,00
Autofinancement des investissements réalisés en 2002			16 426 199,00		16 426 199,00	16 426 199,00
Autofinancement des reports de crédits					2 327 416,00	2 327 416,00
Reports de crédits 2002		14 999 639,00	14 999 639,00		12 672 223,00	12 672 223,00
Total investissement	47 504 449,00	31 425 838,00	78 930 287,00	28 827 490,00	31 425 838,00	60 253 328,00
Fonctionnement						
Opérations réelles	134 703 759,00		134 703 759,00	145 441 903,00		145 441 903,00
Résultat antérieur reporté					7 938 815,00	7 938 815,00
Total fonctionnement	134 703 759,00		134 703 759,00	145 441 903,00	7 938 815,00	153 380 718,00
Total opérations réelles	182 208 208,00	31 425 838,00	213 634 046,00	174 269 393,00	39 364 653,00	213 634 046,00
Opérations d'ordre						
Amortissement des immobilisations	3 743 269,00		3 743 269,00	3 743 269,00		3 743 269,00
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement :						
- Investissement			17 432 157,00	17 432 157,00		17 432 157,00
- Fonctionnement			7 223 819,00	7 223 819,00		7 223 819,00
Autres						
Total opérations d'ordre	28 399 245,00		28 399 245,00	28 399 245,00		28 399 245,00
Total opérations budgétaires	210 607 453,00	31 425 838,00	242 033 291,00	202 668 638,00	39 364 653,00	242 033 291,00

RECAPITULATION GENERALE (opérations réelles + opérations d'ordre) - Propositions nouvelles de l'exercice

BUDGETS ANNEXES 2003

	EAUX		ASSAINISSEMENT		SSADPA		FORETS		DECHETS	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	5 535 474,00	3 483 300,00	8 613 032,00	4 315 655,00	11 882,00	26,00	105 687,00	0,00	2 187 500,00	959 800,00
Fonctionnement	7 522 106,00	9 574 280,00	4 560 323,00	8 857 700,00	423 846,00	435 702,00	479 223,00	584 910,00	10 116 000,00	
Total opérations réelles	13 057 580,00	13 057 580,00	13 173 355,00	13 173 355,00	435 728,00	435 728,00	584 910,00	584 910,00	12 303 500,00	12 303 500,00
Opérations d'ordre										
Amortissements des immobilisations	1 492 235,00	1 492 235,00	2 630 900,00	2 630 900,00	11 856,00	11 856,00	179 971,00	179 971,00	904 000,00	904 000,00
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement										
- Investissement	572 939,00	572 939,00	1 695 477,00	1 695 477,00	0,00	0,00	0,00	0,00	368 300,00	368 300,00
- Fonctionnement	572 939,00		1 695 477,00		0,00		0,00		368 300,00	
Autres	123 000,00	123 000,00	285 000,00	285 000,00	0,00	0,00	80 684,00	80 684,00	194 600,00	194 600,00
Total opérations d'ordre	2 188 174,00	2 188 174,00	4 611 377,00	4 611 377,00	11 856,00	11 856,00	260 655,00	260 655,00	1 466 900,00	1 466 900,00
Total opérations budgétaires	15 245 754,00	15 245 754,00	17 784 732,00	17 784 732,00	447 584,00	447 584,00	845 565,00	845 565,00	13 770 400,00	13 770 400,00

(1) y compris 2 200 000 € d'emprunts, 617 000 € d'avances financières de l'Agence de l'Eau et 666 300 € de subventions

(2) y compris 2 000 000 € d'emprunts, 350 000 € d'avances financières de l'Agence de l'Eau et 1 935 000 € de subventions

(3) y compris 489 800 € d'emprunts, 250 000 € de subventions

RECAPITULATION GENERALE
 BUDGET GENERAL
 (opérations réelles)

	DEPENSES						RECETTES						
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT				
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	
Budget Principal :													
- propositions nouvelles	43 418 308,00	47 504 449,00	128 529 823,00	134 703 759,00	22 946 225,16	28 827 490,00	143 120 402,00	145 441 903,00					
- propositions de reprises	39 415 298,44	31 425 838,00	0,00	0,00	39 415 298,44	31 425 838,00	5 881 503,84	7 938 815,00					
Total budget principal	82 833 606,44	78 930 287,00	128 529 823,00	134 703 759,00	62 361 523,60	60 253 328,00	149 001 905,84	153 380 718,00					
Eaux	3 601 040,00	5 535 474,00	7 350 231,00	7 522 106,00	1 551 541,00	3 483 300,00	9 399 730,00	9 574 280,00					
Assainissement	12 011 000,00	8 613 032,00	4 640 098,00	4 560 323,00	7 849 798,00	4 315 655,00	8 801 300,00	8 857 700,00					
SSADPA	15 723,00	11 882,00	320 810,00	423 846,00	4 000,00	26,00	332 533,00	435 702,00					
Forêts	102 591,00	105 687,00	501 101,00	479 223,00	0,00	0,00	603 692,00	584 910,00					
Déchets	5 593 249,00	2 187 500,00	9 042 371,00	10 116 000,00	4 615 000,00	959 800,00	10 020 620,00	11 343 700,00					
Totaux	104 157 209,44	95 383 862,00	150 384 434,00	157 805 257,00	76 381 862,60	69 012 109,00	178 159 780,84	184 177 010,00					

EVOLUTION DU BUDGET PRINCIPAL EN 2003 (opérations réelles)

	DEPENSES		Evolution 2003/2002	
	2002	2003	Montant	%
Investissement				
- propositions nouvelles	43 418 308,00	47 504 449,00	4 086 141,00	9,41
- résultat d'exécution de la section d'investissement (n - 1)	23 496 656,66	16 426 199,00	- 7 070 457,66	- 30,09
- reports de crédits (n - 1)	15 918 641,78	14 999 639,00	- 919 002,78	- 5,77
Sous-total	82 833 606,44	78 930 287,00	- 3 903 319,44	- 4,71
Fonctionnement				
- propositions nouvelles	128 529 823,00	134 703 759,00	6 173 936,00	4,80
Total dépenses	211 363 429,44	213 634 046,00	2 270 616,56	1,07
	RECETTES		Evolution 2003/2002	
	2002	2003	Montant	%
Investissement				
- propositions nouvelles	22 946 225,16	28 827 490,00	5 881 264,84	25,63
- autofinancement des investissements réalisés (n - 1)	23 496 656,66	16 426 199,00	- 7 070 457,66	- 30,09
- autofinancement des reports de dépenses (n - 1)	2 051 982,70	2 327 416,00	275 433,30	13,42
- reports de crédits (n - 1)	13 866 659,08	12 672 223,00	- 1 194 436,08	- 8,61
Sous-total	62 361 523,60	60 253 328,00	- 2 108 195,60	- 3,38
Fonctionnement				
- propositions nouvelles	143 120 402,00	145 441 903,00	2 321 501,00	1,62
- résultat antérieur reporté	5 881 503,84	7 938 815,00	2 057 311,16	34,98
Sous-total	149 001 905,84	153 380 718,00	4 378 812,16	2,94
Total recettes	211 363 429,44	213 634 046,00	2 270 616,56	1,07

EVOLUTION DES BUDGETS ANNEXES EN 2003
Propositions nouvelles de l'exercice
(Opérations réelles)

		DEPENSES					
		Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts	Déchets	Total
Investissement		5 535 474,00	8 613 032,00	11 882,00	105 687,00	2 187 500,00	16 453 575,00
Fonctionnement		7 522 106,00	4 560 323,00	423 846,00	479 223,00	10 116 000,00	23 101 498,00
Total		13 057 580,00	13 173 355,00	435 728,00	584 910,00	12 303 500,00	39 555 073,00
Evolution 2003/2002							
- montant		2 106 309,00	- 3 477 743,00	99 195,00	- 18 782,00	- 2 332 120,00	- 3 623 141,00
- %		19,2	- 20,9	29,5	- 3,1	- 15,9	- 8,4

		RECETTES					
		Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts	Déchets	Total
Investissement		3 483 300,00	4 315 655,00	26,00	0,00	959 800,00	8 758 781,00
Fonctionnement		9 574 280,00	8 857 700,00	435 702,00	584 910,00	11 343 700,00	30 796 292,00
Total		13 057 580,00	13 173 355,00	435 728,00	584 910,00	12 303 500,00	39 555 073,00
Evolution 2003/2002							
- montant		2 106 309,00	- 3 477 743,00	99 195,00	- 18 782,00	- 2 332 120,00	- 3 623 141,00
- %		19,2	- 20,9	29,5	- 3,1	- 15,9	- 8,4

EVOLUTION DU BUDGET GÉNÉRAL EN 2003 (opérations réelles)

	DEPENSES		Evolution 2003/2002	
	2002	2003	Montant	%
Budget Principal (investissement + fonctionnement) - propositions nouvelles - résultat d'exécution de la section d'investissement (n - 1) - reports de crédits (n - 1)	171 948 131,00 23 496 656,66 15 918 641,78	182 208 208,00 16 426 199,00 14 999 639,00	10 260 077,00 - 7 070 457,66 - 919 002,78	5,97 - 30,09 - 5,77
Total	211 363 429,44	213 634 046,00	2 270 616,56	1,07
Budgets annexes (investissement + fonctionnement) - propositions nouvelles	43 178 214,00	39 555 073,00	- 3 623 141,00	- 8,39
Total propositions nouvelles	215 126 345,00	221 763 281,00	6 636 936,00	3,09
Total propositions globales (nouvelles + reprises)	254 541 643,44	253 189 119,00	- 1 352 524,44	- 0,53

	RECETTES		Evolution 2003/2002	
	2002	2003	Montant	%
Budget Principal (investissement + fonctionnement) - propositions nouvelles - autofinancement des investissements réalisés (n - 1) - autofinancement des reports de dépenses (n - 1) - reports de crédits (n - 1) - résultat antérieur reporté	166 066 627,16 23 496 656,66 2 051 982,70 13 866 659,08 5 881 503,84	174 269 393,00 16 426 199,00 2 327 416,00 12 672 223,00 7 938 815,00	8 202 765,84 - 7 070 457,66 275 433,30 - 1 194 436,08 2 057 311,16	4,94 - 30,09 13,42 - 8,61 34,98
Total	211 363 429,44	213 634 046,00	2 270 616,56	1,07
Budgets annexes (investissement + fonctionnement) - propositions nouvelles	43 178 214,00	39 555 073,00	- 3 623 141,00	- 8,39
Total propositions nouvelles	209 244 841,16	213 824 466,00	4 579 624,84	2,19
Total propositions globales (nouvelles + reprises)	254 541 643,44	253 189 119,00	- 1 352 524,44	- 0,53

«**M. LE MAIRE** : Comme nous avons déjà eu l'occasion de parler de ce budget dans des termes semblables en orientations budgétaires, je vais faire un exposé volontairement rapide ; aussi ne me reprochez pas de n'avoir pas dit ceci ou cela. Je souhaite au contraire laisser la place au débat afin que vous puissiez vous exprimer.

C'est un moment important, vous le savez pour notre ville ce vote du budget. Nous l'avons dit déjà à plusieurs reprises, ce que nous voulons c'est un budget d'actions et c'est le premier que nous pouvons maîtriser totalement, un budget avec une impulsion forte donnée aux investissements directs et un effort porté sur les actions concrètes et la qualité du service rendu aux Bisontins.

Puisque je présente ce budget, je voudrais remercier l'ensemble des services municipaux qui ont beaucoup travaillé pour l'établir, et en votre nom à tous, l'ensemble des services mais spécialement le service des Finances, les remercier pour la qualité de leur travail car ils ont fait entre autres un travail de présentation tout à fait important et intéressant.

Le contexte d'élaboration de ce budget, vous le connaissez. C'est un budget qui s'inscrit dans le cadre de notre PPI qui donne des contours financiers qui sont vous le savez rigoureux, des contours qui d'ailleurs n'excluent pas, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, des ajustements. Je ne reviendrai pas sur nos choix de gestion financière tant en terme de mobilisation d'emprunt qu'en terme de fiscalité mais c'est aussi un budget qui se place dans le contexte de l'approfondissement de l'intercommunalité, la place de la Ville dans notre Agglomération bien sûr et puis aussi un budget qui va devoir tenir compte des choix politiques nationaux que nous connaissons en matière de décentralisation, nous aurons certainement l'occasion d'y revenir, et aussi du contexte économique, voire du contexte international qui va nous entraîner vers un certain nombre de difficultés.

Concernant les grandes masses du budget, pour aller à l'essentiel vous remarquez que ce budget représente 221,8 M€, soit une progression de 3,1 %. Vous remarquez aussi que le budget principal passe à 182,2 M€ alors qu'il était auparavant de 171,9 M€. Cette hausse de 6 % traduit l'ampleur de l'effort que nous mettons en place pour conduire le développement de la ville conformément, je le rappelle, à notre PPI. Les autres budgets annexes, eux, représentent globalement 39,6 M€.

Ce qu'il est important de retenir de ce budget principal, c'est qu'il est construit en respectant les choix financiers que nous avons écrits noir sur blanc dans notre PPI. En 2003, les taux de fiscalité n'augmenteront pas au-delà de l'inflation prévisionnelle, c'était un de nos engagements, ils évolueront donc à hauteur de 2,1 %. Je rappelle d'ailleurs au passage que l'année dernière nous avons augmenté de 1,5 alors que l'inflation était supérieure à ces 1,5 %. Quant à l'emprunt, il est calé sur 15,9 M€ comme le prévoyait notre PPI hors Pasteur, ou avec 19,2 M€. Cela ne veut d'ailleurs pas dire qu'il sera appelé en totalité puisque vous le savez, à titre d'exemple, la bonne gestion de la dette nous a permis de poursuivre encore notre désendettement cette année à hauteur de 0,9 M€. Hors Pasteur, tout simplement retenez que l'emprunt voté en 2003 est équivalent à celui voté en 2002.

Ces bons résultats de gestion nous permettent donc de tenir les hypothèses du PPI et de faire plus en 2003 avec trois efforts exceptionnels, tout d'abord dans le domaine de la solidarité et des associations, 4,4 % pour la subvention au Centre Communal d'Action Sociale, c'est important, et 3 % pour les subventions versées aux associations. Pour le Centre Communal d'Action Sociale, c'est d'autant plus important que, je le disais il y a quelques instants, on peut craindre que la situation économique continue à se dégrader et que nous ayons bien besoin de cette augmentation plus importante pour le Centre Communal d'Action Sociale.

Dans le domaine de la proximité, il y a 1 M€ réaffecté aux moyens des services, ce qui explique, parce que certainement quelqu'un me posera la question, l'augmentation des charges de fonctionnement de 7,6 %. C'est justement grâce à une bonne gestion que nous avons pu dégager 1 M€ de plus que nous avons réinjecté dans la proximité et dans le domaine de l'investissement. Nous avons donc 30,7 M€ d'investissements directs pour les tranches annuelles et pour les opérations individualisées. C'étaient les grands chiffres. Ils vous seront présentés plus en détail dans quelques instants par Jean-Claude CHEVAILLER.

Je vous rappellerai auparavant les trois grands axes de ce budget : qualité de vie dans tous les quartiers, solidarité et citoyenneté, rayonnement et attractivité.

Premier axe : la qualité de la vie dans tous les quartiers, c'est, vous le savez, construire une ville où il fait toujours mieux vivre, faire des choix importants. Un effort particulier en matière d'urbanisme avec 700 K€ pour l'ORU Planoise et le début de la phase opérationnelle de l'ORU des Clairs-Soleils, 5,112 K€ pour le soutien au logement social en accompagnement des opérations menées par les bailleurs sociaux, entre autres et spécialement notre Office Municipal d'HLM.

En matière de PDU aussi, 1 M€ pour les aménagements urbains et la création de nouveaux itinéraires cyclables. Ce n'est pas encore totalement officiel mais nous l'avons appris par le journal Les Échos, la Ville de Besançon a été classée par ce quotidien qui est un journal sérieux, deuxième au niveau du développement durable après une autre ville que nous connaissons bien, où le Maire est un ami, la Ville d'Angers. Nous sommes donc là aussi reconnus pour le développement de nos politiques en matière de développement durable.

Puisque nous voulons construire une ville qui soit proche des citoyens -Besançon le mérite et quand on voit la participation importante à la manifestation de ce soir, on se rend bien compte de la solidarité qu'il y a dans cette ville-, il faut des équipements dans les quartiers ; la Maison de Quartier de Velotte ce sera 1,2 M€ avec des aides entre autres du Conseil Général, le point public de Montrapon : 0,2 M€, l'accueil dans les locaux municipaux : 0,3 M€ et puis aussi la création de ce qu'on appelle les espaces publics numériques et l'accès aux NTIC qui est aussi renforcé vous le savez par l'opération Besançon Point Clic avec le cartable électronique, opération que nous avons lancée il y a donc quelques jours.

En matière de travaux de proximité, pour construire une ville agréable nous avons ce que nous appelons le grand programme de petits travaux, des tranches annuelles qui sont passées de 7,6 à 9,5 M€, le fonds d'embellissement urbain avec 150 K€ qui nous permettra de mettre en place des statues importantes. A cet égard, je dois vous signaler que nous sommes en négociation actuellement pour acquérir avec une aide importante de l'État une oeuvre d'Oussmane SOW que vous devez certainement connaître, qui est un très très grand sculpteur et qui a fait un Victor HUGO en Jean VALJEAN. J'ai rencontré M. le Préfet qui soutient totalement cette initiative ainsi que le Ministre de la Culture d'ailleurs, M. AILLAGON et nous allons donc certainement voir comment nous devons faire au niveau des procédures administratives pour acquérir, en collaboration d'ailleurs avec l'Association Victor HUGO, une oeuvre importante de cet artiste. Je vous rappelle que la dernière exposition qu'il avait faite à Paris sur le Pont des Arts a attiré plus de 3,5 millions de visiteurs. Donc nous serons une des premières villes de France, si ce n'est la première, à avoir cette statue qui devrait être installée sur l'Esplanade des Droits de l'Homme. Oussmane SOW, vous le savez, est un sculpteur sénégalais et un très très grand sculpteur, certainement un des plus grands de notre époque. Nous parlons donc du Fonds d'Embellissement Urbain, il y aura aussi 150 000 € pour l'aménagement du Plan Lumière, pour les parcs et jardins avec, on en reparlera certainement dans le débat, entre autres la réhabilitation du square Castan et d'autres squares, réhabilitation aussi des bords du Doubs.

En matière de propreté, construire une ville agréable, c'est aussi avoir une ville propre, c'est une demande très très forte de nos concitoyens. Nous allons mettre en place de nouvelles campagnes de nettoyage, renforcer les WC publics, il n'y en a pas suffisamment à Besançon donc d'ici la fin de l'année nous mettrons quatre nouvelles cabines de WC publics, tout du moins je l'espère, tout en renforçant aussi celles qui existent, en mixant les cabines à fonctionnement plutôt automatique avec les cabines tenues par des personnes comme celles que nous connaissons dans un certain nombre de points de cette ville, lutter contre les déjections canines. Nous avons désormais une personne chargée de nous faire des propositions, il y aura donc un responsable unique au sein des services municipaux, tout cela pour un surcoût, vous le voyez, de 122 K€ mais c'est une volonté forte que nous avons d'aller dans le sens d'une ville encore plus propre.

Deuxième axe, construire une ville solidaire et citoyenne. Pour répondre aux besoins de la population, soutenir les actions de solidarité, je l'ai déjà dit un soutien fort, appuyé au Centre Communal d'Action Sociale. Nous allons en 2003 engager la restructuration des logements foyers et continuer les opérations de relogement sur le secteur des Clairs-Soleils, réhabilitation aussi de l'abri de nuit des Glacis. Il est vrai que désormais il fait moins froid donc on en parle moins mais nous n'attendons pas l'hiver prochain pour engager des travaux importants de réhabilitation. Je vous annonce d'ailleurs à ce sujet qu'il y aura à l'automne prochain un Conseil Municipal, enfin un demi-Conseil consacré à notre politique de solidarité afin que Marie-Guite DUFAY et les Conseillers Délégués auprès d'elle puissent nous parler de notre politique en matière de solidarité.

Pour répondre aux besoins de la population dans le domaine de l'école et de l'enfance, nous allons continuer les travaux dans les écoles, dans les crèches et sur les aires de jeux, entre autres le groupe scolaire Saint-Claude mais ce n'est pas tout, il y a Bregille, d'autres écoles, des travaux déjà dès cet été à l'école des Sapins. Nous allons aussi continuer à revaloriser les crédits pédagogiques avec pour objectif de quasiment les doubler pendant ce mandat. Ils étaient de 16,77 € l'année dernière et nous allons arriver à 18,29 € cette année, c'est important car ce sont les crédits dont les instituteurs disposent pour mettre en place des activités pédagogiques. Même en les doublant ça sera encore peu mais c'est aussi notre volonté de renforcer les moyens donnés à l'école, c'est quelque chose dont j'ai déjà eu l'occasion de parler très souvent, je n'y reviendrai donc pas. Nous allons aussi mettre 10 000 € pour l'achat de matériel pédagogique destiné à l'apprentissage des langues ; l'ensemble du matériel de photocopieuses de nos établissements scolaires devrait être renouvelé à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine et puis bien sûr il y a l'opération cartable électronique qui est lancée et qui est un véritable succès. En direction aussi des familles, quelque chose d'important qui est supporté par la Ville mais aussi, il faut le dire, par la Caisse d'Allocations Familiales, c'est la baisse du taux d'effort des familles utilisatrices des crèches qui représente un coût de 115 000 € pour notre budget.

Concernant les personnes âgées et les personnes handicapées, j'ai déjà parlé de la charte Ville-Handicaps/Associations sur laquelle a beaucoup travaillé notre ami Jean-Jacques DEMONET, qui sera signée samedi avec les représentants de 40 associations qui ont travaillé à son élaboration. Concernant les personnes âgées, on a émis vous le savez le souhait aussi de lutter contre cette fracture toujours grandissante entre les jeunes et les plus anciens. Nous avons mis en place l'idée d'un Conseil des Sages, on va ce soir finaliser cette opération. Je souhaiterais pour les personnes âgées qui ont assez mal vécu les débats qui leur ont été rapportés du dernier Conseil Municipal, que ce soit un débat qui soit placé sous plus de sérénité et vous dire aussi que nous renouvellerons en 2003 les Rendez-vous de l'Age, le rendez-vous est déjà fixé, vous pouvez le noter, ce sera le 21 octobre prochain.

Concernant les associations, nous allons continuer à faire plus, même si nous faisons déjà pas mal mais ce n'est jamais suffisant, avec l'augmentation de la subvention de 3 %, la création du nouveau service de la vie associative dont le directeur vient d'être recruté et que je vous ai présenté il y a quelques instants et aussi un renforcement des activités du Centre 1901. J'ai déjà eu l'occasion de le dire mais je le

répète car il y en aura toujours qui n'ont pas bien compris, même certains d'ailleurs qui sont dans la salle ou qui tout du moins font mine de ne pas comprendre qu'il n'y a pas de volonté de la part de la Municipalité de mettre la main sur les associations. D'abord c'est bien mal les connaître que de penser un seul instant qu'elles l'accepteraient et ensuite notre rôle est de leur donner des moyens. Vous connaissez le vieil adage que j'ai mis en pratique depuis au moins 1983, c'est «aide-toi, la Mairie t'aidera», donc nous voulons aider ceux et celles qui se réunissent dans des associations et qui ont envie de travailler pour qu'on vive encore mieux à Besançon.

Concernant le rayonnement et l'attractivité de la capitale régionale, je répète que c'est toujours très difficile de parler de cela. C'est vrai que je ne me sens pas très bien ce soir car tout ça me paraît quelque part presque un peu décalé par rapport à ce qu'on est en train de vivre, de ce qu'on va vivre, de ce qu'on voit, de ce qu'on entend. Parler du rayonnement de la ville c'est bien mais vraiment je ne me sens pas bien par rapport à cela et beaucoup ici ont ce sentiment. C'est important le budget de la Ville mais par rapport aux enjeux qu'il y a actuellement dans le monde c'est presque un peu futile. Malgré cela, il faut qu'on continue à travailler, c'est notre responsabilité d'élus, donc continuer à travailler pour le rayonnement et l'attractivité de la capitale régionale. Je ne vais pas vous faire un grand discours, vous savez tous cela, en plus, au-delà des divergences politiques on est tous d'accord sur ce point. Je vais me battre avec Paulette au niveau de l'AUDAB et avec d'autres, pour tenter d'inscrire Besançon au patrimoine mondial de l'UNESCO. On n'est pas sûr de gagner mais on va le faire en tout cas, le faire sérieusement et à fond en se battant pour faire en sorte que ce capital historique, ce site soit reconnu pour toutes ces différentes strates de civilisations qui restent et qui sont encore imprégnées dans cette ville. Nous allons monter des dossiers, il y aura une grande mobilisation citoyenne de tout le monde je l'espère pour que nous puissions avancer sur ce dossier.

Il y a par ailleurs toutes ces actions dans le domaine de la culture, du sport et du tourisme ; la deuxième tranche du Musée du Temps va démarrer avec l'installation, c'est prévu au budget 2003, du pendule de Foucault. On aura peut-être encore quelques problèmes à régler. En tout cas, c'est prévu au budget. Nous réaffirmons aussi notre soutien à l'Orchestre et au principe de sa régionalisation. Il y aura aussi un grand événement festif, le premier ou le deuxième week-end d'octobre à Besançon, nous sommes en train d'y travailler sérieusement. Il y aura également des manifestations culturelles importantes prévues à Besançon, dans les musées et aussi en partenariat avec d'autres villes proches et je pense par exemple à l'exposition «Ming» qui va avoir lieu à Dijon, ville amie avec laquelle nous allons donc collaborer. En 2003, il y aura aussi une nouvelle mise en valeur des collections du Musée des Beaux-Arts.

En matière sportive, il y a le palais des sports, vous le savez, qui va démarrer cette année et la réhabilitation du stade. A cet égard, je souligne quand même le grand dynamisme de nos sportifs locaux puisque la semaine dernière les footballeurs ont gagné, les handballeuses ont gagné et les basketteurs ont gagné. Je ne parle pas du hockey, là c'est plus compliqué mais enfin, il y a un grand dynamisme de tout ce sport local. Il y a aussi beaucoup d'autres choses qui sont faites ou qui vont se faire comme le stade de la Malcombe ou la piste de BMX que nous avons inaugurée il y a quelque temps et qui est ouverte, je vous le rappelle, pour l'ensemble de la ville.

Concernant l'activité touristique, il y a un schéma de développement touristique dont Jacques MARIOT nous a déjà parlé, la mise en valeur du patrimoine bisontin qui est vraiment bien nécessaire, le pavoiement des ponts et aussi peut-être d'autres initiatives que nous prendrons pour continuer à développer le tourisme à Besançon, l'Office de Tourisme a d'ailleurs un programme de tourisme très fourni, très chargé. Il y a une collaboration très efficace avec l'Union des Commerçants, je crois, Jacques MARIOT pourrait le dire, 27 manifestations sont prévues dans l'année et sur les 27, plus de la moitié sont nouvelles. Il y a aussi bien entendu le programme de rénovation du casino municipal, qui représente plusieurs millions d'euros, il y a une aide indirecte de la ville qui accepte simplement de plafonner les

recettes importantes que nous touchons du Casino pour permettre cet investissement de l'ordre de 5 millions d'euros. Poursuite également de notre politique de congrès puisque 10 000 congressistes ont été accueillis en 2002. Cette année, les perspectives sont plus sombres, à Besançon comme partout en France, parce que la crise économique et le contexte international ne se prêtent pas trop aux congrès donc on ne s'attend pas à une année exceptionnelle, autant le dire dès maintenant. Ensuite pour poursuivre le développement de la ville, on va continuer les grandes opérations prévues au PPI. C'est déjà la City, ce que je vous avais promis s'est réalisé le 15 mars, certes avec un mois de retard puisque j'avais prévu le 15 février, mais comme ça fait trois ans qu'il ne se passait plus rien, on n'était plus à un mois près. Donc on a signé avec le groupe ACCOR, l'hôtel redémarre tout comme d'ailleurs le cinéma qui devrait ouvrir en octobre 2003 et peut-être aussi la brasserie. Donc le site Marché Beaux-Arts est un site qui avance fort, comme les ZAC de Planoise, de Château Galland et de La Fayette. La zone de La Fayette est un véritable succès. D'ailleurs sur ce secteur de Planoise, outre Cassin, nous allons vraiment jouer le jeu avec le dispositif de zone franche urbaine qui a été mis en place. Si on peut effectivement dynamiser le secteur, encourager l'emploi et le dynamisme économique, nous jouerons le jeu. Je dois rencontrer prochainement le Préfet et le Président du Conseil Général, député aussi, pour parler de ce dossier dont l'objectif est, je vous le rappelle, de créer des emplois sur le secteur de Planoise. On va poursuivre aussi toute notre collaboration avec la Communauté d'Agglomération entre autres concernant les zones économiques. Quant aux Prés de Vaux, les études et les acquisitions continuent.

Concernant le coeur de notre ville, le Marché Beaux-Arts, je vous en ai déjà parlé, avance. Les travaux du parking vont démarrer cette année. J'ai rencontré dernièrement, avec Jacques MARIOT et Vincent FUSTER, les commerçants, les sédentaires, les non-sédentaires et l'Union des Commerçants pour nous mettre d'accord avec eux, on a bien calé les choses. La première tranche de parking sera terminée aux alentours d'octobre 2003 et nous commencerons alors la rénovation de la deuxième phase du parking.

En tout cas, lorsque le cinéma ouvrira et la brasserie je l'espère, les 670 places du parking seront ouvertes et nous allons donc commencer, dans la foulée, le début des travaux, longs et coûteux, de remise en forme de la place du Marché ou de la Révolution, comme vous voulez, pour en faire une grande place piétonne de Besançon. L'opération Pasteur va aussi se poursuivre mais on aura un rapport spécifique sur cela dans un prochain conseil municipal. Je rappelle aussi à cet égard, je vous l'ai déjà dit mais je le répète parce que c'est quelque chose d'un peu nouveau, la collaboration que nous avons avec l'ensemble des unions de commerçants de cette ville qui mettent en place avec nous la braderie, les Terroirs Gourmands, le Marché de Noël, prochainement des marchés artisanaux, des marchés de quartier, etc. Enfin, pour en terminer avec le développement durable, Besançon est en avance en ce domaine mais nous devons garder cette avance. Je vous ai présenté en début de séance le guide des gestes écocitoyens, c'est le document que vous avez là. Nous avons donc été classé 2^{ème} après Angers, on va continuer pour être 1^{er}. La chaufferie bois de Planoise c'est une dépense de 1,18 million d'euros, soutien aux énergies renouvelables, ce que fait un office d'HLM, c'est Habitat 25, la géothermie est quelque chose à poursuivre et nous devons intégrer aussi dans notre réflexion toutes les démarches HQE.

Voilà ce que je voulais vous dire. J'espère ne pas avoir été trop long. Ne me dites pas que je suis allé trop vite car vous avez toutes les informations dans le dossier et surtout nous en avons déjà parlé. Avant d'ouvrir le débat, Jean-Claude CHEVAILLER va vous présenter plus en détail les chiffres du budget 2003.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Merci, Monsieur le Maire. C'est un peu traditionnel parce qu'on l'a déjà fait pour le PPI, puis pour les orientations budgétaires. Ça va être un peu redondant, donc on va aller assez vite, vous avez les chiffres dans les rapports et vous les avez tous lus.

Mon intervention se fera en trois points ; premier point : la nette progression du BP 2003 par rapport à 2002, qui marque la volonté forte de la Municipalité, notamment en matière d'investissement comme vous le verrez. Deuxième point : un budget qui respecte le cadrage du PPI, donc les investissements et on verra qu'on fera même un peu mieux mais quand je dis un peu mieux c'est mieux que ce qui a été prévu, que ce qui vous a été présenté. Troisième point : la maîtrise du budget en recettes et en dépenses et on finira donc sur des histogrammes que vous avez d'ailleurs dans le rapport.

En ce qui concerne l'évolution du budget de la ville, le chiffre à retenir, c'est le chiffre global de 221,8 M€, c'est-à-dire les opérations nouvelles et opérations réelles, alors qu'en 2002 nous avions 215,1, ce qui fait une augmentation de 3,1 %. Cette augmentation porte surtout sur le budget principal qui augmente de 6 %, alors que les budgets annexes sont en diminution, on le verra tout à l'heure, de 8,3 %. Dans la diapo suivante, vous avez la décomposition du budget général : le budget principal qui a une part en augmentation puisque l'on dépasse les 82 % et les différents budgets annexes pour 18 %, les plus importants étant ceux de l'eau, les chiffres c'est 13,1 Me, de l'assainissement 13,2 Me et des déchets 12,3 M€. Pour les budgets annexes, leurs montants évoluent en fonction du volume des investissements, du volume des travaux. Par exemple pour l'assainissement il y a une diminution parce que les travaux sur la station de Port Douvot sont quasi terminés, en tout cas cette année il y en aura moins que l'année passée et que le budget des déchets va également diminuer avec la fin des travaux sur l'usine d'incinération des ordures ménagères. Quant aux tarifs des redevances, on les a votés à la fin de l'année passée, ce qui fait que vous trouverez là le détail dans les volumes qui ont été distribués.

Maintenant, nous allons nous concentrer sur le budget principal. Le problème, comme tous les ans, c'est qu'il est difficile de comparer directement les chiffres parce que le périmètre a changé. Pour cette année, on n'échappe pas à la règle car il y a eu la reprise des centres sociaux du CCAS par la ville qui est la traduction d'un choix politique fort qui consiste à renforcer la cohésion sociale sur le territoire de la commune. Ça se traduit par la reprise d'une trentaine d'agents et la gestion des centres sociaux Montrapon-Fontaine Ecu, Planoise-Epoisses et La Grette. Le coût net de cette reprise est évalué à 0,8 M€, très exactement 805 K€. Au total le surcoût pour la ville est compensé par l'économie que le transfert représente sur le CCAS. On verra qu'il y a un petit coup de pouce qui a été donné.

Il y a également les transferts à la CAGB. Il s'agit de transferts de compétence qui touchent là essentiellement à l'économie, donc transfert du personnel de l'économie, transfert du PLIE, transfert de la pépinière de Palente et transfert de la participation de la ville à l'aéroport de Dole-Tavaux. Vous savez que l'aéroport de Dole-Tavaux est un élément important du projet d'agglomération, qui désormais va porter ce projet. Donc le coût net est estimé à 0,5 M€, quand je dis «est estimé», cela signifie que les calculs précis ne sont pas tout à fait déterminés, des rencontres sont encore prévues avec la CAGB à ce sujet et la décision finale de chiffrage appartiendra à la commission d'évaluation des charges qui se réunira en 2003. Ces changements de périmètre nécessitent de retraiter les données budgétaires pour les rendre comparables.

Je voudrais revenir sur un point qui a été souligné par le Maire, c'est que dans l'ensemble, l'année 2002 se caractérise par des efforts importants en matière de contrôle des frais de fonctionnement et de bons résultats de gestion qui permettent à la fois de tenir les hypothèses de financement retenues dans le PPI mais aussi de donner plus de moyens à un certain nombre de priorités. Pour être un peu plus précis, il faut rappeler que le résultat disponible fin 2002 et donc qui est repris au BP 2003 est supérieur de 2,1 M€ à celui enregistré l'année précédente. Donc les crédits de personnel ont été maîtrisés et la gestion active de la dette a permis de bénéficier pleinement de la baisse des taux, avec une économie importante sur les frais financiers. C'est paradoxal. C'est un peu comme la bourse et la guerre : quand la situation économique et le contexte deviennent difficiles, les banques baissent leurs taux et on bénéficie de la baisse des taux. On ne peut évidemment pas se réjouir de la conjoncture économique qui n'est pas bonne, mais on bénéficie de la baisse des taux. Ainsi, en exemples chiffrés, les crédits non consommés

en fin d'année sur les dépenses de personnel s'élèvent à environ 1 million d'euros. Le coût financier de la dette en 2002 a dégagé également un excédent dépassant 1 million d'euros. Et les crédits sur dépenses imprévues non consommés représentent 0,7 million d'euros. Ces efforts seront poursuivis en 2003, même si on n'est pas certain que sur les marchés financiers on aura «la même aubaine» qu'en 2002. Ces bons résultats permettent d'améliorer ou de donner des coups de pouce à un certain nombre de priorités, ce sont des efforts ponctuels, notamment dans le domaine de la solidarité, par exemple en augmentant la subvention du CCAS, de la proximité et de l'investissement.

Je passe à la deuxième partie de l'exposé, c'est-à-dire l'éclairage de la politique municipale à la lumière du PPI. Le BP 2003 est construit sur une augmentation des taux de fiscalité directe équivalente à l'inflation en glissement, donc 2,1 %, et en respectant les engagements pris, s'agissant notamment du financement par emprunt de l'opération Pasteur pour 3,3 M€. Comme il y a eu de bons résultats en 2002, 1 M€ ont été affectés à un certain nombre d'actions, un certain nombre de priorités que je peux citer, c'est la restauration scolaire, l'électricité et l'éclairage public, les bâtiments, les espaces verts, la voirie. Sans ce million d'euros attribués exceptionnellement mais ponctuellement, l'augmentation des charges à caractère général s'élèverait à 3,3 %. Il n'y a donc pas de dérapage. C'est au contraire la bonne politique de 2002 qui permet cet accroissement des charges à caractère général.

La subvention de la Ville au CCAS représentera cette année 8 593 K€ exactement ; comme on vous l'a dit, un coup de pouce a été donné et elle augmente de 4,4 %. La subvention de la ville représente 38 % du budget du CCAS et vous avez sur le diagramme en secteur à droite, l'utilisation, par le CCAS, de son budget. Donc il y a une ventilation prévisionnelle sur certains chantiers importants comme le handicap et l'action en direction des personnes âgées. On peut citer aussi des opérations plus lourdes, restructuration de l'atelier protégé, de la cuisine centrale ou le plan de modernisation des logements-foyers mais je crois que Marie-Guite DUFAY pourra répondre et développer ces différents points.

Quelques mots maintenant pour revenir à l'effort d'investissement. En 2003 sont inscrits 30,7 M€ d'investissement direct auxquels il faut ajouter 8,8 millions de subventions d'équipement, soit un total de 39,5 M€. Et là vous pouvez comparer la situation avec l'année 2002. Vous voyez qu'on va faire un peu mieux que ce qui est prévu au PPI, nettement mieux puisque s'ajoute le petit carré bleu avec 2,5 dedans qui est la première tranche du stade Léo Lagrange. Mais même s'il n'y avait pas cette première tranche du stade, vous voyez que l'investissement direct dépasserait déjà ce qui a été fait l'an passé. De même les subventions d'équipement sont à un niveau supérieur, non seulement en ce qui concerne l'opération Pasteur mais aussi pour les autres opérations en faveur notamment des zones d'activités, de l'Université, etc.

La dernière partie concerne l'équilibre d'ensemble du budget principal qui dégage une épargne brute de 18,7 millions, c'est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. C'est un peu en retrait par rapport à l'année précédente mais c'est exactement ce qui était prévu dans la simulation du PPI.

Pour les principaux postes, en recettes, le produit fiscal est de 53,4 M€, malgré une hausse assez faible des bases. Il faut dire qu'ici on est en période de réforme des valeurs locatives des logements HLM. Donc on se félicite de cette mesure en faveur j'allais dire d'une mesure à caractère social, mais c'est une mesure que la ville doit financer à hauteur de 0,3 M€ et encore, on n'est pas certain que c'est la somme définitive puisque les rôles doivent...

M. LE MAIRE : Ce n'est qu'une partie, concernant un seul bailleur.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Les dotations et participations de l'Etat sont détaillées dans le rapport. Pour être synthétique, on n'a pris que les éléments essentiels. Simplement, on ne peut pas ne pas noter que la part forfaitaire de la DGF n'augmente que de 1,15 % en 2003 contre 2,11 % en 2002. Ce

n'est pas la première fois que l'augmentation est moindre que celle du taux d'inflation, la dernière fois c'était en 1995 avec la loi de finances de 1994, donc il y a des habitudes qui sont malsaines. Personnellement ça me préoccupe quant aux lois de décentralisation à venir, si la DGF, qui est la plus importante, est en diminution alors qu'on va certainement nous confier un certain nombre de missions. Les dotations de la communauté d'agglomération sont stables globalement entre 2002 et 2003, c'est-à-dire que l'attribution de compensation va diminuer, on l'a dit, puisqu'on a transféré certaines compétences mais la dotation de solidarité communautaire va augmenter, c'est-à-dire que la dotation d'initiative économique va augmenter d'un montant estimé à peu près équivalent, donc on a repris le même chiffre. La reprise du résultat de l'exercice précédent représente 7,9 M€ et augmente de 2,1 millions par rapport à l'année précédente.

En dépenses, vous voyez que plus de la moitié des dépenses sont des dépenses de personnel. Elles s'élèvent à 73,9 millions sur 134,7. Les efforts menés jusqu'à présent seront poursuivis en 2003 puisque la politique municipale consiste à raisonner globalement à effectifs constants. A périmètre constant, ces dépenses augmentent de 2,2 % de BP à BP, c'est-à-dire en-deçà de ce que nous avions prévu dans le PPI, puisque nous avions prévu 2,5 %, donc plus vertueux que le PPI. Toujours à périmètre constant, les subventions de fonctionnement hors CCAS augmentent de 3 %, c'est-à-dire au-delà de l'inflation. C'est ce que nous avions prévu. Les crédits d'exploitation des services représentent 15,1 Me. Avec le soutien apporté au CCAS, c'est sur ce niveau de services que porte l'effort en 2003, c'est ce que j'ai expliqué tout à l'heure, le million d'euros, qui explique qu'on est à 7,29. Enfin, les intérêts et frais financiers diminuent sensiblement, de près de 9 %, de BP à BP, en raison de la gestion active de la dette.

Pour la section d'investissement, en recettes, 28,8 M€, l'emprunt est globalement de 19,2, mais de 15,9 hors Pasteur, c'est-à-dire une somme équivalente à celle de l'an passé. Les autres postes sont dans le rapport. Simplement je vous signale que le fonds de compensation de la TVA s'élève à 3,3 M€ et que dans l'avenir il ne peut qu'augmenter puisque nous augmentons notre politique d'investissement. Les dépenses d'équipement, on l'a vu, sont de 29,7 M€ auxquels il faut ajouter 1 million de dépenses imprévues pour atteindre les 30,7 déjà cités. Donc les dépenses imprévues sont à nouveau un peu plus élevées qu'en 2002, notamment en raison de l'incertitude sur les bases liées aux logements HLM. Quant au remboursement du capital, il est de 16,5, équivalent au montant de 2002. Le détail de la gestion de la dette est dans le rapport où sont développés les bons résultats qui ont été obtenus en 2002, avec un encours de 108,9 M€ au 1^{er} janvier 2003, en diminution par rapport au 1^{er} janvier de l'année précédente. Donc la Ville, en 2002, s'est désendettée et le taux moyen de la dette au budget principal s'est amélioré, passant de 4,49 % à 4,01 %, c'est l'effet baisse des taux. Donc voilà, si vous voulez, d'une façon rapide et synthétique, les grandes lignes du montage financier du budget.

M. Marcel POCHARD : Pour commencer, Monsieur le Maire, juste un mot pour vous dire que nous aussi, bien sûr, nous sommes frappés par le contexte dans lequel nous sommes amenés à délibérer ce soir, par ce formidable coup de boutoir américain dans les pays du Proche-Orient et c'est bien évident que notre monde va être fortement ébranlé. Nous avons besoin dans ce moment-là, entre nous, probablement de plus de solidarité, en tout cas notre pays en a besoin parce qu'après avoir dit non, il va probablement être obligé de prendre des décisions nouvelles liées à l'évolution de cette guerre.

S'agissant du débat de ce soir, une première chose, je voudrais en tout cas vous remercier, vous, les adjoints et les services pour la qualité du document qui nous a été remis, absolument remarquable, je crois qu'il faut en féliciter les services et le Directeur Général des Services en tout premier lieu, c'est du beau travail et évidemment nous en sommes tous ravis et nous en bénéficions et nous n'avons aucun grief à vous faire à vous-même sur le temps pendant lequel vous avez parlé qui était absolument mesuré, de même que M. CHEVAILLER.

Ceci étant, pour parler déjà des grands équilibres, en en restant pour l'instant au grand équilibre, il est sûr que lorsque l'on veut se dégager des moyens de financement supplémentaires, on prend un certain nombre de risques et le risque que vous prenez vous, il est dans cet indicateur qui est la marge brute, c'est-à-dire votre épargne brute. Vous reconnaissez vous-même, dans le rapport, que cette épargne brute diminue, elle se rapproche très dangereusement du montant de remboursement du capital. Nous bénéficions actuellement d'une situation un peu particulière que M. CHEVAILLER a relevée qui était que nous avons, en matière de dette, une situation un peu privilégiée qui permet d'avoir des taux bas. Cela dit, à force de tangenter le moment où l'épargne brute disparaît, nous risquons d'être un jour ou l'autre dans une situation beaucoup plus difficile. Alors je le souligne d'autant plus, et je ne voudrais pas trop insister là-dessus mais pour autant il faut le rappeler, que cela intervient dans un cadre où vous êtes amené à augmenter, certes, modérément je le reconnais, mais à augmenter néanmoins la pression fiscale, puisque augmenter les taux des impôts, c'est nécessairement augmenter la pression fiscale et à Besançon, nous le savons, nous sommes déjà à un niveau relativement élevé de taux, j'ai regardé sur Internet quelques villes, j'ai été frappé par exemple de voir, en ce qui concerne la taxe d'habitation, qu'à Besançon nous allons passer de 21,04 à 21,48, j'ai pris la bonne ville d'Amiens, 122 000 habitants, qui est à 17,97 depuis plusieurs années...

M. LE MAIRE : Sans vouloir vous couper, Monsieur POCHARD, est-ce que vous avez regardé quel était le montant des bases et des prix au m², en euros ?

M. Marcel POCHARD : Mais comme je vous l'ai déjà dit une fois, il n'y a pas une irresponsabilité totale des municipalités à l'égard des bases dont elles bénéficient. Là je dois dire qu'en plus, je m'étais permis, au moment du débat sur les orientations budgétaires, de vous dire qu'il serait quand même intéressant que vous regardiez ce que cela représente, cette augmentation progressive sur cinq ans des taux de la fiscalité sur un certain nombre de ménages bisontins. J'ai bien regardé le rapport sur la fiscalité, il n'y a rien là-dessus, alors ou vous ne cherchez pas à le savoir ce qui après tout est peut-être un peu dommage, ou vous ne voulez pas nous le dire, ce qui serait éventuellement encore plus dommage. Sur cette fiscalité, un mot en passant M. CHEVAILLER, encore qu'il ait été très prudent, a évoqué la DGF pour expliquer les ressources en disant : c'est la première fois que..., enfin cela dit ça s'était passé en 1995..., moi je voudrais lui rappeler que sur la DGF nous sommes dans des régimes extrêmement clairs, elle évolue suivant des règles qui sont déterminées par le législateur, qui en tout cas n'ont pas été modifiées cette année. Son évolution est fondée sur le PIB pour une partie et pour le reste sur le taux prévisionnel d'inflation, donc il n'y a pas de manipulation, nous sommes dans une ligne qui est tout à fait classique et il n'y a pas d'observation particulière à faire sur ce point. Toujours sur les grands équilibres, un mot sur les investissements où vous relevez effectivement l'accroissement notable de l'investissement direct à Besançon, conforme au PPI, vous le dites, avec un petit peu plus. Je dois dire que là-dessus je n'ai pas d'observation à faire, je trouve même que le choix que vous faites là est plutôt un bon choix compte tenu de la situation actuelle de la dette et je pense que nous avons à Besançon la marge de manoeuvre nécessaire pour augmenter les investissements. Cela dit il ne faudrait pas que vous vous réjouissiez trop de ce que vous faites en matière de subventions d'équipement, puisque, comme vous le savez, par rapport à l'année dernière, ce n'est plus financé sur le budget de fonctionnement mais ça va être financé par recours à l'emprunt. Donc là-dessus il faut à peine nuancer ce que vous avez dit.

Ensuite, hors des grands équilibres, sur les choix que vous faites et qu'on connaît maintenant, je voudrais quand même redire une des observations que l'on a déjà faites là-dessus, c'est qu'on peut avoir un sentiment d'assez grande dispersion. On a du mal quand même à savoir exactement quels sont les rythmes d'investissement que vous allez faire sur les grandes opérations. Je rappelle que le Code Général des Collectivités Locales vous impose, en principe pour chaque grande opération d'investissement, de nous indiquer le montant de l'investissement consacré dans le cadre du budget et les années à venir. Je l'ai déjà demandé, je suis tout à fait navré que vous ne nous l'indiquiez pas. Je vous rappelle la règle pour chaque opération d'investissement individualisée, on doit avoir le montant de

l'année, le montant qui sera consacré au même investissement dans les années à venir. C'est exigé par l'article L 2311.2 du code, vous ne le faites jamais, un jour ou l'autre il va falloir attaquer votre budget pour défaut de conformité aux obligations qui pèsent sur vous, je le regrette beaucoup. Autre observation sur les différents choix, j'ai été frappé dans votre rapport, par la faiblesse de ce que vous consacrez ou de ce que vous dites sur le rayonnement de Besançon capitale. Si vous prenez votre rapport à la page 5, là-dessus il n'y a pas grand chose, il y a l'installation du pendule de Foucault, c'est important bien entendu pour le rayonnement, il y a la politique sportive, quelques éléments sur la politique culturelle et quelques éléments sur la politique touristique, je ne trouve rien sur l'Université, rien sur un des grands projets qu'on avait tous évoqué il y a deux ans qui était l'école de l'internet. C'est quelque chose qui a l'air d'être tombé complètement dans l'oubli et puis par contre des petites choses, je vois notamment, Monsieur le Maire, que dans le rayonnement on évoque le pavoiement des ponts. Ce pavoiement des ponts a quelque chose pour moi d'un peu paradoxal parce que...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas l'essentiel, je vous l'accorde.

M. Marcel POCHARD : ... mais dans ce pavoiement il y a quelque chose qui m'a beaucoup frappé parce que ou on pavoiise ou on pave, ce n'est pas tout à fait la même chose mais j'ai eu l'impression qu'il y avait une certaine volonté de pavoiiser alors que j'imagine que c'était de paver les ponts.

M. LE MAIRE : Non, de pavoiiser, de mettre des pavois, quand on dit hisser le grand pavois, c'est des drapeaux, les bannières de Besançon.

M. Marcel POCHARD : Alors dans ce cas-là, je rabaisse ma bannière parce que vous avez raison et mon effet donc est totalement perdu Monsieur le Maire (rires).

M. LE MAIRE : Je suis navré... Je reconnais que ce n'est pas parce que nous mettrons ça en place que nous pourrons pavoiiser en matière de développement touristique, c'est un élément parmi d'autres, ce n'est pas essentiel.

M. Marcel POCHARD : Troisième observation sur les mesures, c'est un écho à ce qui est dit à propos de la politique en faveur des handicapés qui est une politique importante. On en a délibéré longuement au mois de février à l'occasion du rapport de M. DEMONET et vous vous souvenez qu'à l'époque on avait dit : il y a des orientations qui sont données, il serait intéressant maintenant de voir concrètement ce qui va être fait. Et nous sommes maintenant à un peu plus d'un an du lancement de ce grand projet et on retrouve dans votre rapport budgétaire à peu près la même formule qui dit : cette politique va se retrouver dans l'ensemble des programmes, donc il est impossible de la formaliser vraiment. Je crois que c'est trop facile, il est temps à un moment donné de dire ce que l'on veut faire et c'est un des grands manques dans toutes nos politiques, c'est d'avoir à un moment donné des éléments d'évaluation parce que c'est facile d'écrire des grands projets, c'est beaucoup plus difficile de faire état de réalisations et là-dessus je trouve qu'il y a un véritable manque. Dans toutes les opérations et c'est une observation générale, j'aimerais qu'à un moment donné on cesse de se contenter de faire des effets d'annonce et que l'on passe régulièrement à des éléments beaucoup plus précis d'évaluation pour savoir où on en est parce qu'à force d'affirmations répétées de budget en budget, on finit par avoir une bonne opinion mais on aimerait bien savoir quand même en réalité ce qu'il en est dans le fond. Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le Maire, sur ce budget primitif 2003.

Mme Françoise BRANGET : Comme Marcel je voudrais féliciter les services, parce qu'effectivement le document est bien fait...

M. LE MAIRE : Vous pouvez féliciter le Maire aussi, remarquez...

Mme Françoise BRANGET : Je vous félicite Monsieur le Maire, mais je voulais féliciter tous ceux qui sont intervenus du côté technique, parce qu'effectivement la gestion de la dette est bien faite et on met tous les moyens qui sont à notre disposition en oeuvre ; on profite bien de la baisse des taux et ça c'est une excellente chose, je suis tout à fait d'accord avec Jean-Claude CHEVAILLER et avec vous aussi, pour une fois. Par contre, pour le budget vu côté politique, je ne dirai pas tout à fait la même chose. Je dirai que ce budget est fondé un petit peu sur l'illusion style «budget canada dry», je ne sais pas si on me comprend mais nous l'avons déjà dit, faire de la politique c'est faire des choix, fixer des objectifs pour le court et le moyen terme et mettre en face les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs. Vous prétendez avoir un budget d'action, d'ambition, fondé sur un programme d'équipements, pour construire une ville attractive et vous prétendez l'habiller d'un cadre financier rigoureux. Je crois que la réalité est quand même un petit peu différente parce que c'est vrai qu'on a l'impression de redite avec ce qu'on a déjà dit au PPI, ce qu'on a déjà dit aux orientations budgétaires. Oui, mais sous cet emballage de rigueur quand même se cachent l'augmentation de la fiscalité, des charges et le recours excessif à l'emprunt. C'est ce que vient de dire Marcel. Vous dites respecter les critères du PPI, ce n'est pas en soi une marque de rigueur puisque nous l'avons déjà dit, le PPI repose sur l'emprunt et la fiscalité, donc des critères contestables. Mais ce qui est étonnant et ce sera là ma première remarque, après le transfert de secteurs importants comme le transport, l'économie, le budget général augmente de manière conséquente, vous l'avez dit tout à l'heure. Quant au budget principal, dont le pourcentage dans le budget général augmente très sensiblement, il bénéficie pour son équilibre d'une reprise sur excédent disponible importante et supérieure aux prévisions. Vous attribuez cet excédent disponible aux efforts de bonne gestion, moi je dirais plutôt que cet excédent aussi est quand même imputable aux efforts des contribuables bisontins parce qu'en effet vous augmentez le taux des taxes, Marcel a dit tout à l'heure que vous l'augmentiez de très peu, on en reparlera tout à l'heure sur la fiscalité communale, mais le taux des taxes a quand même augmenté de plus de 14 % depuis que vous êtes maire. Oui, vous calculez, de 18,83 à 20,36...

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, je n'ai pas envie de polémiquer, surtout pas ce soir, mais je veux vous expliquer une nouvelle fois que nous avons intégré...

Mme Françoise BRANGET : Monsieur le Maire, ne m'expliquez pas la différence entre l'augmentation des bases... je dis le simple pourcentage du taux qui augmente... je n'ai pas dit que c'était les impôts qui avaient augmenté de 14 %...

M. LE MAIRE : Très simplement, Madame, et très amicalement, je vais vous dire, je vous l'ai déjà expliqué mais vous n'avez pas compris, que nous avons intégré dans ces taux les taux qu'il y avait auparavant à l'agglomération, c'est-à-dire qu'avant il y avait une colonne...

Mme Françoise BRANGET : Mais je le sais, 18,83 c'était le taux de 2000 et ensuite le taux du district était de 20 et des bretelles... je ne sais plus, mais je le sais parfaitement. Ceci dit, le taux est ce qu'il est et le pourcentage est ce qu'il est...

M. LE MAIRE : Nous n'avons pas augmenté les taux de 14 %. Je ne peux pas vous laisser dire ça car c'est faux !

Mme Françoise BRANGET : Je ne crois que ce que je vois...

M. LE MAIRE : Mes services financiers, derrière, me soufflent le chiffre et je les crois, 3,6 % en trois ans, ce n'est pas 14,5 mais 3,6 % en trois ans !

Mme Françoise BRANGET : Quand on ne veut pas comprendre, c'est certain...

M. LE MAIRE : Je veux vous expliquer justement. D'accord, continuez ! Je vous prie de m'excuser, je veux vous éviter de dire des erreurs mais continuez.

Mme Françoise BRANGET : 3,6 oui, plus l'Agglomération. Cette situation rend effectivement vos choix de gestion notamment en matière d'emprunt et de fiscalité encore plus contestables puisque vous avez su dégager une marge de manoeuvre. C'est bien, à mon avis, l'illusion de la rigueur parce qu'illusion d'un programme d'équipement, illusion dans vos priorités et illusion dans vos choix de gestion aussi. Illusion d'un programme d'équipement, un programme d'équipement significatif dont vous parlez tant est un peu, on l'a déjà dit, du réchauffé, parce que la plupart des grosses opérations ont été lancées pendant le mandat précédent. Bien évidemment je ne vais pas vous rappeler toutes les grandes opérations mais s'agissant du stade Léo Lagrange pour qui la réserve du PPI est mise en oeuvre dès la première année aussi, et à ce propos, Monsieur le Maire, permettez-moi de m'interroger. Votre opposition dans votre majorité a voté contre le stade, va-t-elle voter le budget en l'état, avec les crédits pour le stade ou avez-vous dissocié les votes ?

M. LE MAIRE : Patientez un peu.

Mme Françoise BRANGET : On verra tout à l'heure. Illusion dans l'affirmation des priorités, parce que je l'avais déjà dit lors du débat d'orientations budgétaires, quand tout est prioritaire il n'y a plus de priorités et votre priorité à vous, Monsieur le Maire, c'est bien évidemment de faire plaisir un petit peu à tout le monde par une politique de saupoudrage, ce que vient de dire Marcel. Le rayonnement de la capitale régionale, effectivement je voulais en parler aussi, élevé au rang de priorité municipale en est un parfait exemple parce que l'attractivité de notre ville ne se décrète pas et elle n'est pas non plus un voeu pieux. Mais le constat est que le rayonnement de celle-ci ne va guère au-delà de l'agglomération. Dans le budget de plus de 30 millions d'euros, 5 sont consacrés à la capitale régionale, pas plus et plutôt moins que l'investissement prévu dans les quartiers et puis heureusement qu'il y a le palais des sports et le stade Léo Lagrange pour relever un petit peu ce niveau. Mais par contre pour le palais des sports, je n'ai pas vu de ligne, est-ce que c'est une erreur de ma part ? Il y a effectivement une ligne sur le palais des sports ? ... alors je n'ai pas tout vu.

Je disais donc illusion également dans vos choix de gestion parce que vous dites respecter les règles fixées par le PPI qui selon vous est une marque de rigueur, mais c'est bien vous qui êtes l'artisan du PPI et ce n'est pas un critère de référence puisque nous avons déjà dénoncé à l'époque le recours excessif à l'emprunt et la hausse injustifiée de la fiscalité. Ces règles sont dangereuses pour l'avenir de notre collectivité et pour les équilibres financiers. Vous faites en somme le choix de fixer les besoins en financement en fonction des dépenses et non l'inverse. J'ai quelques remarques techniques un peu compliquées mais je ne reviendrai pas sur l'emprunt car Marcel en a parlé.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, à propos des dépenses de personnel qui selon vous n'augmentent pas de plus de 2 %, mais qui représentent quand même 54,8 % du budget de fonctionnement, en 2000 on était à 46 %, en 2001 à 51,2. Ne me dites pas que c'est le CCAS qui fait la différence parce qu'en milliers d'euros ça ne tient pas du tout. Les charges réelles de fonctionnement de Besançon sont manifestement largement supérieures à la moyenne nationale. Peut-être faut-il y voir la conséquence de la volonté de gérer en régie une grande partie des compétences municipales. A ce propos je vous demande combien coûte la piste de BMX qui est au demeurant une très belle piste mais qui a quand même été refaite quatre fois. Les services généraux augmentent de plus de 11 %, cinq fois l'inflation, augmentation plus forte que l'enseignement.

M. LE MAIRE : De quoi parlez-vous Madame ?

Mme Françoise BRANGET : Je dis que les services généraux augmentent de plus de 11 %.

M. LE MAIRE : M. CHEVAILLER vous a donné la réponse tout à l'heure, Madame, il vous a expliqué qu'à périmètre constant c'était 7,6 et que parce que nous avons développé un excédent de un million d'euros, nous l'avons réinjecté dans les cantines scolaires, dans la voirie, dans les écoles et que

c'est cela qui nous amène à 7,6 et donc par là-même à ces 11,2. Si nous n'avions pas réinjecté 1 million de plus, Madame, nous en serions à 3,3, ce qui est en dessous de la prospective PPI qui était de 3,6. C'est ce que vous a expliqué tout à l'heure M. CHEVAILLER.

Mme Françoise BRANGET : Alors excusez-moi j'ai peut-être zappé. Pour les subventions d'équipement, comme l'a dit Marcel également tout à l'heure, on est à 8,8 M€ -on dit un peu les mêmes choses alors c'est qu'on doit quand même quelque part avoir raison- il y a trois ans, elles n'étaient que de 4,8 millions alors effectivement, moi j'aurais dit que l'augmentation de ces subventions d'équipement avant aggravait le déséquilibre de la section de fonctionnement et maintenant augmentent le recours à l'emprunt, c'est bien comme cela qu'il faut dire ?

Quant aux dépenses d'équipement, les investissements directs restent stables, presque 31 M€ avec, comme on le disait tout à l'heure, 60 % de l'emprunt, on voit bien que la capacité d'autofinancement baisse et que c'est notre capacité de désendettement qui s'allonge. J'ai deux, trois questions, des interrogations sur les transferts entre sections parce qu'en section de fonctionnement vous avez des transferts de plus de 24 %, je n'ai pas la réponse donc là vous me la donnerez et puis également transferts entre sections très très importants cette fois en investissement, on passe de 1,5 M€ à 4,7 M€ soit 211 % d'augmentation, pourquoi ?

En conclusion, la qualité d'une gestion et la rigueur s'apprécient sur la durée et à travers l'évolution des ratios précis et objectifs d'où l'intérêt de faire des comparaisons sur plusieurs années. A l'évidence de nombreux indicateurs montrent une dégradation de la situation financière, augmentation des charges supérieure à l'inflation, augmentation des dépenses réelles de fonctionnement, 4,8 % supérieure à l'augmentation réelle des recettes de fonctionnement, 1,6, allongement de la durée de désendettement, diminution de l'épargne disponible et donc du taux d'autofinancement. Vous sacrifiez la santé financière de la Ville pour récolter sur le court terme les résultats incertains de vos effets d'annonce. On a les mêmes mots sans se concerter. Votre vigueur (rires) (pardon) votre rigueur n'est qu'une illusion.

M. LE MAIRE : Je suis très vigoureux aussi, c'est vrai, je vous l'accorde.

Mme Françoise BRANGET : Ça je ne sais pas. Vos mauvais choix de gestion vous conduisent... (rires).

M. LE MAIRE : Je suis rassuré là, heureusement que vous ne le savez pas !

Mme Françoise BRANGET : C'est vous qui avez fait le jeu de mots, ce n'est pas moi.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas fait de jeu de mots (rires).

Mme Françoise BRANGET : Bref, je conclurais que c'est une fuite en avant.

Mme Martine BULTOT : J'interviendrai ici pour les questions 4 Budget et 5 Fiscalité, toutes deux relatives au vote du budget. Comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises, l'AREV partage la stratégie budgétaire de la Ville pour 2003. Nous sommes tout particulièrement attachés au fait que Besançon maintienne un niveau d'investissement ambitieux malgré le désengagement de l'État. En effet, l'évolution de la DGF est en régression par rapport à l'inflation, ce qui limite les marges financières de la Ville et la contraint, pour ne pas augmenter le taux d'imposition des Bisontins au-delà de l'inflation, à une gestion des plus rigoureuses, à arbitrer pour déterminer ses choix prioritaires. En premier lieu, donner toute sa place et sa valeur au service public alors qu'il est aujourd'hui la cible de multiples attaques visant à le remettre en cause, à le faire passer de service public à service minima pour les citoyens. C'est exactement à l'opposé de notre politique qui se traduit par un effort de décentralisation conséquent en direction des quartiers pour, à travers plus de proximité humaine et géographique, permettre au plus

grand nombre de Bisontins d'en bénéficier et de rompre avec des idées préconçues qui accréditent le sentiment que les services de la Mairie sont toujours pour les autres, en particulier les étrangers. Maintenir cette qualité de service public et un bon niveau des investissements en faisant le choix politique d'un taux de fiscalité non supérieur à l'inflation montre tout le sérieux de la gestion de notre majorité. Nous ne sacrifions rien sur l'essentiel tout en maintenant la Ville à un niveau d'imposition tout à fait honorable par rapport aux villes de plus de 100 000 habitants.

Concernant les différentes politiques publiques prévues, nous sommes globalement en accord avec les choix découlant du budget 2003, la politique de solidarité menée en matière d'action sociale et d'insertion en faveur de la population est pour les élus de l'AREV une priorité que doit continuer à se donner la Ville. La politique petite enfance a gagné en cohérence après le transfert et le regroupement à la Ville de l'ensemble des services. La politique prévue en matière de sécurité et de tranquillité publique, là aussi la réorganisation et la coordination entre les différentes instances va permettre le renforcement de la présence humaine qui est pour nous fondamentale pour développer la prévention. Nous attendons beaucoup par rapport au contrôle du stationnement pour ramener à la civilité bon nombre de nos concitoyens. La politique menée en matière de déplacements, que ce soit les transports en commun dans le cas de l'agglomération et le développement des pistes cyclables, montre que même si tout n'est pas parfait, le travail engagé est sur la bonne voie.

Quant à la politique culturelle ou touristique avec entre autres le Musée du Temps, le développement de la Citadelle, la volonté affichée de s'appuyer et de valoriser le patrimoine mais aussi une politique constante depuis 25 ans en faveur de la qualité de vie à Besançon m'apparaît comme attrayant et contribuera sans aucun doute à un plus grand rayonnement de la capitale régionale.

Enfin pour terminer, nous souhaitons que la politique engagée pour la rénovation des écoles, la politique des quartiers, la politique de la vie associative et la construction de logements continuent à bénéficier de dotations affichant notre volonté d'en faire des investissements prioritaires. Le groupe AREV va donc voter ce budget avec l'espoir que les habitants puissent davantage être associés à son élaboration les années suivantes notamment en approfondissant la réflexion sur le rôle et la place du conseil de quartier. Selon nous, le projet de budget pourrait être présenté aux Bisontins dans chaque quartier afin que ceux-ci puissent émettre leurs attentes et comprendre les choix de la Ville. Pour l'AREV, l'élaboration du budget est une action municipale où le dialogue citoyen mérite d'être développé. Les élus resteraient bien sûr responsables du vote du budget et auraient l'opportunité de faire évoluer ou non le projet compte tenu des remarques des habitants. J'espère Monsieur le Maire que les idées que je viens de vous développer dans ma conclusion sauront trouver chez vous une oreille favorable.

M. LE MAIRE : Je te remercie, Martine, pour la concision et la clarté de tes propos. Si tout le monde pouvait faire pareil, ça serait vraiment parfait.

Mme Nicole WEINMAN : Rassurez-vous, je vais essayer de faire mieux après le brillant commentaire qu'a fait Marcel POCHARD sur ce budget. Néanmoins je partage son avis qui est très bien présenté. Je n'aurais que deux ou trois petites remarques au hasard des annexes qui m'ont un peu sauté aux yeux, c'est notamment dans une ville qui affiche justement un souci d'événementiel et donc de développer une reconnaissance de ce qu'elle fait à travers des événements culturels particulièrement, j'ai été surprise de voir que le budget de la culture diminue de 59,10 %. C'est un petit peu incohérent avec ce que vous annoncez, on passe de 1 252 K€...

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas cela ! On vous répondra.

Mme Nicole WEINMAN : J'ai noté aussi l'absence du Conservatoire des Beaux-Arts, il y a beaucoup d'équipements qui touchent les Bisontins mais ceci dit on avait déjà remarqué leur absence dans le PPI. Je pense qu'on a déjà beaucoup parlé finances à travers le PPI et à travers les orientations budgétaires, donc je ne m'appesantirai pas davantage.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je commencerai par rejoindre la cohorte de ceux de mes collègues qui se sont félicités et ont félicité les services, et vous d'ailleurs...

M. LE MAIRE : Merci Monsieur ROSSELOT.

M. Jean ROSSELOT : ...de cette excellente présentation.

M. LE MAIRE : C'est la première fois que vous me félicitez et que nous manifestions ensemble en plus.

M. Jean ROSSELOT : Oui, c'est cela mais attendez ce qui va suivre, de cette excellente présentation mais en vous écoutant présenter ce budget, ce qui est le rôle éminent du chef de l'exécutif de cette grande collectivité territoriale, j'avais l'impression d'entendre exposer le budget d'un chef-lieu de canton par un Conseiller Général débonnaire. Bien sûr ce document est plein de chiffres, de sommes, de dépenses qui montrent que vous avez fait des choses, on en ferait à moins, mais il ne respire pas un grand souffle. Je prends tout de suite un exemple : la charte des handicapés c'est très bien mais à quand l'action réelle ? Moi je dis depuis très longtemps un Conseil du Handicap qui intervienne comme une force de frappe pour régler les problèmes concrets qui ne peuvent...

M. LE MAIRE : M. DEMONET vous répondra.

M. Jean ROSSELOT : Oui d'accord, je sais bien mais je trouve que ça manque de souffle, de hauteur et d'actions. Alors sur le plan des techniques budgétaires et comptables proprement dit, je vous accorde que vous avez accompli quelques efforts je dirais de modernité, par exemple et en premier lieu vous avez mis fin à la silhouette ringarde de vos documents budgétaires, j'y suis pour quelque chose, vous y avez introduit le concept de pluriannualité. Même si vous vous placez en infraction avec le Code Général des Collectivités Territoriales, c'est déjà une grande avancée culturelle mais si vous m'écoutiez jusqu'au bout, à savoir utiliser ou faire quelque chose qui ressemble à la technique des délibérations de programme, vous seriez bien obligé d'aller vers le but que vous demandait de poursuivre Marcel, c'est-à-dire la planification et la programmation année par année, c'est d'ailleurs la définition même des délibérations de programme.

Je vous accorde que vous avez présenté avec détail et minutie une gestion active de la dette que j'avais trouvée un peu molle l'an dernier mais je reconnais qu'il y a du ressort cette année, vous avez fait beaucoup mieux. Vous nous avez dit, alors ça il faut que vous nous l'expliquiez aussi, qu'on n'emprunterait pas plus cette année alors qu'il est écrit noir sur blanc dans le rapport, je cite : qu'il y aurait un recours accru à l'emprunt.

M. LE MAIRE : C'est hors Pasteur.

M. Jean ROSSELOT : Je voudrais d'ailleurs qu'apparaisse bien, ça aussi c'est quelque chose que je vous demande depuis longtemps, une question de présentation budgétaire, je voudrais qu'apparaisse bien et que s'ordonnent autour de lui les principales données de la situation de la dette de la Ville, le principal indicateur de la santé financière d'une commune, à savoir le rapport qu'on appelle le ratio principal de l'encours de la dette sur l'autofinancement, c'est-à-dire ce qui montre la capacité d'autofinancement. Il y est, d'accord mais il est marginal et pourtant tout s'ordonne autour de cela. J'aimerais par exemple voir apparaître le nombre d'années qu'il faut et c'est là qu'on peut savoir si l'on est au rouge, au vert ou au feu orange.

M. LE MAIRE : Vous aimeriez savoir le nombre d'années de quoi, Monsieur ROSSELOT ?

M. Jean ROSSELOT : Le nombre d'années qu'il faut pour rembourser la dette.

M. LE MAIRE : 5,9 années.

M. Jean ROSSELOT : Mais vous n'ordonnez pas autour de ce ratio directeur la présentation de votre budget, c'est ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, je vous coupe juste une seconde pour vous dire que je ne suis pas d'accord avec vous. Ce document il existe, ce chiffre il existe, c'est 5,9 années. Nous nous sommes améliorés de 0,9 M€ cette année et nous sommes bien en dessous de la moyenne nationale, en dessous de 7 on est très bon et nous, nous sommes à 5,9 années. Ce document existe.

M. Jean ROSSELOT : Il y a sur le fond un décalage entre, cela a été dit avant moi, les paroles et les actes et je crains que ce soit une manière générale pour ce qui est du devenir de la Ville. Je crains que ce budget pour 2003 ne rapproche pas les paroles et les actes et qu'il ne tienne pas ses promesses. Je dis que vous êtes plein de bonne foi, prenons le patrimoine, j'aime que vous n'ayez plus que ce mot à la bouche comme ce soir mais les aberrations continuent dans la ville. On ne va pas en reparler ce soir mais il y en a plein, on peut en citer et pourtant vous dites on va faire quelque chose, on va demander le classement etc. pour ce qu'on en a fait jusqu'à maintenant !

Le principal défaut de ce budget, et là ça manque vraiment de vision et de hauteur, c'est son manque d'articulation avec les prévisions budgétaires, grosso modo, des autres grands partenaires que sont l'État, la Région, le Département, l'Europe, c'est ça qui fait ressortir finalement les synergies desquelles dépendent les véritables avancées de la ville et la prospérité de ses citoyens. Comment une capitale régionale peut écrire partout rayonnement régional sans offrir des perspectives avec un soutien financier parce que finalement le vote du budget c'est l'heure de vérité sur ses propres convictions, on peut les décliner ces convictions mais si elles n'apparaissent pas au budget, elles ne valent pas grand chose. Rien sur le réseau des villes capitales régionales, rien sur un réseau qui pourrait se tisser, Dieu sait si nous aurions eu intérêt à le faire sur le temps pour gagner au point de vue économique avec les villes frontalières, rien sur les villes proches, Dijon, d'accord, on a quelques esquisses mais ça ne va pas loin, je dirais même rien sur le nouveau grand mariage, le nouveau grand événement à savoir la CAGB, la CAB et la CAPM puisque les assises de l'agglomération étaient dédiées si je puis dire au rapprochement nouveau, d'ailleurs c'est très bien, entre la grande agglomération de Besançon et l'aire urbaine Belfort - Montbéliard, ça pourrait s'évoquer.

M. LE MAIRE : C'est un budget.

M. Jean ROSSELOT : Je sais bien mais justement vous êtes trop le nez dans le guidon...

M. LE MAIRE : Vous vous trompez ; quand on fait de l'orientation budgétaire vous parlez budget, et lorsque nous faisons du budget vous parlez orientations budgétaires.

M. Jean ROSSELOT : Non, ce n'est pas seulement cela... je sais bien, ça peut se dire aux orientations budgétaires mais vous pourriez prévoir quelques dépenses pour animer ces grandes perspectives. Vous abusez aussi des superlatifs : «demain verra la construction d'un grand équipement», écoutez, non ! On est ce qu'on est, palais des sports ; si vous nous proposiez la construction d'un Zénith, ces grandes infrastructures qui font fureur dans les villes comparables aux nôtres, à géométrie et à fonctionnement variable qui peuvent contenir 5 à 10 000 personnes, en bordure de la rocade, là vous pourriez dire grand équipement, là on pourrait être fier de ce qu'on fait mais on reste à la petite semaine, du rafistolage, vous le savez bien, il aurait fallu peu d'argent pour refaire quelque chose de flambant neuf et qui soit situé au bord d'un grand axe...

M. LE MAIRE : Peu d'argent pour faire un Zénith de 10 000 places !

M. Jean ROSSELOT : Comment peut-on parler de solidarité et d'équité quand vous continuez à discriminer les conseils de quartier, certains ont des locaux, d'autres n'en ont pas ? Comment peut-on parler de citoyenneté quand vous continuez à faire des conseils de quartiers -je l'ai encore entendu hier soir à une des commissions du conseil de quartier auquel j'appartiens- de purs faire-valoir alors que tous les citoyens attendent de vous que vous construisiez avec eux leur projet de quartier ? Encore faudrait-il que vous y mettiez de la sensibilité et du coeur, que vous connaissiez les problèmes du quartier, que les services y soient impliqués...

M. LE MAIRE : Alors là, Monsieur ROSSELOT, point trop n'en faut quand même !

M. Jean ROSSELOT : ... et qu'il y ait des maquettes et des plans et que la discussion, la concertation s'organisent. Comment peut-on parler de solidarité aussi quand la première condition de réalisation de cette citoyenneté - solidarité, je ne sais pas comment dire, est la mise à disposition des citoyens d'équipements de convivialité et qu'il n'y a toujours pas de salles pour les associations à Besançon, pas assez, on le sait bien. Sur le développement économique, manque de souffle. Il y a TEMIS dont je crains qu'il soit comme concept de développement moderne, déjà dépassé. Je vous l'ai déjà dit. Il manque l'idée forte...

M. LE MAIRE : Est-ce que vous pouvez vous diriger vers votre conclusion ?

M. Jean ROSSELOT : J'ai presque fini. Il manque l'idée forte de jouer de la capacité de recherche que la Ville de Besançon en tant que capitale régionale a la chance de détenir pour créer de l'innovation, des entreprises à forte valeur ajoutée et de l'emploi. Et je l'ai déjà dit, il y a l'incubateur, bien sûr, il y a le service économique de la Ville mais vous ne pesez pas assez sur la fibre développement de l'innovation, mise en réseau des laboratoires et production d'idées qui permettraient de créer des emplois de haute technologie. Je pourrais continuer mais encore une fois je suis déçu par ce budget et, pour conclure, je dirai que vous êtes peut-être pavé de bonnes intentions mais qu'il n'y a vraiment pas lieu de pavoiser.

Mme Annie MÉNÉTRIER : J'interviendrai sur les points 2 et 3 en même temps. Permettez-moi, Monsieur le Maire, Chers Collègues, d'insister tout d'abord sur le contexte dans lequel nous construisons notre budget 2003. Un contexte, ça a été dit, extrêmement dur et inquiétant, tout d'abord avec le déclenchement de la guerre en Irak et je ne développerai pas, ensuite au niveau national avec la politique du gouvernement qui a des effets immédiats sur le budget des collectivités comme la nôtre. En effet, notre budget respire avec la situation de la nation et la situation de l'emploi. Or depuis quelques mois on assiste à une régression économique sans précédent qui se vérifie malheureusement aussi à Besançon. Face à une situation pour le moins difficile, notre budget 2003 propose néanmoins des choix volontaires pour notre ville. On entend parfois dire qu'en période de vache maigre, il faut se concentrer sur l'essentiel. Mais faut-il accepter cette logique que le système et le gouvernement veulent nous imposer ? Une logique qui voudrait que nous rabaissions nos ambitions et que nous décidions de nous autocensurer dans nos projets de développement. Eh bien non, dans ce contexte très tendu, pourtant, il est important de démontrer que répondre aux besoins de notre population est non seulement un devoir mais c'est aussi un but de l'action publique et de l'engagement politique. En ce sens, nous démontrons qu'il est possible, tout en étant à contre-courant de la vieille pensée libérale du gouvernement actuel, d'investir pour l'avenir en augmentant l'investissement de 10 % par rapport à 2002 et de 15 % pour les tranches annuelles et en même temps de donner toute sa place au service public. Un service public en régie qui permet par exemple de limiter l'augmentation de l'eau et de l'assainissement à 0,5 % alors que l'inflation est prévue à 2,5 pour cette année.

Oui, nous avons l'ambition de tourner notre ville vers l'avenir et l'avenir pour nous, c'est aussi l'éducation, d'où notre choix politique de dégager des moyens pour l'école et ainsi répondre à la soif des plus jeunes d'apprendre, de se former, de découvrir et de se cultiver. C'est parce que nous engageons

ces choix que nous ne nous lassons pas d'informer et de nous opposer au principe de la pseudo-décentralisation RAFFARIN. Car pour répondre aux objectifs que notre majorité s'est fixés pour 2003, notre collectivité a besoin de garder toute son autonomie, d'intervenir librement sur les secteurs qui lui semblent opportuns pour sa population. La réforme constitutionnelle que le gouvernement impose au pays sera une contrainte supplémentaire pour répondre aux besoins des habitants car ce dogme du libéralisme qui nous est présenté comme une logique incontournable ouvre en réalité des conflits d'intérêt sauvages entre les territoires, les collectivités, les entreprises, en fait entre les hommes.

Alors, rebelles à cette vision libérale qui exploite habilement aujourd'hui la déception et le désarroi et qui avance résolument vers une diminution sévère des dépenses publiques les plus utiles à la population, nous voulons dans ce budget 2003 maintenir et conforter notre intervention contre les fractures et les exclusions. Ce budget est au service de la cohésion sociale et de la solidarité en investissant davantage d'une part dans les quartiers avec les opérations notamment de renouvellement urbain, et d'autre part en augmentant de manière significative le budget du CCAS de 4 %. Au contraire, les choix de l'Etat conduisent à économiser sur le plus grand nombre, sur les plus faibles, sur le plus utile collectivement. Ces choix sont durs pour les plus faibles et doux pour les riches et les puissants.

On est dans la logique d'augmenter les impôts les plus injustes et de limiter les moins injustes. Concrètement, la droite prend des mesures fiscales injustes à tour de bras, c'est par exemple la baisse de l'impôt sur la fortune, ce sont aussi les décisions gouvernementales sur les allègements de cotisations patronales, l'impôt sur les sociétés ainsi que la diminution de l'imposition sur les revenus des tranches les plus élevées ou encore la suppression de la TIPP flottante. C'est bien une logique antisolidaire qui est à l'oeuvre. Elle conduit à faire payer le plus grand nombre, quel que soit le niveau de ressources ce qui est tout à fait inacceptable et la gestion du Conseil Général du Doubs s'inscrit dans cette logique libérale.

Voici quelques chiffres significatifs pour illustrer mon propos et ce sera assez court. Si l'on prend les taux du Département appliqués à la taxe d'habitation, entre 1990 et 2003, le taux du Département a progressé de 35,39 % alors que dans le même temps le taux de la Ville a progressé de 18,34 %. La droite avance très facilement l'argument du coût de l'APA pour justifier de telles envolées fiscales. Or si l'on prend la période 1990-2002 donc avant la mise en place de l'allocation et l'augmentation de 7,5 % pour son financement, le taux du Département avait augmenté de 26,5 % contre 15,92 % pour la Ville, la différence d'augmentation est tout à fait significative. Je pense qu'il est important ce soir d'informer le contribuable bisontin et qu'il sache que quand il paie sa taxe d'habitation, un quart revient au Département.

Par contre, il est intéressant de souligner les choix qui, eux, ont été faits par les responsables de gauche concernant la taxe d'habitation. En effet, en 1997 l'abattement général à la base est passé de 5 à 10 % et la loi de finances 2000 a mis en place un nouveau système de dégrèvement qui a permis à 10 % de contribuables bisontins supplémentaires de bénéficier d'exonération et dans le même temps la part régionale a été supprimée. A Besançon, nos choix s'opposent donc à cette logique libérale même si nous sommes conscients que l'augmentation des bases qui n'est pas de notre responsabilité avec l'augmentation des taux de notre collectivité au niveau de l'inflation va faire progresser les prélèvements locaux plus vite que le pouvoir d'achat des foyers. Pour éviter ce phénomène, il serait certainement nécessaire que l'État dote les collectivités locales de moyens financiers suffisants, arrête de baisser les impôts nationaux et de faire augmenter par les collectivités territoriales les impôts locaux. Cela nécessite une réforme en profondeur concernant la fiscalité locale qui garantisse les revenus nécessaires aux projets de collectivités et à leurs besoins avec des mécanismes qui permettent de maintenir la solidarité entre les territoires.

Pour terminer, je dirais que les élus communistes vont voter ce budget et nous continuerons donc à travailler au sein de la majorité avec cet esprit constructif qui nous anime depuis 2001. Nous serons

attentifs à l'évolution de certains dossiers, je pense aux gros investissements mais aussi aux opérations de renouvellement urbain qui doivent être une réelle chance pour les habitants des quartiers concernés. Nous nous félicitons du rééquilibrage des investissements en faveur des quartiers périphériques. Les grands chantiers du centre-ville engagés par le passé pèsent lourds dans les comptes de la Ville mais ils ne doivent pas freiner les autres projets ; nous ne les opposons pas car s'il le faut, nos finances laissent une marge de manoeuvre en terme d'emprunt comme je l'ai déjà dit au dernier Conseil Municipal. Il est clair que notre action sera jugée sur le dynamisme et l'attractivité de notre ville mais surtout sur notre capacité à répondre concrètement aux besoins des habitants en terme d'équipements de proximité, de services et de solidarité. Cette grande ambition ne sera possible qu'avec la contribution de chacun et c'est en ce sens que je conclurai en mettant en avant le rôle essentiel du développement de la démocratie participative car c'est bien avec tous ses habitants qu'une ville construit ses projets. Je vous remercie.

M. Bruno MEDJALDI : Monsieur le Maire, mes chers collègues, les socialistes vont voter ce budget.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas la surprise majeure de ce soir !

M. Bruno MEDJALDI : J'avais prévu de créer la surprise, je vois que c'est fait (rires).

M. LE MAIRE : Je remercie les socialistes présents de leur confiance.

M. Bruno MEDJALDI : Nous constatons que le programme proposé aux Bisontins lors des dernières municipales est respecté. C'est lisible, quantifié et programmé dans un document qui nous engage avec précision et qui répond au doux nom de PPI, Plan Pluriannuel d'Investissement. Le cadre financier de notre budget est rigoureux tout en dégagant une marge de manoeuvre suffisante permettant de faire face en cas d'imprévu. La non augmentation des impôts locaux, valable pour tout le mandat, en ce qui concerne la part Ville bien entendu, et la maîtrise de l'endettement, eu égard aux engagements pris, sont une grande satisfaction pour nous et une preuve de bonne gestion. J'ajoute que les différents transferts de compétence à la CAGB dont les coûts nets sont détaillés pages 12 et 13 du rapport se déroulent dans les meilleures conditions. Bien entendu nous faisons nôtres les objectifs énoncés, investissements pour l'avenir, immédiats ou plus lointains, ainsi qu'un service public efficace et apprécié par nos concitoyens à l'exemple de Proxim'Cité.

Cependant une inquiétude forte et qui n'est pas de notre fait a fait son apparition. Il s'agit de la capacité ou plus exactement de la volonté de l'Etat d'honorer ses engagements. Sur plusieurs projets importants les dotations de l'Etat ont été revues à la baisse ou menacent de l'être quand ce n'est pas pire, ce qui, tout le monde le comprendra, risque de poser de gros problèmes budgétaires. A l'heure de la décentralisation annoncée et des baisses d'impôts dont on sait maintenant qu'elles ne se feront pas, nous pensons qu'il est de notre devoir de rappeler nos responsables nationaux au respect des engagements pris vis-à-vis de collectivités telles que la nôtre. Au-delà des clivages politiques cela nous concerne tous même si la couleur politique de nos responsables actuels n'est un mystère pour personne.

M. LE MAIRE : Je te remercie de la clarté et de la concision de tes propos, encore un autre exemple à suivre.

Mme Joëlle SCHIRRER : Les membres du groupe de la Société Civile approuvent le budget maîtrisé qui nous est présenté ce soir quand l'argent est rare ici comme ailleurs. Deux points leur paraissent intéressants à souligner : il respecte les engagements de l'équipe précédente et met en perspective les travaux qui en découlent. Les effets d'accordéon lors du passage d'une équipe à l'autre sont souvent plus lourds de conséquences pour le contribuable qu'on le pense. D'autre part, des propositions nouvelles sont faites pour améliorer la solidarité et la qualité de vie des Bisontins en prenant en compte ceux qui ont le plus de difficultés : personnes aux revenus modestes, baisse du coût des

crèches par exemple, personnes âgées, personnes en situation de handicap. La qualité de vie et la solidarité se traduisent aussi par un effort en direction des quartiers. La participation à la vie publique de nos concitoyens a pris des formes nouvelles avec le Conseil des Sages. Peut-être que le souffle que certains appellent de leur vœu et dans le quotidien, dans le travail avec les associations, les habitants, ne donne pas forcément naissance à une action tapageuse ou à des opérations vitrine et pour cela nous nous en félicitons. Ces dernières décisions qui émergent un peu partout sont significatives pour une meilleure cohésion sociale.

Enfin, les dépenses importantes sont conformes aux propositions qui ont déjà été faites dans le cadre du PPI. Des équipements lourds sont programmés et seront un levier pour accroître le rayonnement de Besançon capitale régionale. Ces équipements touchent des domaines divers et nous repérons un équilibre dans les domaines touchés, domaine culturel, domaine sportif. Mais la rigueur du PPI ne doit pas interdire toute adaptation qui réponde à l'actualité et à l'urgence. Et c'est pour cela que la Société Civile a adopté les propositions concernant le stade et sa nouvelle configuration. Nous aurions eu la même attitude pour d'autres secteurs. Nous souhaitons, nous comptons même fortement sur l'engagement de toutes les collectivités et de l'Etat pour soutenir l'ensemble de ces projets au service de la Ville et de ses habitants.

M. LE MAIRE : Je te remercie Joëlle, merci beaucoup.

M. Eric ALAUZET : Vous ne saurez pas, en tout cas pas tout de suite, si les Verts votent ce budget, je suis un peu plus crédible que toi sur cette question... Je vais rentrer dans le vif du sujet immédiatement.

Sur la question du fonctionnement tout d'abord, parce que c'est un débat récurrent et ce serait bien qu'on avance un peu dans cet échange qu'on a depuis deux ans maintenant pour ne pas en rester toujours au même slogan parce qu'il faut savoir donner du contenu aux choses très concrètes. Dans les chiffres qui vous sont annoncés dans le rapport concernant l'augmentation des crédits courants, il y en a qui touchent notamment deux domaines que j'ai à gérer qui sont l'électricité et l'éclairage public et les espaces verts. Electricité et éclairage public, + 287 000 € d'augmentation. Pour les 3/4, cette augmentation correspond aux 2 % d'augmentation liés au tarif d'EDF, vous avouerez qu'on n'y peut pas grand chose et pour 20 %, un peu moins même, pour 80 000 € à l'augmentation du périmètre. Alors quelle est cette augmentation du périmètre, en l'occurrence pour la consommation d'électricité ? C'est le Musée du Temps, ce sont les centres sociaux, le transfert des centres sociaux à la Ville de Besançon et c'est enfin le projet Marché Beaux-Arts. Etes-vous d'accord avec ces trois projets ou pas ? Je crois que oui, en tout cas vous plaidez pour que nous investissions, nous investissons, donc il faut être conséquent et aller jusqu'au bout. Quand on choisit des investissements, on assume le fonctionnement qui va avec et ça je ne cesserai de le répéter et si on pouvait même anticiper les frais de fonctionnement quand on décide des investissements, ce serait encore mieux. Alors je crois qu'il faut sortir des slogans, des slogans qui sont censés être courts et faire mouche mais qui n'approfondissent pas les questions.

J'en viens à la question de l'investissement. Comme l'a dit le Maire, c'est le premier exercice applicatif du PPI et c'est véritablement le premier budget porté par la nouvelle majorité. Il inaugure une période nouvelle qui correspond à l'appropriation collective de l'ensemble de son contenu, de l'ensemble des projets et des investissements qui sont décidés. Il n'en reste pas moins parce que je ne peux pas omettre le débat qui a eu lieu au dernier conseil municipal, que de sérieux ajustements seront à réaliser à la fin de l'année, lors du rendez-vous annuel que nous nous sommes promis d'avoir chaque année, bien entendu, pour calibrer, préciser le contenu du PPI.

Je voudrais revenir sur deux ou trois propos que vous avez tenus Mesdames et Messieurs de l'opposition, un propos redondant entre Marcel POCHARD notamment qui parle d'absence de priorités et Françoise BRANGET qui dit qu'il faut faire des choix, ça je dois dire que l'opposition de gauche au Conseil

Régional fait la même chose, c'est les mêmes mots..., mais quand même, vous aviez l'occasion, lors du débat du PPI de nous dire quelles étaient vos priorités, de nous dire quels étaient vos choix, or la pauvreté -je m'excuse- de vos propositions à ce moment-là ne nous permet même pas de savoir quelles seraient vos priorités. Donc moi j'attends toujours de connaître le contenu de vos priorités et de vos choix. Sur la question du handicap qui a été soulevée par je crois Marcel POCHARD et Jean ROSSELOT, je crois que chacun d'entre nous, dans nos délégations, a le souci permanent dans nos projets, de tenir compte du schéma général que nous avons fixé. J'ai déjà eu l'occasion de vous le dire mais je vous le répète, dans les deux projets d'aménagement concernant les espaces verts qui ont été décidés en 2002 et qui vont se réaliser dans les mois qui viennent, notamment le Jardin des Sens qui sera destiné particulièrement à l'appropriation de cet espace par les mal-voyants, les non-voyants...

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER : Il a été conçu pour cela.

M. Eric ALAUZET : ... oui mais on n'avait pas encore les éléments de pédagogie qui vont être mis en place. La combe des Tilleroyes va être aménagée pour un accès aux handicapés et chacun de nos collègues ici tient évidemment compte de ces éléments dans tous les projets qu'il mène. Et dernier point qui s'adresse à M. ROSSELOT, je regrette que vous ne soyez pas conseiller régional pour faire valoir tous vos talents et vos propositions en terme d'aménagement, de vision prospective, de développement et de travail avec les partenaires. Mais quand même, si pour le PPI on a abouti à dire que nos subventions pouvaient se monter à 23 % alors qu'elles ont été en moyenne à 18 % dans les années précédentes, c'est bien parce que nous avons tenu compte des projets de nos partenaires, du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Etat, de l'ADEME, de la DIREN, enfin bref de tous nos partenaires. Je ne prends que quelques exemples sur des domaines que je connais bien puisque j'y suis très attentif, c'est les espaces verts et l'énergie. Quand on parle de réaménagement ou de valorisation des espaces, des promenades et jardins du centre-ville, de Castan, de Granvelle, on s'inscrit dans le programme ATSR, on s'inscrit dans les priorités du Conseil Régional et du Conseil Général. Quand on a une politique énergétique d'énergie renouvelable, on s'inscrit dans les priorités du Conseil Régional et du Conseil Général ; d'ailleurs on va avoir des subventions conséquentes pour ces projets-là, donc on est bien, complètement, en harmonie et le PPI a été construit, bien évidemment, en fonction de ces partenariats potentiels. Voilà, donc nous voterons ce budget.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, apparemment les Socialistes vous soutiennent, les Verts vous rassurent, les Communistes voient des ultra-libéraux partout et la Société Civile est avec vous. J'ai beaucoup de respect pour les élus issus de la Société Civile de la majorité, mais vous n'avez pas la propriété de la Société Civile bisontine, il y en a quand même quelques-uns qui votent pour nous aussi. Donc le terme Société Civile est un petit peu rapide je trouve.

Je ne veux pas revenir sur le fond du débat parce que mes collègues se sont exprimés largement. Je voudrais simplement faire part de ma surprise sur le point 3 quand vous évoquez encore votre crainte quant à l'autonomie des collectivités mais c'était bien avant qu'il fallait le faire, parce qu'on a eu à nouveau réellement une crainte quant à l'autonomie fiscale des collectivités, et on a aujourd'hui une décentralisation qui garantit l'autonomie fiscale, donc vous devriez en être heureux au lieu de vous interroger sur des risques qui n'existent pas et vous interroger aussi sur une réforme fiscale qu'il faudrait faire, c'est dommage que vous n'ayez pas été au gouvernement depuis longtemps. Et j'ajouterai que cela fait 50 ans que vous gérez la ville, 5 ans que vous avez été au gouvernement et vous donnez encore des leçons à tout le monde, vous n'écoutez pas votre opposition et ça devient vraiment déplorable.

M. LE MAIRE : C'est tout ce que vous avez à dire ? Ah bon.

M. Michel ROIGNOT : Monsieur le Maire, je voulais simplement répondre à une question de Mme WEINMAN et par anticipation à une autre qu'elle n'a pas posée concernant le budget de la culture.

J'ai répondu aux questions que vous ne posez pas, vous devriez m'en féliciter ! La diminution de 59,10 % concerne le budget d'investissement et c'est dû au fait que nous avons fini de payer en 2002 le Musée du Temps, nous n'aurons pas à payer en 2003. Donc l'essentiel de cette diminution est due à cela et s'explique uniquement, je dirais, sur ce point. Sur la question que vous n'avez pas posée mais que vous auriez pu me poser en allant en bas de la page, sur le budget de fonctionnement de la culture qui, lui aussi apparemment baisse de 3,3 %, je vous précise qu'il s'agit là aussi d'une diminution ponctuelle du fait qu'en 2002 nous avons aidé sous forme d'une subvention la Citadelle à réaliser un certain nombre d'équipements qui ne se répercutent pas cette année en 2003. Donc formellement ce budget de fonctionnement baisse de 3 %, mais en fait les actions seront intégralement reconduites, il y avait dans ces 3 % les 500 000 € qui disparaissent et qui correspondaient donc à une subvention pour la SEM de la Citadelle.

M. LE MAIRE : Donc vous êtes rassurée ? Je ne suis même pas sûr que vous étiez très inquiète d'ailleurs ! Si ? Vous avez compris pourquoi on avait des sommes importantes en 2002 et que cette année bien sûr ça baisse.

M. Vincent FUSTER : Deux mots pour répondre à M. ROSSELOT concernant ses deux inquiétudes. Je voudrais quand même déjà lui préciser que l'économie n'est plus de la compétence de la Ville de Besançon mais je vais quand même vous répondre sur la compétence économie de l'agglomération. Concernant TEMIS, Monsieur ROSSELOT, il est bien évident que nous tenons compte régulièrement de la modification de l'environnement des entreprises ; nous en tenons compte avec les partenaires de TEMIS, et vous savez très bien que le Conseil Régional en fait partie. Donc il est bien évident qu'à chaque comité de pilotage et à chaque comité syndical nous avons des résultats d'ailleurs des études, récemment l'étude KPMG qui nous précise un peu l'environnement que souhaitent les chefs d'entreprises et bien sûr nous adaptons en fonction de ça le cahier des charges de la zone, et vous le savez très bien puisque je vous le répète, vous avez des représentants du Conseil Régional dans TEMIS.

Concernant la capacité que nous avons d'agir sur la recherche et la liaison avec l'entreprise, je crois qu'on ne peut pas affirmer là non plus que nous ne sommes pas présents. Je vous rappelle mais vous le savez très bien, que nous allons construire la Maison des Microtechniques, un investissement modeste de 7,5 Me HT, investissement consacré justement à la liaison Université-Entreprises. Et vous le savez très bien, nous y faisons là des mètres carrés pour la maison de la valorisation de l'université, des mètres carrés pour l'incubateur, des mètres carrés pour la pépinière et des mètres carrés pour l'hôtel d'entreprises. Vous le savez très bien, c'est je crois un projet-type de liaison entre l'université et l'entreprise, alors ne dites pas qu'on ne fait rien. Dans le même ordre d'idée, je voudrais vous rappeler que nous avons des relations permanentes avec l'université en ce qui concerne la zone de TEMIS, que c'est l'institut de productique qui nous fait des propositions d'accréditation des entreprises et que deuxièmement il assure le contact permanent entre les chefs d'entreprise et les laboratoires de l'université. Nous sommes d'ailleurs en train de mettre en place la même démarche sur le pôle santé, donc deuxième type de liaison constante avec l'université.

Vous savez également que nous avons des aides à la création d'entreprises, aides dirigées vers la pépinière, aides dirigées vers l'association Cré-Entreprendre. Vous savez également que nous avons un service de développement économique à l'agglomération qui aujourd'hui prend de l'étoffe, qui se consacre à aider à la recherche d'entreprises, à aider les entreprises en place, mais également aux contacts réguliers avec l'université.

Donc je crois qu'on ne peut pas affirmer aujourd'hui que la communauté d'agglomération, puisque c'est de sa compétence, ne se préoccupe pas et surtout n'agit pas pour faciliter et impulser la recherche et ses conséquences sur la création de richesses.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur l'Adjoint et Vice-Président. Jean ROSSELOT pour une deuxième et dernière intervention.

M. Jean ROSSELOT : J'ai bien entendu mais tout cela, Vincent FUSTER le sait très bien, c'est trop statique, vous n'avez qu'à interroger tous les acteurs, mais on ne sent pas la volonté. C'est exactement du même registre, je vais d'ailleurs répondre à M. le Maire ou à l'observation faite par Eric ALAUZET sur le Conseil Régional. M. le Maire m'a déjà fait le coup plusieurs fois et me disant : venez avec moi voir le Président. Je lui ai déjà dit que ce qui comptait, c'était moins...

M. LE MAIRE : Je lui en ai parlé au Président mais il m'a répondu que c'est lui qui décidait.

M. Jean ROSSELOT : ... exactement ! C'est ce que je vous dis sans arrêt. C'est comme vous avec vos adjoints, on peut dire la même chose, certainement. Mais ce que je vous ai déjà dit, ce qui comptait c'était moins que nous nous pointions bras dessus - bras dessous chez Jean-François HUMBERT, ce qui comptait, et là j'espère qu'il vous l'a dit aussi, c'est que vous vous hissez à l'aptitude, et ça vous n'avez toujours pas compris, je suis désolé de vous le dire, de présenter, de construire des projets qui soient éligibles au maximum des aides de la Région. Vous êtes Maire mais vous êtes aussi Président de l'Agglomération. Vous savez très bien, par exemple, que vous faites perdre des dizaines de millions de francs à la ville, à l'agglomération, en ne construisant pas à l'agglomération un pays, que la région... mais non, vous prenez ça à la rigolade !... ça porte sur des sommes considérables, peut-être qu'à travers un pays, vous le savez aussi et il y a d'autres personnes qui le savent aussi, on pouvait avoir des grandes infrastructures de sport qui soient lisibles et visibles mais à condition qu'on construise des schémas de développement d'aménagement du territoire qui répondent à l'offre du Conseil Régional. Je peux vous dire mais on ne va pas en discuter plus longtemps ici, que vous n'êtes pas adapté, que vous n'avez pas les projets qu'il faut pour tirer un parti maximum du Conseil Régional et je peux faire la même démonstration, la même analyse avec le développement économique.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas du tout ce que m'a dit votre Président mais enfin ce n'est pas grave.

M. Jean ROSSELOT : Vous pouvez dire cela, comme je n'y étais pas...

Mme Françoise BRANGET : Je voudrais répondre à Eric ALAUZET qui tout à l'heure nous a reproché de ne pas faire de choix, que chaque fois que l'on a parlé de grands équipements, je pense qu'on a dit notre manière de penser, les choix on les a dits et on les aurait faits si on avait pu avoir une quelconque possibilité d'agir sur les commandes de la ville. Ceci dit, vous nous avez énuméré tout un programme de petits investissements, c'est le saupoudrage dont je parlais tout à l'heure. Ceci dit, en matière de choix, je crois, pour ne citer que celui-là, que les Planoisiens seront très contents d'apprendre qu'ils auront une chaufferie bois, mais qu'ils n'auront pas les locaux associatifs qu'ils réclament depuis des années, c'est tout...

M. LE MAIRE : Eh bien Madame, vous vous trompez parce que si vous aviez lu simplement les dossiers du Conseil Municipal de ce jour, vous auriez vu que dans les derniers dossiers, nous allions justement lancer un programme d'études pour réaliser, en 2005-2006 la salle que les Planoisiens réclament et dont ils ont besoin... mais nous sommes élus encore pour quelques années, même si cela vous pose souci... vous aussi, absolument !

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, vous écrivez que le budget primitif est un moment important pour l'assemblée, c'est également un moment important pour les Bisontins et les Bisontines qui attendent de connaître les priorités que leur réservent leurs élus. Et c'est aussi, Monsieur le Maire, un moment privilégié pour l'opposition car elle a l'occasion de formuler des remarques, des propositions, sur l'action municipale des douze mois à venir.

Je voudrais noter, Monsieur le Maire, que vous avez fait votre propos en début de séance ainsi que notre collègue M. CHEVAILLER dans un plus grand respect et cela n'a pas été le cas au cours de certaines interventions de mes collègues, je voulais simplement le souligner pour que la prochaine fois vous puissiez aussi avoir le respect de l'intervention de l'opposition.

Vous introduisez la note du budget primitif 2003 par l'affirmation de deux objectifs comme prioritaires en terme d'action : réalisation d'un programme d'investissements qui permette de construire une ville dynamique et entreprenante, donner du sens par une série d'actions concrètes au terme de proximité, de solidarité, de citoyenneté : en deux mots, donner toute sa place et toute sa valeur au service public. Je constate que vous prolongez votre écrit dans le document introductif par un rappel des deux priorités dégagées dans les orientations budgétaires. Nous aurions pu supposer que les deux premières prolongent les deuxièmes. Mais l'aspect du cadre financier rigoureux, vecteur, le 30 janvier pour les OB, disparaît comme par enchantement pour nos débats de ce soir. Il est vrai que deux constructions majeures du volet investissement 2003 inscrit dans le PPI ne font pas l'unanimité dans votre majorité. Je ne me fais pas d'illusion quant au résultat du vote. On a vu les différentes composantes de la majorité donner un point de vue, vous devez très certainement savoir et vous douter que l'opposition ne votera pas ce budget que vous m'autoriserez Monsieur le Maire à qualifier de budget d'emprunt, d'arrangement, d'accommodement et peut-être de médiation.

Les Bisontins auraient souhaité un engagement plus fort d'une majorité solidaire sur les axes 2003 et principalement sur toutes les composantes du PPI, Ilot Pasteur, stade Léo Lagrange y compris. Alors Monsieur le Maire, dans les priorités que vous déclinez, timidement selon moi, la première porte sur l'investissement pour l'avenir, la qualité de vie pour tous et partout, écrivez-vous, et de citer le stade Léo Lagrange. Vous connaissez notre position réaffirmée le 20 février et celle d'une partie de votre majorité, entre parenthèses je me suis permis de faire le calcul, cela représente, l'opposition municipale et une partie de votre majorité, une partie très importante et non négligeable de l'opposition, hostile aux projets du stade Léo Lagrange et de l'Ilot Pasteur, si l'on prend comme référence les résultats du premier tour des élections municipales 2001. Les investissements de BP à BP augmentent de 10 %, 4 M€, 26 MF, j'ai fait la transposition parce que le montant me paraît important. Ce chiffre est lourd en progression. Je souhaiterais sincèrement, et je crois que les contribuables aussi, que ces investissements soient porteurs d'avenir et que le retour sur investissement soit rapide. La qualité de vie pour tous et partout écrivez-vous. Certes il y a le démarrage de l'ORU pour Planoise et Clairs-Soleils et quelques créations d'équipements de proximité. Mais je voudrais le signaler parce que c'est un des traits importants de ce budget 2003, Monsieur le Maire, béton + béton n'ont jamais donné une qualité de vie aux acteurs, s'ils n'ont pas les moyens par les quartiers et les structures mises en place de travailler dans la souplesse, l'écoute, la représentation et la prise en compte de leurs projets. Et je suis ravi qu'avant moi, notre collègue Mme BULTOT, ait souligné cet aspect des choses, d'appropriation de la vie de quartier pour une meilleure proximité, une meilleure prise en compte des projets. C'est l'une des faiblesses de l'action municipale et vous le savez, Monsieur le Maire, et je ne reprends pas ici les interventions faites dans le passé relatives au climat des réunions de quartier et la faiblesse des crédits alloués aux associations, M. CHEVAILLER l'a précisé tout à l'heure, + 3 % seulement, c'est à mon avis trop peu.

La capitale régionale, c'est un des points du volet et c'est un des points qui nous préoccupent aussi et qui motivent une partie de mon propos. Exceptée la régionalisation de l'Orchestre et du spectacle vivant et le projet d'un événement pour emboîter le pas aux célébrations du bicentenaire de la naissance de Victor Hugo, l'essentiel selon moi, n'y est pas et je reprends ici encore les propos de notre collègue Jean ROSSELOT sur les relations à construire avec les villes voisines, Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Dijon. La presse s'est fait l'écho d'une réunion toute dernière, Monsieur le Maire, avec votre collègue maire de Dijon, M. REBSAMEN, je souhaite que le thème du transport n'ait pas été le seul abordé et que vous ayez dû peut-être glisser intelligemment sur les volets culturels, universitaires et industriels si chers à une capitale régionale. Il n'y a pas suffisamment de liens entre ces villes...

M. LE MAIRE : Je l'ai dit d'ailleurs !

M. Bernard LAMBERT : ... Besançon capitale régionale y gagnerait en dynamisme par les échanges à construire et puis la Suisse est toute proche, à deux pas de la Porte Noire. Organisez, Monsieur le Maire, la journée nationale des échanges, des jumelages, c'est à ce prix que Besançon sera leader régional. Quand une capitale, et on le voit dans d'autres régions, s'exprime, c'est le reste de la cité, du département, de la région, qui respire sous l'influence des résultats. La capitale doit entraîner, elle doit être novatrice dans le débat, elle cultive son rang de première dame de la Région. Vous rénovez le Palais des Sports et le stade Léo Lagrange sous la pression des résultats sportifs et des commissions de sécurité. Que faut-il pour monter en puissance des projets de la Ville hors béton, pour laisser place à un véritable projet de ville, un projet pour tous, pour tous ceux qui s'engagent et je me réjouis encore de l'intervention de Martine BULTOT et de notre collègue communiste qui ont toutes les deux réaffirmé qu'il y avait une faiblesse sur le budget, pas suffisamment pour les quartiers et vous savez, Monsieur le Maire, l'intérêt que nous portons à ce développement et à une participation des jeunes dans la vie des quartiers.

Accompagner les enfants de la crèche à l'école, c'est aussi un autre volet que je voulais là également souligner car c'est là encore l'une des faiblesses du budget 2003. Les fermetures engagées ici et là se font la plupart du temps sans concertation. Vous ne vous appuyez pas sur les vœux exprimés par les représentants des quartiers ou associations. Le volet gestion du patrimoine, Monsieur LIME, a certes ses exigences mais la voie des acteurs doit être elle aussi entendue. L'opération « 1 000 ordinateurs dans les écoles » me paraît généreuse. Elle est relayée par celle du cartable électronique, opération toute récente, vous l'avez souligné dans votre propos. Et puis une interpellation : est-ce que la baisse des budgets annexes de moins 8 % cache une faiblesse dans l'investissement ? C'était peut-être Monsieur le Maire pour conclure mon propos, une interrogation que je voulais formuler.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, vous m'avez trouvé trop court tout à l'heure, par contre vous ne laissez pas parler Jean ROSSELOT qui dit des choses tout à fait sensées que vous devriez écouter plus souvent.

Je voudrais revenir sur un certain nombre d'interventions globalement...

M. LE MAIRE : Vous me surprendrez toujours.

M. Pascal BONNET : ...pour remarquer, et je l'ai déjà dit lors du débat d'orientations, que sur beaucoup de questions qu'on pose à juste titre, vous répondez à juste titre agglomération mais à l'agglomération la plupart du temps le débat ne peut pas avoir lieu, on l'a déjà dit, c'est un problème de fond. L'espace de décision, l'espace de développement c'est de plus en plus l'agglomération. Ici on débat sur d'autres questions qui relèvent plus de la vie quotidienne, de la convivialité, mais l'espace de décision est ailleurs et ailleurs il n'y a pas cette possibilité de débat. Et j'ajoute que Jean ROSSELOT a tout à fait raison quand il soulève l'intérêt de la région pour l'agglomération et la Ville de Besançon à travers aussi la nécessité d'un pays, qui pose problème. Alors on sait tous ici que l'agglomération est jeune, que le district a eu quelques années de vie auparavant, et qu'on n'est pas comme dans d'autres secteurs de la région en mesure de construire quelque chose rapidement. Mais la question du pays, elle doit quand même être posée à un moment donné et contrairement à ce qui a pu être dit, la région a une réflexion en matière d'aménagement du territoire ; elle a le souci de la capitale régionale et elle a une inquiétude par rapport à la capitale régionale. Donc replaçons un petit peu les vrais enjeux. D'autre part je ne sais pas pourquoi d'ailleurs on a débattu tout à l'heure des impôts du Conseil Général, des débats du Conseil Régional, ce n'est pas le lieu...

M. LE MAIRE : On a bien parlé d'Amiens, remarquez !

M. Pascal BONNET : ... à juste titre, parce que les choses se font très bien à Amiens. Je suis surpris aussi car vous prêtez des propos que vous ne nous citez pas du Président de Région qui n'aime pas trop qu'on parle en son nom, qui est un homme de décision mais qui sait écouter autant que vous, rassurez-vous, qui sait écouter Jean ROSSELOT et je dois dire aussi que Jean ROSSELOT n'a pas su assez peut-être vous faire entendre, parce que vous ne l'avez pas assez laissé parler, sa capacité à défendre justement le lien économie et entreprise et recherche au sein de la Région, en sa qualité de vice-président délégué mais aussi dans l'intérêt de la ville. Je crois que les attaques personnelles et la tendance naturelle à empêcher certains élus de parler en les coupant ou en les ridiculisant, ça a des limites.

M. LE MAIRE : Monsieur POCHARD pour une deuxième et dernière intervention.

M. Marcel POCHARD : Quelques petites observations Monsieur le Maire. La première sur le thème des priorités car lorsqu'on vous dit : «vos priorités n'apparaissent pas très bien», la réponse que l'on nous fait, notamment par M. ALAUZET est la suivante : vous avez eu l'occasion de parler du sujet au moment du PPI, vous ne nous avez rien dit. Cependant, au moment du PPI on vous avait déjà fait la remarque, un des éléments les plus importants pour déceler les priorités, c'est de savoir le rythme de réalisation des opérations et ça nous ne le savons jamais. C'est pourquoi nous insistons tant pour que vous respectiez le Code des Collectivités Territoriales, qui dit : «le budget communal comprend les ressources nécessaires à la couverture des dépenses d'investissement. Le conseil municipal détermine l'ordre de priorité. La délibération intervenue comporte une évaluation de la dépense globale ainsi qu'une répartition de cette dépense par exercice si la durée des travaux doit excéder une année». Donc il est très important de le savoir parce que suivant l'inscription dans les années, on sait si c'est une priorité ou pas ou si c'est simplement une inscription à un moment donné pour voir. Et le sentiment dominant que l'on a, c'est que c'est le plus souvent une inscription pour voir, on ne sait pas exactement quand vous terminerez l'opération. Et ça nous en avons besoin, le code vous impose de le faire, c'est un élément important pour que l'on puisse voir quelles sont vraiment vos priorités.

Deuxième observation, à propos de l'action économique. Quand on vous en parle ici, effectivement votre tendance est de répondre que ce n'est pas le sujet, que ça a été transféré à la communauté d'agglomération. Je vous rappelle pour autant qu'à la page 55 du rapport, il y a une rubrique «Action Economique» où il y a quand même à peu près 5 M€ d'inscrits donc ça vaut tout de même la peine d'en parler, en tout cas c'est légitime d'en parler.

Troisième observation, à propos des handicapés. Quand on vous dit qu'il y a vraiment dans ce budget des effets d'annonce et des éléments sur lesquels vous ne nous dites rien, la réponse de M. ALAUZET est tout à fait conforme à ce que j'ai dit. Il dit : moi, dans mon secteur, vous allez voir, voilà ce que je fais. Eh bien ce que l'on demande, c'est que sur ce sujet-là qui est une priorité du conseil municipal, majorité et opposition, il est important qu'à un moment donné vous cessiez d'écrire des affichages en cinq lignes mais que l'on ait exactement le programme que vous comptez financer en matière de handicapés. Je ne répondrai pas à ce qu'a dit notre collègue MENETRIER à propos du dogme du libéralisme qui devient vraiment le repoussoir d'une utilité majeure puisque dans son propos en dehors de ça il n'y a pas eu grand chose, sinon la fameuse rubrique habituelle : l'Etat devrait payer davantage, l'Etat c'est aussi nous en réalité.

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER : Je n'avais vraiment pas prévu d'intervenir. Je pensais que chacun s'était exprimé comme il le voulait et personnellement je trouvais que ce budget était au coeur même du projet de la majorité et portait les grands dossiers nécessaires à Besançon. Si j'ai décidé de prendre la parole, c'est pour intervenir sur un seul point, je ne comprends pas et je n'entends plus ce que vous dites sur le rôle et la place de Besançon. Tout se passe comme si, depuis des années et des années, vous aviez un refrain autour de «Besançon ne joue pas son rôle de capitale régionale, elle devrait faire ci,

elle devrait faire ça». Moi je n'ai en tête, Monsieur ROSSELOT, qu'un seul chiffre, qu'un seul exemple, entre 1990 et 1999 en matière de recensement, si la capitale régionale n'avait pas été là, si le bassin de vie n'avait pas été là, la région de Franche-Comté aurait perdu des emplois. C'est nous la capitale régionale, qui avons porté le développement. Donc est-ce qu'un jour on sera capable tous ensemble, y compris avec les institutions de la région et de l'Etat, de reconnaître ce point-là. A un moment donné, Besançon, sans forcément faire beaucoup de bruit, avec beaucoup de tact, a su s'imposer comme l'animatrice de l'ensemble de la région de Franche-Comté. Ecoutez Monsieur ROSSELOT, est-ce qu'une seule fois vous allez oser entendre et accepter ce chiffre-là ? C'est vrai que ça vous gêne de le dire pour un certain nombre de raisons, mais regardons-le. Je suis, quand je vous entends, blessée pour la ville et pour les habitants. Est-ce que vous vous rendez compte du rayonnement qu'a depuis 20 ans simplement mais avec force porté la Ville de Besançon, ça c'est la première chose.

La deuxième chose que je voulais vous dire, c'est que je me souviens, lorsque nous étions ensemble au Conseil Régional, quand vous réclamiez la mise en place de dispositif pluriannuel, combien la Région de Franche-Comté a failli se casser la figure financièrement et comme, à un moment donné, il a fallu revenir à un dispositif beaucoup plus simple de gestion des systèmes de financement. Mais si, Monsieur POCHARD, vous vous rappelez de ce point-là ! On peut toujours, entre nous, essayer de trouver des systèmes qui permettent que la prospective se mette en place de façon intéressante. Ce qui a été fait autour du PPI, c'est-à-dire qu'il y a un engagement très clair pour les grands équipements, me paraît beaucoup plus simple que tous les dispositifs de gestion pluriannuelle qu'on a pu connaître ailleurs qui sont source de dérapages. Voilà ce que je voulais vous dire. Faites attention, on peut parfois faire des propositions qui avec un tout petit peu de recul, se révèlent dangereuses.

En conclusion, j'insisterai sur la force que tout doucement la Ville de Besançon a su faire rayonner sur cette région car je crois que c'est surtout de cela qu'il faut que nous soyons fiers et dans ce budget il y a la continuité de la capacité de la Ville de Besançon de s'imposer et de continuer à rayonner sur l'ensemble de la région.

M. LE MAIRE : Les chiffres du dernier recensement confirment tout à fait ce que dit Paulette.

M. Christophe LIME : Simplement pour répondre aux interrogations de M. LAMBERT sur la baisse des budgets annexes, j'ose espérer qu'il a lu attentivement la présentation du dossier puisque tout y est indiqué. Les deux grosses opérations qui se terminent pour l'instant, c'est en ce qui concerne le budget déchets, la modernisation de l'usine d'incinération qui est un investissement de 136 millions de francs. J'ose espérer qu'on ne va pas le faire tous les deux ou trois ans parce que je pense que ça aurait quand même des conséquences importantes sur la taxe de collecte au niveau des ordures ménagères. La deuxième grosse opération est la modernisation de l'usine de Port Douvot que nous allons terminer en 2004. Je précise qu'avec le système des subventions de l'Agence de l'Eau, nous touchons les subventions la première année, ce qui fait que la première année nous avons très très peu de dépenses car nous avons justement d'importantes rentrées d'argent. Donc aujourd'hui, la baisse de 8 % est quelque chose de tout à fait normal par rapport aux différents investissements qu'on pouvait réaliser. Pour le budget de l'Eau, nous étions à 3,6 M€ d'investissement en 2002, nous serons en 2003 à 5,5 M€, donc une augmentation de 53 % de l'investissement.

M. LE MAIRE : Ce qu'aurait pu dire Christophe LIME c'est que très prochainement, parce que nous sommes un service public, nous allons donner l'eau à des habitants de Besançon qui ne l'avaient pas, à Malpas je crois où pour une vingtaine de personnes nous allons investir 110 000 €. C'est ça le service public, ce ne sera jamais rentable, mais nous allons effectivement investir 110 000 € pour qu'il y ait de moins en moins de personnes, même dans les coins les plus reculés de Besançon, qui ne bénéficient pas d'une ressource aussi élémentaire que l'eau.

Il n'y a plus de personnes inscrites, je considère donc que le débat est clos. Je vais donc répondre très rapidement car je ne veux pas polémique avec un certain nombre d'entre vous.

Concernant l'épargne brute, M. POCHARD a dit qu'elle diminuait, mais nous l'avions indiqué dans le PPI ; elle est quand même supérieure de 2 millions d'euros au remboursement du capital, ce qui n'était pas toujours le cas et l'encours de la dette, qui représente 108 M€ reste très très largement inférieur à la moyenne nationale. Concernant les taux, nous en reparlerons dans un instant, et je vous dirai quand même que le produit fiscal est le résultat d'une multiplication entre un taux et des bases, 100, Monsieur POCHARD, c'est 50×2 ou 10×10 , les deux font 100, donc le produit fiscal est le même mais nous pouvons très bien avoir un taux plus élevé avec des bases moins élevées mais nous en reparlerons dans quelques instants. Je vous donnerai des exemples précis par rapport à d'autres villes, vous avez cité Amiens, j'en citerai d'autres et vous verrez que par rapport à ça il faut manier avec beaucoup de précautions ce type de comparaison et je suis sûr que vous serez même d'accord avec moi. Vous avez dit que nous ne parlions pas de l'université, vous verrez page 43 que nous faisons des efforts importants pour l'université. Nous allons d'ailleurs continuer à doter l'université de bourses à des étudiants chercheurs, il y en aura trois nouvelles de plus cette année, ce qui fera que nous aurons neuf bourses nouvelles, ce n'est pas du tout une compétence de la ville mais c'est notre volonté de travailler aux côtés de l'Université. Je rappelle aussi que dans le cadre de notre PPI il y a environ, entre la ville et l'agglomération, plus de 9 M€ qui sont prévus pour l'Université et le souhait que je fais c'est qu'effectivement l'Etat, en terme de contrat de plan, ne prenne pas trop de retard et que nous puissions intervenir à ses côtés. Quant à la programmation dans le temps que vous demandez, elle existe déjà dans le cadre du PPI. Nous la préciserons pour être conforme au code parce qu'il n'y a rien de caché, c'est très clair. Nous le ferons sachant qu'il y a toujours aussi des marges d'incertitude et que les dates ne sont jamais... Nous nous étions engagés par exemple pour le Marché Beaux-Arts à terminer en 2000, il y a eu des impondérables au niveau des fouilles, on a pris un an et demi de retard donc c'est toujours quand même à titre indicatif mais la Ville de Besançon est toujours en règle avec le Code des Collectivités Locales et elle le sera pour cela.

Madame BRANGET, vous nous dites qu'il y a des redites par rapport au PPI et aux orientations budgétaires. Moi j'ai envie de vous répondre tant mieux parce que si nous avons des choses différentes, cela serait très gênant. Quant à l'augmentation des taux que vous situez à hauteur de 14 %, je vous rappelle que 0 en 2001, + 1,5 % en 2002, + 2,1 % en 2003, ça ne fait que 3,6 % soit une moyenne par année de 1,2 %. Je ne veux pas vous dire d'aller voir ce que font les autres ailleurs mais regardez par exemple simplement à Montbéliard. Je sais que M. POCHARD va me dire qu'on est à Besançon mais lui il a cité Amiens donc je peux dire, sans aucunement critiquer, qu'à Montbéliard cette année les taux ont augmenté de 3 %, donc avec 2,1 % nous sommes tout à fait dans la moyenne. Mais je répète quand même très clairement qu'une de nos priorités est la maîtrise de l'impôt, de la fiscalité pour les Bisontines et les Bisontins. La situation économique va devenir de plus en plus difficile, nous ne pouvons donc pas faire qu'il y ait des dérapages. Nous serons très vigilants et le Maire sera personnellement très vigilant à l'ensemble des indicateurs financiers car il y va de notre crédibilité et aussi de la vie dans cette ville.

Mme BRANGET nous dit aussi qu'on emprunte trop. Je ne vous fais pas de reproches, Madame BRANGET, mais il y a quelques années, trois ou quatre ans, on nous reprochait de ne pas emprunter assez. Effectivement, nous avons augmenté l'emprunt, mais nous avons aussi profité de taux particulièrement bas et c'est aussi quelque part de la bonne gestion que d'étaler afin de faire supporter l'effort sur une plus longue durée. La piste de BMX c'est un succès, d'ailleurs vous l'avez dit vous-même. Notre capacité de désendettement, je l'ai dit, est largement inférieure à la moyenne nationale.

Quant à M. ROSSELOT, je ne sais pas trop ce que je peux lui répondre, parce qu'il veut baisser les impôts, mais il veut construire un zénith de 10 000 places alors je ne sais pas où est la cohérence dans tout cela. Je lui rappellerai simplement amicalement que le zénith de 10 000 places existe sous une autre

forme à Dijon. Entre parenthèses, nous menons au-delà des transports des actions entre autres culturelles, mais vous n'avez pas écouté. J'ai parlé de l'exposition «Ming» qui va avoir lieu à Dijon et bien d'autres choses. On se bagarre ensemble c'est vrai pour le TGV qui est quand même quelque chose d'important. Donc le zénith façon Dijon qui est un auditorium coûte bon an mal an 9 M€ de déficit à la charge de la ville de Dijon. Donc il faut être cohérent dans ses propos. On ne peut pas dire qu'on veut un zénith de 10 000 places le long de la rocade et par ailleurs demander la réduction des impôts et la baisse de l'emprunt. Tout ça n'est pas sérieux. Concernant ensuite le manque de souffle Monsieur ROSSELOT, je vous réponds : + 15 % d'investissement, des priorités clairement affirmées ! Je suis rassuré d'ailleurs parce que M. LAMBERT, au moins il y en a un dans l'opposition qui les a vues, a décliné nos priorités. Félicitations Monsieur LAMBERT ! Vous avez compris que nous avons des priorités au niveau de la proximité par exemple, que nous avons des priorités au niveau de l'école, de l'éducation. Je crois que vous devriez vous réjouir qu'en matière d'investissement une collectivité comme la nôtre, dans le cadre d'une gestion financière quand même difficile, augmente son investissement de 15 % car c'est du travail pour toutes les entreprises petites et moyennes de Besançon. Et vous devriez vous en réjouir. 15 % de plus, c'est vraiment quelque chose de très très bien et je ne peux que dire que nous sommes dans la bonne direction mais je crois que vous ne voulez pas voir les choses, que nos priorités il y en a mais vous ne voulez pas les voir et c'est quelquefois un petit peu désolant.

Juste un mot sur les quartiers, car s'il y a un point sur lequel il ne faut pas trop me titiller, c'est la présence dans les quartiers. Parce que je crois que s'il y a, ici, dans ce conseil municipal, quelqu'un qui connaît bien les quartiers, qui y va souvent, c'est bien moi. J'y vais toutes les semaines dans les quartiers, je ne me contente pas que des discours. Vous non plus ? Mais c'est très bien, continuez. Et lorsque j'entends dire que les quartiers, pour nous, ne sont pas des priorités ou qu'on veut avoir la mainmise, comme je peux lire de la part de personnes totalement irresponsables, sur les associations de quartier, je dis attention, stop ! Oui, nous allons dans les quartiers, oui nous y écoutons ce qui s'y dit et oui aussi nous décidons parce qu'une politique pour une ville, pour une capitale régionale, ce n'est pas l'ensemble des politiques qu'on pourrait avoir dans tel ou tel quartier. Nous devons donc prendre en compte les demandes, les aspirations de chaque quartier et ensuite avec cela faire une politique qui corresponde à l'intérêt général de la ville. Donc les quartiers j'y suis souvent, très souvent, voire tous les jours et je reçois chaque semaine une cinquantaine de personnes dans mon bureau puisque maintenant j'ai beaucoup de temps et je dois vous dire que c'est très intéressant pour un maire.

Alors bien sûr, ce budget ne vous convient pas, je vous fais un aveu, je ne suis pas vraiment surpris. D'ailleurs si les Bisontins avaient voulu de votre politique, c'est vous qu'ils auraient élus, ils vous auraient choisis en mars 2001. Il se trouve que c'est nous qui avons été élus alors ne soyez donc pas étonnés que nous fassions ce que nous leur avons promis de faire. Par contre si votre vote ne va pas faire surprise, vos propos me laissent toujours songeur, je le disais il y a un instant, car selon vous il faut faire toujours plus mais emprunter toujours moins et baisser les impôts. Je l'ai déjà dit ici, je n'ai pas de recettes miracle, je n'ai pas de presse à imprimer les billets de 100 €, mais vous avez certainement une solution. Nous, nous ne la connaissons pas d'autant plus que nous nous sommes fixé un cadre financier très précis, à savoir la maîtrise de la charge fiscale et la maîtrise de la dette. Vous savez, les manques de cohérence il y en a beaucoup. J'ai même entendu un conseiller général d'un canton de Besançon, un de vos amis, qui dit tout le mal de nos chantiers du stade et du palais des sports. Il va d'ailleurs à mon avis se faire sermonner par son président qui dit totalement le contraire. Il aurait voulu comme vous, vous avez dû vous donner le mot, que nous construisions un immense complexe sportif. Alors je crois qu'il faut là aussi que l'opposition soit cohérente, vous nous dites coordonnez-vous avec l'ensemble de vos partenaires mais vous, coordonnez-vous entre vous.

Concernant les impôts, entre 1995 et 2002, la Ville a augmenté ses taux en moyenne de 1,5 %, le Département de 2,6, la Région de 1,8, point barre. Et je vais m'arrêter là car il est inutile d'allonger le débat. Je n'arriverai pas à vous persuader parce que je crois que c'est un peu la règle du jeu. Bien sûr, vous ne pouvez pas dire que ce budget est un bon budget mais j'ai quand même remarqué que vous aviez trouvé un certain nombre d'améliorations et je m'en réjouis. Nous allons continuer à travailler pour que dans cette ville il fasse encore meilleur y vivre, et qu'elle continue à rayonner même si pour certains d'entre vous, vous devez avoir des lunettes avec des verres très très fumés, pour ne pas voir qu'effectivement le rayonnement de cette ville augmente mais ça nous ne pouvons le faire que tous ensemble. Je pense qu'il faudrait qu'un jour vous acceptiez de ne plus dire que cette ville est une ville où tout va mal. Donnez-nous des conseils, dites-nous d'aller plus loin, d'avoir peut-être un peu plus d'audace mais il n'est jamais bon de critiquer la ville dont on est un élu, même si on est un élu d'opposition. Ce budget n'est pas le vôtre, c'est le nôtre, il est celui que demandent les Bisontins, c'est celui que nous allons appliquer et le résultat de tout cela, nous en reparlerons en 2007. Le débat est clos».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte, à la majorité, le budget primitif 2003 et ses différentes annexes ainsi que l'attribution de subventions aux organismes indiqués en annexe, douze Conseillers votant contre.

Récépissé préfectoral du 8 avril 2003.